

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP24/CAC
Décembre 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-septième session

Centre international de conférences Genève (CICG), Genève (Suisse)

25-30 novembre 2024

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	Page iv
Liste des sigles et acronymes	Page vii
Rapport de la 47^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Page 1
	Paragraphes
Introduction	1-2
Ouverture de la session	3-6
Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour	7-8
Point 2 de l'ordre du jour: Rapport du Président sur les 86 ^e et 87 ^e sessions du Comité exécutif (y compris les questions mentionnées)	9-22
Point 3 de l'ordre du jour: Modifications à apporter au Manuel de procédure	23-27
Point 4 de l'ordre du jour: Travaux des comités du Code	28-143
4.1: Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	29-35
4.2: Comité du Codex sur les graisses et les huiles	36-53
4.3: Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	54-62
4.4: Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	63-72
4.5: Comité du Codex sur les additifs alimentaires	73-89
4.6: Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	90-96
4.7: Comité du Codex sur les résidus de pesticides	97-100
4.8: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	101-102
4.9: Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	103-108
4.10: Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	109-114
4.11: Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	115-124
4.12: Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	125-131
4.13: Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	132-143
Point 5 de l'ordre du jour: Propositions de nouveaux travaux	144-169
Point 6 de l'ordre du jour: Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex	170-196
Point 7 de l'ordre du jour: Modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le secrétariat du Codex	197-199
Point 8 de l'ordre du jour: Questions financières et budgétaires relatives au Codex	200-202
Point 9 de l'ordre du jour: Rapports des comités FAO/OMS de coordination	203-208
Point 10 de l'ordre du jour: Plan stratégique du Codex 2020-2025 – Rapport sur l'exécution 2022-2023	209-212
Point 11 de l'ordre du jour: Plan stratégique du Codex 2026-2031	213-216
Point 12 de l'ordre du jour: Questions émanant de la FAO et de l'OMS	217-228
Point 13 de l'ordre du jour: Potentielle diffusion sur le web des activités du comité exécutif	229-238
Point 14 de l'ordre du jour: Élection du président, des vice-présidents et des membres du comité exécutif élus sur une base géographique, et nomination des coordonnateurs	239-246
Point 15 de l'ordre du jour: Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	247-251
Point 16 de l'ordre du jour: Questions diverses	252-265

LISTE DES ANNEXES

Numéro	Titre	Page
ANNEXE I	Liste des participants	41
ANNEXE II	Liste des normes et textes apparentés adoptés	65
ANNEXE III	Liste des projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5	69
ANNEXE IV	Liste des normes et textes apparentés révoqués	70
ANNEXE V	Liste des nouveaux travaux approuvés	71
ANNEXE VI	Liste des travaux interrompus	73
ANNEXE VII	Liste des amendements	74
ANNEXE VIII	Amendement de l'annexe de la <i>Norme générale sur les jus et les nectars de fruits</i> (CXS 247-2005)	76
ANNEXE IX	Plan stratégique du Codex 2026-2031	77
ANNEXE X	Pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	80

RÉSUMÉ

La 47^e session de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») a été ouverte par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Étaient présents les délégués de 161 États membres et d'une organisation membre ainsi que de 44 observateurs (11 organisations intergouvernementales [OIG] et 33 organisations internationales non gouvernementales [OING]).

Principales décisions prises par la Commission, à sa 47^e session:

Adoption finale de près de 900 nouvelles normes et versions révisées de normes (y compris les normes numériques), directives et codes d'usages du Codex, notamment les suivants:

- la Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – petite cardamome;
- la Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – quatre épices, baies de genièvre et anis étoilé;
- la Norme sur les épices issues de racines, rhizomes et bulbes séchés ou déshydratés – curcuma;
- la version révisée de la Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210- 1999): inclusion de l'huile d'avocat, de l'huile de graines de camélia, de l'huile de sacha inchi, et l'huile de soja à haute teneur en acide oléique;
- la version révisée de la Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CXS 33-1981): révision des sections 3 et 8 et de l'annexe (avec amendements);
- la version révisée de la Norme sur les huiles de poisson (CXS 329- 2017): inclusion de l'huile de calanus;
- les amendements de la Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve (CXS 94- 1981);
- l'amendement de la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005);
- l'annexe II sur les légumes-feuilles frais et l'annexe IV sur les graines germées des Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées (CXG 99-2023);
- l'annexe III sur le lait et les produits laitiers des Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments (CXG 100-2023);
- les limites maximales (LM) pour le plomb dans diverses épices;
- les LM pour le plomb et le cadmium dans le quinoa;
- 257 limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s);
- 8 LMR pour différentes associations de médicaments vétérinaires et différents tissus animaux;
- les spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, notamment de cinq additifs alimentaires, deux groupes d'agents aromatisants et huit agents aromatisants;
- la version révisée des Norms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989);
- 566 dispositions nouvelles ou révisées relatives aux additifs alimentaires;
- le Code d'usages pour la prévention et la réduction de l'intoxication par la ciguatera;
- les modifications/révisions du Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac (CXC 36-1987);
- les Principes généraux régissant l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence – besoins (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois (inclusion dans les directives CXG 2-1985, en tant que partie B de l'annexe 1);
- les valeurs nutritionnelles de référence – besoins (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois: vitamines A, B6, D et E, thiamine, riboflavine, niacine, acide pantothénique, calcium, cuivre, iode, potassium, zinc et protéine (CXG 2-1985);
- les Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels;
- les Directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne;
- les Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments sur les étiquettes des produits alimentaires;
- la version révisée de la Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985): dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes;
- les méthodes d'analyse/critères de performance pour les dispositions à inclure dans les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées (CXS 234-1999);

- Plan d'échantillonnage pour le méthylmercure dans le poisson, à inclure dans la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995).

Adoption de 10 textes du Codex à l'étape 5:

- la Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – vanille;
- l'annexe à la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): directives sur l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes;
- les LM pour le plomb dans les épices, les écorces séchées et les herbes culinaires séchées;
- les LMR pour la dicyclohexylamine de fumagilline (DCH) – filet de poisson et miel;
- les Directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire;
- les Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé;
- la version révisée des *Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp. dans les fruits de mer* (CXG 73-2010);
- les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans certaines épices.

Adoption de la version révisée du Manuel de procédure du Codex, section 4, «Analyse des risques», «Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments».

Approbation de 15 nouveaux travaux, révision de 6 textes existants et approbation de 3 listes prioritaires de composés (additifs alimentaires et résidus de médicaments vétérinaires et de pesticides) pour une évaluation par les organes scientifiques de la FAO et de l'OMS. Les nouveaux travaux portent notamment sur les domaines suivants:

- une norme sur les aliments destinés aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge;
- des normes sur la marjolaine douce, les graines séchées – coriandre, la grande cardamome et la cannelle;
- des normes sur les huiles oméga-3 d'origine microbienne, la levure de boulanger et le mil en grains entiers;
- des dispositions relatives aux additifs alimentaires pour la *Norme générale sur les additifs alimentaires*;
- le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium;
- les Orientations relatives aux mécanismes de recours dans le contexte du rejet de denrées alimentaires importées;
- les Principes pour la dématérialisation des systèmes nationaux de contrôle des aliments;
- les Orientations relatives à la normalisation de la représentation des exigences sanitaires;
- les Directives à l'intention des autorités compétentes sur les mesures à prendre lorsque les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sont inférieurs ou supérieurs aux niveaux d'action ou lorsqu'aucun niveau d'action n'est établi;
- les Directives sur l'application des dispositions d'étiquetage des denrées alimentaires dans des situations d'urgence.

La Commission, à sa 47 session:

a élu, au poste de **président**, M. Allan Azegele (Kenya), et aux postes de **vice-présidents**, M. Jing Tian (Chine), M. Khalid Al Zahrani (Arabie saoudite) et M^{me} Betül Vazgeçer (Türkiye);

a nommé le Japon, Oman et l'Uruguay comme **coordonnateurs** pour l'Asie, le Proche-Orient, et l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement;

a nommé à nouveau l'Allemagne comme **coordonnateur** pour l'Europe;

a élu l'Australie (Pacifique Sud-Ouest) comme **membre du Comité exécutif sur une base géographique**.

La Commission a mené des débats et pris des décisions sur des questions générales telles que proposées par le Comité exécutif, comme suit:

Plan stratégique du Codex 2026-2031:

La Commission a adopté le Plan stratégique du Codex 2026-2031 et a noté qu'une version finale du cadre de suivi lui serait soumise, à sa 48^e session, pour approbation.

Plan stratégique du Codex 2020-2025 – rapport sur l'exécution 2022-2023:

La Commission a noté les informations relatives au suivi communiquées ainsi que l'importance d'un cadre de suivi assorti d'indicateurs SMART, et a dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport final sur la mise en œuvre (2024-2025) à sa 49^e session.

Questions financières et budgétaires

La Commission a noté la nécessité de maintenir l'engagement en faveur de la transparence financière et de hiérarchiser et redistribuer les ressources selon les priorités à l'appui de la mise en œuvre d'un financement supplémentaire et durable pour le Codex afin de mener les principales activités essentielles recensées, et a exhorté les membres à plaider pour un financement supplémentaire.

La Commission a réaffirmé l'importance capitale des organes scientifiques consultatifs mixtes FAO/OMS pour étayer les travaux du Codex et a recommandé que la FAO continue d'apporter un financement durable au Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques qui soutient les travaux du Codex; et a demandé au Directeur général de l'OMS d'assurer un financement supplémentaire et durable pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex.

Diffusion possible sur le web des travaux du Comité exécutif:

La Commission est convenue de ne pas modifier les modalités actuelles des réunions du Comité exécutif, c'est-à-dire de ne pas diffuser ces réunions sur le web pour le moment.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AOAC	Association des chimistes analytiques officiels
CCASIA	Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCCPL	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFFP	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCFO	Comité du Codex sur les graisses et les huiles
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCLAC	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CCNE	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CCSCH	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires
CICG	Centre international de conférences Genève
COI	Conseil oléicole international
covid-19	maladie à coronavirus 2019
CRD	document de séance
CXA	texte de la catégorie divers du Codex
CXC	code d'usages du Codex
CXG	directives du Codex
CXL	limite maximale du Codex pour les résidus de pesticides
CXS	norme du Codex
DJA	dose journalière admissible
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFC	Fonds fiduciaire du Codex
FIL	Fédération internationale du lait
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LM	limite maximale
LMR	limite maximale de résidus

NGAA	Norme générale sur les additifs alimentaires
OIG	organisation intergouvernementale
OING	organisation internationale non gouvernementale
OIV	Organisation internationale de la vigne et du vin
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
SIN	Système international de numérotation
SMART	spécifique, mesurable, accessible, réaliste et limité dans le temps
STEC	Escherichia coli productrices de shigatoxines
UE	Union européenne
VNR-B	Valeurs nutritionnelles de référence – besoins

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») a tenu sa 47^e session au Centre international de conférences Genève (CICG), à Genève (Suisse), du 25 au 30 novembre 2024.
2. Le Président de la Commission, M. Steve Wearne (Royaume-Uni), a présidé la session et a été assisté par les vice-présidents, M. Allan Azegele (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili). Étaient présents les délégués de 161 États membres et d'une organisation membre ainsi que de 44 observateurs (11 organisations intergouvernementales [OIG] et 33 organisations internationales non gouvernementales [OING]). La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

Allocutions de bienvenue

3. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Tedros Adhanom Ghebreyesus¹, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé que l'année 2024 marquait le 30^e anniversaire de la signature de l'Accord de Marrakech. À cet égard, il a fait observer que les liens unissant la Commission et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient été déterminants pour ériger les normes du Codex en références mondiales. M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a demandé instamment à la Commission de faire de la santé le pilier non négociable du processus de prise de décisions du Codex, d'adopter une approche globale des incidences des systèmes alimentaires sur la santé et de fonder ses travaux sur les données scientifiques les plus récentes. Pour conclure, il a remercié le Président et les vice-présidents sortants de la Commission.
4. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Qu Dongyu², s'exprimant dans un message vidéo, a souligné que les travaux du Codex devaient conserver leur assise scientifique, constatant qu'il importait que la Commission soit prête à relever les défis de l'avenir et qu'elle contribue à rendre les systèmes agroalimentaires mondiaux plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. M. Qu a lui aussi salué le travail accompli par le Président et les vice-présidents sortants de la Commission.
5. Le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Jean-Marie Paugam, s'est également adressé aux participants, déclarant que les travaux du Codex restaient un élément central de bon nombre des débats tenus à l'OMC puisqu'ils permettaient de veiller à ce que les aliments échangés soient sans danger pour la santé et de mieux aider les membres à faire face aux risques naissants et à tirer parti des nouvelles technologies agricoles. Le Président de la Commission, M. Steve Wearne, et la Secrétaire du Codex, M^{me} Sarah Cahill, ont également pris la parole.

Répartition des compétences³

6. Conformément au paragraphe 5 de l'article II de son Règlement intérieur, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)⁴

7. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire et est convenue d'examiner les points suivants au titre du point 16, Questions diverses, en fonction du temps disponible:
 - mise en place de nouveaux travaux relatifs aux compléments médicinaux/compléments alimentaires/aliments fonctionnels et produits nutraceutiques (Inde);
 - élaboration d'une norme sur les noix de cajou (Inde);
 - mise en place de nouveaux travaux portant sur une norme relative au lait de chamelle (Émirats arabes unis);
 - modification de la *Norme sur le kimchi* (CXS 223-2001) (République de Corée);
 - communication virtuelle du Directeur général de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), M. John Barker, à l'occasion du 100^e anniversaire de l'OIV.

¹ <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-47th-session-of-the-codex-alimentarius-commission--25-november-2024>.

² <https://digital-media.fao.org/Detail/2A6XC5IUYPH4>.

³ Répartition des compétences et droits de vote entre l'UE et ses États membres (CRD01).

⁴ CX/CAC 24/47/1 Rev.1; CRD02 (Inde); CRD03 (Émirats arabes unis); CRD06 (Argentine, Bénin, Inde et Rwanda); CRD28 (Organisation internationale de la vigne et du vin [OIV]); CRD34 (République de Corée); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana).

Méthodes de travail pour la 47^e session de la Commission du Codex Alimentarius⁵

8. Les participants ont approuvé les méthodes de travail pour la session telles qu'elles figurent dans le document portant la cote CX/CAC 24/47/1 Add.1.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES 86^e ET 87^e SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Y COMPRIS LES QUESTIONS MENTIONNÉES) (point 2 de l'ordre du jour)⁶

9. Le Président a indiqué que la majorité des thèmes qui avaient été examinés seraient traités au titre d'autres points pertinents de l'ordre du jour.
10. De plus, le Président a présenté les sujets de discussion ci-dessous et les conclusions y afférentes.
11. Le Comité exécutif, à sa 86^e session, a souligné l'importance des groupes de travail dans la progression des activités du Codex entre les sessions, et a encouragé davantage de membres à endosser un rôle de chef de file dans les groupes de travail relevant des comités afin qu'ils soient pérennes et inclusifs, tout en reconnaissant les difficultés auxquelles ces membres sont confrontés et la nécessité de disposer d'orientations sur l'application des procédures et des méthodes de travail. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, a fait part de la publication imminente du manuel relatif aux groupes de travail électroniques du Codex⁷.
12. À sa 86^e session, le Comité exécutif a rappelé aux comités du Codex qu'il importait d'appliquer des bonnes pratiques en matière de gestion des activités et de hiérarchiser les activités pour éviter de créer de trop nombreux groupes de travail électroniques et ainsi limiter le poids que cela ferait supporter à tous les acteurs concernés, et pour faire en sorte que les points de l'ordre du jour puissent être traités comme il se doit dans le temps imparti pour les séances plénières. Par la suite, à sa 87^e session, il a estimé que l'éventail des propositions de nouveaux travaux que la Commission devait examiner à sa 47^e session démontrait le caractère progressiste et réactif du programme des organes subsidiaires mais présentait aussi le risque de voir se multiplier les groupes de travail électroniques en activité, ce qui pourrait nécessiter à l'avenir une hiérarchisation active.
13. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, a rappelé la nécessité de disposer de directives concrètes sur l'élaboration des propositions de nouveaux travaux et s'est penché sur la question de savoir comment traiter plus efficacement les nouveaux domaines d'activité éventuels. Il a recommandé que la Commission, à sa 47^e session, demande au Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) d'examiner l'application des dispositions du Manuel de procédure du Codex relatives aux comités travaillant par correspondance et de déterminer comment les dispositions actuelles du Manuel de procédure pourraient servir à promouvoir des pratiques plus efficaces lors de l'étude des propositions de nouveaux travaux, en particulier celles dont aucun comité existant ou actif ne pourrait réaliser l'étude technique.
14. Le Comité exécutif, à sa 86^e session, a pris note de la proposition visant à modifier les Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius de manière à y insérer une rubrique intitulée «Relations entre les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès du Codex» afin d'indiquer clairement que la clause de double représentation s'applique à toutes les organisations de cette catégorie, et a recommandé que la Commission, à sa 47^e session, invite le CCGP à examiner la question à sa prochaine session, avec la contribution des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, si nécessaire.
15. Le Comité exécutif, à sa 86^e session, a également noté les difficultés budgétaires auxquelles est confronté le Fonds fiduciaire du Codex (FFC) et a encouragé les membres à contribuer au financement du FFC2.
16. En ce qui concerne l'harmonisation des méthodes relatives à l'évaluation de l'exposition alimentaire, le Comité exécutif, à sa 87^e session, a souligné l'importance des avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS au Codex au sujet des pesticides, a insisté sur le rôle crucial des deux organisations à l'appui des activités de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR), dont l'objectif est d'établir une base scientifique pour la détermination de limites maximale de résidus (LMR) par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), et a encouragé la FAO et l'OMS à aider les participants à la JMPPR à achever leurs débats sur l'évaluation de l'exposition alimentaire et à communiquer leurs conclusions dès que possible, comme l'a demandé le CCPR.

⁵ CX/CAC 24/47/1 Add.1.

⁶ REP24/EXEC1; REP24/EXEC2; CRD06 (Argentine); CRD07 (Bénin, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD37 (Kenya); CRD44 (Burundi).

⁷ Le manuel relatif aux groupes de travail électroniques du Codex (en anglais) peut être consulté à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/0367ad3e-d704-4772-95cd-3b74002998cc>.

17. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, a encouragé la FAO et l'OMS à continuer à accorder la priorité aux efforts déployés en faveur de la publication rapide des monographies relatives aux réunions de comités consultatifs mixtes d'experts.

Débats

18. Un membre, tout en se disant favorable au fait d'envisager des méthodes nouvelles, s'est déclaré préoccupé par le manque de transparence concernant la nouvelle méthode d'évaluation de l'exposition alimentaire et par la possibilité que les calculs reflètent une plus grande prudence, en précisant que la prudence n'était pas nécessairement synonyme de sécurité accrue pour les consommateurs. Ce membre a réclamé davantage de transparence quant à la méthode et aux variables y afférentes, ainsi qu'à la nature et à la représentativité des données prises en compte, et a demandé une analyse d'impact fondée sur un plus large assortiment de produits/résidus.
19. Les membres se sont félicités de l'élaboration du manuel relatif aux groupes de travail électroniques du Codex, publié lors de la 47^e session de la Commission, et a noté que les membres seraient invités à communiquer des observations au sujet de son utilisation. La nécessité d'élaborer des orientations pratiques pour la formulation de propositions de nouveaux travaux a été rappelée et il a été observé que les sessions des comités FAO/OMS de coordination offriraient une occasion de faire connaître le manuel et de solliciter des contributions aux fins de l'élaboration des orientations sur les propositions de nouveaux travaux.
20. Conscient des difficultés auxquelles certains pays étaient confrontés s'agissant d'accéder aux réunions à distance depuis la plateforme Zoom, le secrétariat du Codex a précisé que celles-ci seraient prises en considération à mesure que le recours aux réunions en ligne évoluerait.
21. Un membre a informé la Commission, à sa 47^e session, de son intention de présenter à la prochaine session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF) une proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration d'orientations relatives à la sécurité sanitaire des aliments en lien avec l'utilisation de matériaux recyclés dans le conditionnement de denrées alimentaires. Un autre membre a appuyé une telle proposition, et il a été rappelé que ces travaux faisaient l'objet d'un large soutien.

Conclusion

22. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a pris acte des débats qui avaient eu lieu lors des 86^e et 87^e sessions du Comité exécutif et a approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans les rapports respectifs;
 - ii. s'est félicitée de la publication d'un manuel sur les groupes de travail électroniques du Codex et a encouragé son utilisation;
 - iii. a pris note des travaux en cours concernant l'élaboration d'un guide pratique sur la formulation des propositions de nouveaux travaux, ainsi que les possibilités pour les membres d'apporter des contributions;
 - iv. a demandé que le CCGP, à sa 34^e session:
 - o examine la modification proposée de la section VII des Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius;
 - o examine l'application des dispositions du Manuel de procédure du Codex relatives aux comités travaillant par correspondance, à la lumière de l'expérience acquise jusqu'à présent;
 - o se penche sur la question de savoir comment les dispositions existantes du Manuel de procédure du Codex pourraient servir à promouvoir des pratiques plus efficaces en ce qui concerne l'examen des propositions de nouveaux travaux, en particulier celles dont aucun comité existant ou actif ne pourrait réaliser l'étude technique;
 - o formule des recommandations qui seront examinées par le Comité exécutif à sa 89^e session et la Commission à sa 48^e session.

MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE (point 3 de l'ordre du jour)⁸

23. Le secrétariat du Codex a noté que la 29^e édition du Manuel de procédure du Codex avait été publiée et a souligné que dans cette édition, les mises à jour approuvées à la 46^e session de la Commission avaient été intégrées et des incohérences linguistiques avaient été traitées, la traduction du terme «fair trade» ayant été corrigée en «prácticas equitativas» dans la version en espagnol, notamment.
24. Le secrétariat du Codex a rappelé que la Commission, à sa 46^e session, avait approuvé la publication d'une lettre circulaire invitant les membres à faire des propositions concernant les incohérences linguistiques et le contenu du Manuel de procédure du Codex devenu obsolète, comme demandé par le CCGP, à sa 33^e session, et que les observations reçues à ce propos figuraient dans le document publié sous la cote CX/CAC 24/47/2 Add.1.

Débats

25. Les membres ont remercié le secrétariat du Codex d'avoir publié la 29^e édition du Manuel de procédure du Codex et d'avoir remédié aux incohérences linguistiques, ont pris note de la publication imminente dans les autres langues et ont exprimé les avis suivants:
- Certaines propositions concernant le contenu du Manuel de procédure du Codex devenu obsolète ainsi que du texte spécifique dont l'inclusion est proposée devraient être portées devant les organes subsidiaires du Codex compétents afin de s'assurer qu'elles sont examinées attentivement.
 - Étant donné que d'autres incohérences linguistiques ont été repérées dans les versions en français et en arabe, il serait pertinent d'établir un groupe de travail ad hoc et/ou de publier une nouvelle lettre circulaire pour y remédier.
26. Le secrétariat du Codex:
- a confirmé que les propositions concernant les incohérences et le contenu devenu obsolète devraient être portées devant les comités du Codex compétents, s'il y a lieu, pour examen, avant que l'adoption de toute modification du Manuel de procédure du Codex ne soit recommandée à la Commission.
 - a pris note des problèmes linguistiques constatés dans les versions en français et en arabe et a souligné que la publication de la lettre circulaire CL 2024/27-GP était la première phase d'un processus par étape mis en place pour repérer les incohérences linguistiques et que toutes les questions ayant trait à la traduction seraient examinées en collaboration directe avec les groupes de traduction de la FAO et de l'OMS.

Conclusion

27. La Commission, à sa 47^e session, a demandé au secrétariat du Codex:
- i. d'étudier la possibilité de mettre en place d'éventuels mécanismes supplémentaires pour garantir la cohérence linguistique de la 30^e édition du Manuel de procédure du Codex, dont la publication est prévue en 2025;
 - ii. d'assurer un suivi approprié des observations reçues au sujet d'autres incohérences linguistiques, erreurs de traduction, et contenu du Manuel de procédure du Codex devenu obsolète;
 - iii. de rédiger un document sur la base des observations reçues au sujet du contenu possiblement devenu obsolète afin que le CCGP l'examine à sa 34^e session et formule des recommandations à l'intention de la Commission.

TRAVAUX DES COMITÉS DU CODEX (point 4 de l'ordre du jour)⁹

28. La Commission a examiné les travaux d'élaboration de normes de chacun des comités du Codex dans les catégories suivantes: adoption finale et adoption de modifications rédactionnelles; adoption à l'étape 5; révocation; suspension; et autres questions, en tenant à chaque fois compte des recommandations formulées par le Comité exécutif à ses 86^e et 87^e sessions, le cas échéant.

⁸ CX/CAC 24/47/2 et CX/CAC 24/47/2 Add.1; CRD08 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Cabo Verde, El Salvador, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD41 (Zambie); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD46 (Ouganda).

⁹ REP24/EXEC1; REP24/EXEC2.

COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES (CCSCH) (point 4.1 de l'ordre du jour)¹⁰Adoption finale

29. La Commission a adopté (annexe II):
- i. la *Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – petite cardamome* (étape 8);
 - ii. la *Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – quatre épices, baies de genièvre et anis étoilé* (étape 5/8);
 - iii. la *Norme sur les épices issues de racines, rhizomes et bulbes séchés ou déshydratés – curcuma* (étape 5/8).
30. La Commission a pris note de la réserve émise par le Sénégal concernant le tableau 2 portant sur les caractéristiques physiques, qui figure à l'annexe I des trois normes. Selon le Sénégal, les paramètres qui y sont présentés en rapport avec les insectes, les matières étrangères, les excréments et la moisissure ne devraient être considérés comme acceptables que pour les produits non transformés devant subir un traitement adapté et ne devraient pas être autorisés dans le produit final.
31. En ce qui concerne le tableau 2 figurant à l'annexe I de la norme sur la petite cardamome, un membre a indiqué qu'il risquait d'y avoir un chevauchement entre la catégorie «capsules immatures et flétries» et la catégorie «graines légères», comme il est indiqué à la note de bas de page c.

Adoption à l'étape 5

32. La Commission a adopté la *Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – vanille* (étape 5) (annexe III).

Débats

33. La Commission a pris note de plusieurs propositions techniques et avis sur certains aspects de la norme sur la vanille, notamment en ce qui concerne les types de gousses de vanille fendues, le pays d'origine et le pays de récolte, et l'identification des espèces.
34. Après s'être déclaré favorable à l'adoption, un membre a noté que la nature de la disposition d'étiquetage 8.3.2 relative au pays de récolte était restée entre crochets et a réitéré les préoccupations concernant l'obligation d'indiquer le pays de récolte sur les étiquettes, celle-ci étant, selon lui, contraire aux dispositions de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985), aux obligations commerciales internationales et aux pratiques en matière d'inspection.
35. Le Président a rappelé aux membres qu'il faudrait de nouveau soumettre les observations techniques à l'étape 6 en vue de leur examen par le CCSCCH, et a rappelé que toute différence par rapport à la norme CXS 1-1985 devrait être justifiée et étayée par les éléments scientifiques disponibles, conformément à la section 2 du Manuel de procédure du Codex, «Relations entre les comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales».

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES (CCFO) (point 4.2 de l'ordre du jour)¹¹Adoption finale

36. La Commission a adopté (annexe II):
- i. la version révisée de la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat, à l'étape 8;

¹⁰ CX/CAC 24/47/3 et CX/CAC 24/47/3 Add.1; CRD09 (Bénin, Inde, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD41 (Zambie); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

¹¹ CX/CAC 24/47/4 et CX/CAC 24/47/4 Add.1; CRD05 (Conseil oléicole international [COI]); CRD10 (Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Bénin, Cabo Verde, Inde, Philippines, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE] et Global Organization for EPA and DHA Omega-3s [GOED]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD35 Rev.1 (Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Oman, Soudan et Yémen); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

- ii. la version révisée de la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999): inclusion de l'huile de graines de camélia, de l'huile de sacha inchi et de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique, à l'étape 5/8;
- iii. la version révisée de la *Norme sur les huiles de poisson* (CXS 329-2017): inclusion de l'huile de calanus, à l'étape 5/8;
- iv. les modifications des dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans les six (6) normes suivantes sur les graisses et les huiles: la *Norme sur les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles* (CXS 19-1981); la *Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981); la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999); la *Norme sur les graisses animales portant un nom spécifique* (CXS 211-1999); la *Norme sur les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables* (CXS 256-1999); et la *Norme sur les huiles de poisson* (CXS 329-2017);
- v. les modifications/révisions du *Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac* (CXC 36-1987), notant les réserves émises par l'UE et la Norvège quant au maintien de l'alcool tridécylique, de l'alcool myristique et du mélange d'alcools gras non fractionnés ou des mélanges d'alcools gras provenant d'huiles et de graisses naturelles dans la liste des cargaisons précédentes, compte tenu de l'absence d'obligation de préciser que les sources de ces substances devaient être de qualité alimentaire.

Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CXS 33-1981)

37. La Commission a approuvé toutes les révisions apportées à la *Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981), sections 3, 8 et annexe, et a longuement débattu des arbres de décision figurant dans les notes de bas de page b et c, définis à la section 3.2.3 Composition en 4 α -desméthylstéroïls (% des 4 α -desméthylstéroïls totaux), en rapport avec les préoccupations formulées par les membres.

Débats

3.2.3 Composition en 4 α -desméthylstéroïls (% des 4 α -desméthylstéroïls totaux)

Note de bas de page b

38. Un membre s'est dit préoccupé par l'utilisation de l'expression «peut être considérée» au lieu de «est considérée», s'agissant du résultat de l'application de l'arbre de décision aux huiles d'olive vierges et vierges extra, qui diffère de la disposition énoncée pour le campestérol, à savoir si une huile peut être considérée ou non comme authentique. Le membre a fait remarquer qu'à son avis, la formulation «peut être considérée» donnait la possibilité d'interpréter le résultat de l'arbre de décision et a proposé de revenir à l'expression «est considérée», utilisée dans la version actuelle de la norme.
39. Notant que la finalité recherchée était de considérer comme authentique une huile répondant aux critères de l'arbre de décision, les membres se sont prononcés en faveur de la proposition, indiquant que celle-ci permettait d'apporter plus de clarté. Par conséquent, la note de bas de page se lirait comme suit: «Dans le cas où une huile d'olive vierge ou extra vierge possède naturellement une valeur de campestérol > 4,0 % et \leq 4,8 %, elle est considérée comme une huile authentique si la teneur en stigmastérol est \leq 1,4 % et la teneur en delta-7-stigmastérol est \leq 0,3 %. Les autres paramètres devront satisfaire aux limites définies dans la norme.»

Note de bas de page c

40. Rappelant les observations formulées dans le document CRD10 et les réserves émises au paragraphe 74 du document REP24/FO, la République arabe syrienne a fait part de ses préoccupations concernant la note de bas de page c de la norme CXS 33-1981, indiquant que:
- cette note de bas de page de la norme CXS 33-1981, qui correspondait à l'arbre de décision du Conseil oléicole international (COI), avait été élaborée sans tenir compte des caractéristiques de l'huile d'olive de la République arabe syrienne;
 - l'adoption des révisions apportées à la norme CXS 33-1981 comprenant cette note de bas de page conduirait, à son avis, à une caractérisation incorrecte de l'huile d'olive produite dans ce pays, comme étant une huile non authentique;
 - une caractérisation incorrecte de ce type mettrait en péril plus de 40 pour cent des exportations d'huile d'olive vierge de ce pays et aurait une incidence négative sur les agriculteurs et les producteurs, ce qui irait à l'encontre de l'objectif du Codex Alimentarius qui est de favoriser des pratiques équitables dans le commerce international des denrées alimentaires.

41. La République arabe syrienne a donc proposé d'adopter la norme à l'étape 5 afin que des données puissent être soumises en vue de valider l'arbre de décision.
42. Le président du CCFO a informé la Commission, à sa 47^e session, que les travaux de révision de la norme CXS 33-1981 ont débuté en 2017 et que des débats approfondis ont été menés dans le cadre de plusieurs groupes de travail électroniques, groupes de travail de session et échanges informels avec les parties intéressées, en marge des 27^e et 28^e sessions du CCFO. Les travaux ont permis de résoudre la plupart des problèmes, certaines dispositions ayant fait l'objet d'un compromis, dans un esprit de collaboration. Toutefois, le président du CCFO a noté la nécessité de recueillir davantage de données scientifiques sur certaines questions relatives à l'huile d'olive vierge ordinaire, aux 1,2-diglycérides et à la pyrophéophytine A, et a décidé de recommander le report des échéances pour certains aspects des travaux jusqu'à la 30^e session du CCFO.
43. La Commission s'est penchée sur la question de savoir s'il convenait d'adopter la version révisée de la norme CXS 33-1981, en portant une attention spéciale à la note de bas de page c.
44. Les membres et un observateur qui se sont prononcés en faveur de la proposition d'adopter la norme révisée à l'étape 5 seulement:
 - ont fait remarquer que la note de bas de page c ne prenait pas en compte les variations interrégionales découlant de facteurs tels que le changement climatique;
 - ont souligné le rôle important que jouait le commerce de l'huile d'olive dans leurs économies;
 - ont déclaré partager le point de vue selon lequel la note de bas de page c de la version révisée de la norme CXS 33-1981 aurait pour effet de restreindre automatiquement un pourcentage important des exportations d'huile d'olive authentique de certains membres dans le cadre du commerce international, ce qui aurait des répercussions négatives pour ces membres, en particulier pour les communautés agricoles;
 - ont demandé que des données scientifiques sur la variabilité interrégionale soient collectées et analysées afin de mieux éclairer la révision de la note de bas de page c.
45. Tout en reconnaissant les préoccupations soulevées, les membres favorables à l'adoption de la norme à l'étape 5/8 ont rappelé que le CCFO avait investi des ressources considérables, notamment en termes de temps, de collaboration, de coordination et de dévouement de la part de toutes les parties. Les membres ont proposé un processus en deux étapes comprenant l'adoption de la version révisée de la norme CXS 33-1981 à l'étape 5/8 et la poursuite de la collecte de données scientifiques en vue d'étudier la possibilité de réviser à nouveau la note de bas de page c pour tenir compte de la variabilité régionale.
46. Un observateur a souligné l'importance qu'il y avait à garantir un commerce équitable et la protection des consommateurs en harmonisant les normes internationales sur la base de principes scientifiques, et a informé la Commission d'une étude menée actuellement par le COI sur les stérols totaux et les stérols individuels, incluant tous les pays producteurs. L'observateur a indiqué qu'il était disposé à fournir un espace d'échange permettant de mener des discussions fondées sur des études scientifiques incluant tous les pays producteurs.
47. D'autres observateurs ont également noté la nécessité de tenir compte des variations interrégionales et ont exprimé leur volonté de contribuer à la collecte de données.
48. Le Président, notant les préoccupations soulevées par la note de bas de page c, a proposé de mettre en place, parallèlement à l'adoption de la norme CXS 33-1981 à l'étape 5/8, un cadre permettant de faciliter la collecte de données qui contribueraient à la validation/révision de la note de bas de page c.
49. La Commission est convenue du cadre suivant pour la collecte des données, selon lequel le secrétariat du Codex devrait:
 - mener des consultations informelles avec les membres/observateurs intéressés afin de préparer un projet de cadre pour la collecte de données;
 - diffuser le projet de cadre pour la collecte de données afin de recueillir des observations avant sa mise au point définitive;
 - publier une lettre circulaire sollicitant la collecte de données sur les variations interrégionales et l'applicabilité de l'arbre de décision, tel que défini dans la note de bas de page c;
 - soumettre les données à la FAO afin que soit mis en place un groupe de travail d'experts chargé d'analyser les données et leur applicabilité à la note de bas de page c, en fonction du temps et des ressources disponibles.

50. Le représentant de la FAO a indiqué que l'Organisation était disposée à mener ou accompagner tout processus consultatif visant à évaluer les prochaines étapes envisageables pour la collecte et l'analyse des données, afin de déterminer les modalités de collecte des données susceptibles de servir les intérêts et permettre la participation de tous les membres et de toutes les parties prenantes.
51. Cette approche a été largement soutenue.
52. Tout en soutenant les efforts de collecte de données, l'Algérie et la République arabe syrienne ont néanmoins exprimé des réserves quant à l'adoption de la norme CXS 33-1981 à l'étape 5/8, pour les raisons mentionnées au paragraphe 44.

Conclusion

53. La Commission, à sa 47^e session:
- a adopté, à l'étape 5/8, la version révisée de la *Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981), avec une modification de la note de bas de page b à la section 3.2.3 Composition en 4 α -desméthylstérois (% des 4 α -desméthylstérois totaux), en remplaçant «peut être considérée» par «est considérée», et a noté les réserves émises par l'Algérie et la République arabe syrienne;
 - est convenue d'entamer des travaux sur la collecte de données concernant la note de bas de page c à la section 3.2.3 (arbre de décision), ce qui permettrait au CCFO de se prononcer sur l'applicabilité de cette note à toutes les huiles d'olive authentiques;
 - est convenue de demander au secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire sollicitant la collecte de données sur l'applicabilité de l'arbre de décision, tel que mentionné dans la note de bas de page c, en tenant compte du cadre défini au paragraphe 49;
 - a demandé à la FAO de réunir un groupe de travail d'experts chargé d'analyser les données ainsi que leur applicabilité à la note de bas de page c;
 - a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 86^e session, visant à reporter les échéances jusqu'à la 30^e session du Comité afin d'achever les travaux complémentaires sur les huiles d'olive ordinaires (comme convenu à la 27^e session du Comité) et sur les 1,2-diglycérides et la pyrophéophytine A.

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE (CCFH) (point 4.3 de l'ordre du jour)¹²

Adoption finale

54. La Commission a adopté à l'étape 5/8 (annexe II):
- l'annexe II sur les légumes-feuilles frais et l'annexe IV sur les graines germées des *Directives pour la maîtrise des Escherichia coli producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées* (CXG 99-2023);
 - l'annexe III sur le lait et les produits laitiers des *Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments* (CXG 100-2023);
 - les Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels.

Débats

55. La Commission a félicité la Présidente du CCFH et les présidents des groupes de travail électroniques concernés, et a apporté un large soutien à tous les textes, dont elle a souligné l'importance pour l'ensemble des membres, en particulier pour ceux d'entre eux qui sont des pays en développement.

¹² CX/CAC 24/47/5 et CX/CAC 24/47/5 Add.1; CRD11 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, Inde, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Communauté d'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD40 (Malaisie); CRD41 (Zambie); CRD42 (Ghana); CRD43 (Suriname); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

56. S'agissant des Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels (ci-après «les Directives»), les membres se sont prononcés en faveur de leur adoption, faisant observer que le travail avait été accompli en une session, et ont exprimé les points de vue suivants:
- Étant donné que les maladies d'origine alimentaire restent un problème important, en particulier dans les pays en développement où les marchés traditionnels sont au cœur de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et de l'activité économique, les Directives:
 - marquent une étape cruciale dans les efforts visant à remédier aux problèmes d'hygiène alimentaire et à améliorer les pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, tout en tenant compte de la réalité du fonctionnement des marchés traditionnels;
 - définissent un cadre solide pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire, la protection de la santé publique, le renforcement de la confiance des consommateurs et le soutien aux exploitants des marchés;
 - constituent un outil essentiel pour les autorités compétentes et les parties prenantes du secteur alimentaire, et pourraient contribuer au renforcement des capacités en matière d'hygiène alimentaire dans les marchés traditionnels et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques normalisées.
 - L'application des Directives pourrait faciliter l'harmonisation avec l'approche «Une seule santé», qui joue un rôle clé dans la prévention des risques d'origine alimentaire sur les marchés traditionnels.
 - Il serait important d'envisager des partenariats stratégiques pour appuyer la mise en œuvre des Directives.
57. Certains membres ont estimé que la révision des textes régionaux concernant les aliments vendus sur la voie publique dans un souci d'harmonisation avec les Directives devrait être envisagée avec prudence, car les pratiques régionales peuvent varier en fonction des circonstances locales; chaque région et chaque pays est susceptible d'aborder la gestion de la sécurité sanitaire des aliments différemment, en fonction des problématiques qui lui sont propres dans ce domaine et de la faisabilité de l'application de certaines pratiques.
58. Le secrétariat du Codex a tenu à préciser que la responsabilité de l'hygiène alimentaire incombait toujours au CCFH, mais que celui-ci avait demandé aux comités FAO/OMS de coordination, dans les cas s'y prêtant, de passer en revue leurs textes ayant trait aux aliments vendus sur la voie publique afin de s'assurer de leur cohérence avec les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) et les Directives, en soulignant que l'objectif était de préserver la cohérence des dispositions relatives à l'hygiène alimentaire, et non d'imposer une harmonisation des textes ni d'accorder moins de souplesse.
59. La Commission a noté que les premiers débats sur cette question s'étaient tenus à la 23^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) et la confirmation du Coordonnateur pour l'Asie qu'un débat sur la cohérence entre les textes concernés devait avoir lieu à la 23^e session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA) en 2025.

Conclusion

60. La Commission, à sa 47^e session, a encouragé les comités FAO/OMS de coordination concernés à examiner leurs textes respectifs au sujet des aliments vendus sur la voie publique afin de s'assurer de leur cohérence avec le document CXC 1-1969 et les Directives, et à réfléchir aux mesures de suivi qu'il conviendrait de prendre (révision, par exemple), conformément à la demande formulée par le CCFH à sa 54^e session.

Adoption à l'étape 5

61. La Commission a adopté à l'étape 5 la version révisée des *Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp. dans les fruits de mer* (CXG 73-2010), en notant que l'achèvement de ces travaux était lié à la mise au point finale de l'annexe II, sur le poisson et les produits de la pêche, des directives CXG 100-2023.

Autres questions

62. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa 86^e session, préconisant de prolonger jusqu'à la 55^e session du CCFH les délais fixés pour l'achèvement des travaux restants sur les directives CXG 100-2023, notamment l'annexe II, sur le poisson et les produits de la pêche, et l'annexe IV, sur l'évaluation de la qualité de l'eau en fonction de l'usage prévu.

COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF) (point 4.4 de l'ordre du jour)¹³Adoption finale

63. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les LM pour le plomb dans les épices (étape 5/8) indiquées ci-dessous:
 - a) l'arille séché, en notant les réserves de l'Inde, de la Fédération de Russie et du Maroc pour les raisons exposées aux paragraphes 64, 65 et 66;
 - b) les parties florales séchées, en notant les réserves de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la Gambie, de l'Inde, du Maroc, de la Norvège, du Sénégal, de la Suisse et de l'UE, pour les raisons exposées aux paragraphes 64, 65, 66 et 67;
 - c) les fruits et les baies séchés, en notant les réserves de la Fédération de Russie et de l'Inde pour les raisons exposées aux paragraphes 64 et 65;
 - d) le paprika et le sumac séchés, en notant les réserves de la Fédération de Russie et de l'Inde pour les raisons exposées aux paragraphes 64 et 65;
 - e) le poivre du Sichuan et l'anis étoilé séchés, en notant les réserves de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Norvège, de la Suisse et de l'UE pour les raisons exposées aux paragraphes 64, 65 et 67;
 - f) les rhizomes et les racines séchés, en notant les réserves de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la Gambie, de l'Inde, du Maroc, de la Norvège, du Sénégal, de la Suisse et de l'UE pour les raisons exposées aux paragraphes 64, 65, 66 et 67;
 - g) les graines séchées, en notant les réserves de la Fédération de Russie et de l'Inde pour les raisons exposées aux paragraphes 64 et 65;
 - h) les graines de céleri séchées, en notant les réserves de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Norvège, de la Suisse et de l'UE pour les raisons exposées aux paragraphes 64, 65 et 67.
 - ii. les LM pour le cadmium et le plomb dans le quinoa;
 - iii. le Code d'usages pour la prévention et la réduction de l'intoxication alimentaire par la ciguatera, à l'étape 5/8, et a félicité le CCCF pour la célérité de ses travaux sur ce texte, qui ont été parachevés avant l'échéance fixée et seulement un an après l'approbation des nouveaux travaux par la Commission à sa 46^e session.

Débats*Limites maximales pour le plomb dans les épices*

64. L'Inde a émis des réserves concernant toutes les LM pour les épices, notant que l'approche consistant à fixer une LM par groupe d'épices au lieu d'en fixer une par épice entraînait un déséquilibre dans la représentation des échantillons dans les catégories d'épices établies, si bien que la LM n'était représentative ni de l'ensemble de la catégorie ni de chacune des épices de ladite catégorie. De plus, les LM ont été établies à partir d'un faible nombre d'échantillons, qui sont peu représentatifs sur le plan géographique puisqu'ils proviennent essentiellement de pays importateurs, ce qui réduit la représentation de zones de production importantes et constitue un autre facteur susceptible de fausser le processus de détermination des LM.
65. La Fédération de Russie a émis des réserves à l'égard de toutes les LM pour le plomb dans les épices, indiquant que le taux de contamination de ces épices par le plomb variait selon la région et le pays, par exemple en Eurasie, et qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations sur les critères de risque sanitaire pour étayer les LM proposées, lesquelles pourraient être trop strictes et nuire au commerce international de ces produits.

¹³ CX/CAC 24/47/6 et CX/CAC 24/47/6 Add.1; CRD12 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, El Salvador, Inde, Maroc, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD41 (Zambie); CRD42 (Ghana); CRD43 (Suriname); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur); CRD52 (Fédération de Russie).

66. L'Afrique du Sud, la Gambie, le Maroc et le Sénégal ont émis des réserves au sujet des LM pour les groupes d'épices comprenant les parties florales séchées et les rhizomes et racines séchés. Notant que les pays africains étaient des consommateurs importants d'épices et rappelant l'absence de consensus clair sur les LM proposées pour ces groupes d'épices à la 17^e session du CCCF et le manque de données représentatives sur le plan géographique, ils ont estimé qu'il faudrait faire avancer ces LM à l'étape 5 seulement et les soumettre à un examen plus approfondi du CCCF à sa 18^e session (2025). Le Maroc a suivi la même logique pour justifier ses réserves concernant l'arille séché.
67. L'UE, soutenue par la Norvège et la Suisse, a réitéré ses réserves et justifications exprimées lors de la 17^e session du CCCF (2024) concernant les LM pour les épices suivantes. L'Égypte a avancé les mêmes réserves et arguments que l'UE s'agissant des LM pour les parties florales, les rhizomes et les racines séchés.
- Parties florales séchées: En application du principe du niveau le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre et sur la base des données pertinentes disponibles concernant les câpres et le safran, il serait plus judicieux d'abaisser la LM à 1,0 mg/kg. De plus, selon des données de l'UE, la concentration en plomb dans les clous de girofle serait inférieure à 0,5 mg/kg, ce qui signifie que les quelques échantillons présentant des concentrations supérieures à 2 mg/kg pourraient être considérés comme des anomalies.
 - Poivre du Sichuan et anis étoilé séchés: sur la base des données disponibles dans l'UE, on pourrait abaisser la LM pour l'anis étoilé à 0,6 mg/kg.
 - Rhizomes et racines séchés: en application du principe du niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre et sur la base des données pertinentes disponibles, il serait plus judicieux d'abaisser la LM et de l'établir à 1,5 mg/kg dans un souci de protection de la santé des consommateurs.
 - Graines de céleri séchées: en application du principe du niveau le plus faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre et sur la base des données pertinentes disponibles, il serait plus judicieux d'abaisser la LM à 0,9 mg/kg.

Adoption à l'étape 5

68. La Commission a adopté (annexe III):
- i. les LM pour le plomb dans les écorces séchées et les herbes culinaires séchées, en précisant qu'un appel à communication de données lancé par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) était en cours et en encourageant les membres à y répondre afin de faciliter les débats et le processus décisionnel à la 18^e session du CCCF (2025). La Commission a pris note de la préoccupation de l'Inde concernant l'approche adoptée s'agissant de fixer une LM par groupe d'épices, ce qui pourrait se traduire par un déséquilibre dans la représentation des échantillons et aboutir à la définition de LM qui risqueraient de ne pas être représentatives;
 - ii. les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans certaines épices (piment fort séché, noix de muscade et paprika).

Interruption des travaux

69. La Commission a interrompu les travaux concernant certaines LM pour le plomb dans les épices, les fleurs séchées et les herbes culinaires fraîches (annexe VI).

Prolongation des délais fixés pour l'achèvement des travaux

70. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à 86^e session, qui préconisait de prolonger jusqu'en 2025 les délais impartis pour l'achèvement des plans d'échantillonnage relatifs aux aflatoxines totales et à l'ochratoxine A dans certaines épices (piment fort séché, noix de muscade et paprika).

Autres questions

71. À la suite de la préoccupation formulée par un membre s'agissant de la délivrance de visas en temps utile afin de faciliter la participation des membres du Codex à la 17^e session du CCCF, la Présidente du CCCF a reconnu que des problèmes avaient nui à la participation à la session, et s'est engagée à y remédier à l'avenir. Elle a également indiqué qu'il était prévu de tenir la 18^e session du CCCF selon des modalités hybrides, afin d'assurer une plus large participation et une inclusion accrue. Le Panama, qui a coorganisé la 17^e session du CCCF, a souligné qu'il s'attacherait à assurer une plus large participation aux travaux du Codex.

72. Le secrétariat du Codex a mis l'accent sur le fait que la résolution des problèmes de visa relevait de la responsabilité collective et a pris acte des efforts considérables qui étaient déployés par les délégués pour obtenir leur visa. Il a également salué les efforts importants consentis par les secrétariats des pays hôtes pour veiller à ce que les délégués reçoivent à temps leur visa. Il a mis en avant les efforts déployés afin d'envoyer rapidement les invitations aux réunions et de fournir des indications détaillées sur les formalités d'entrée, pour favoriser la participation des membres aux réunions du Codex.

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA) (point 4.5 de l'ordre du jour)¹⁴

Adoption finale

73. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires (étape 5/8);
 - ii. la version révisée des *Noms de catégorie et système international* de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989) (étape 5/8), à l'exception du numéro du Système international de numérotation (SIN) du carbomère (SIN 1210), dont la question devrait être transmise au Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) pour qu'il la réexamine à sa 55^e session et détermine le numéro SIN approprié;
 - iii. les dispositions relatives aux additifs alimentaires et les révisions des dispositions adoptées dans la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA, CXS 192-1995), notant les réserves émises par la Fédération de Russie concernant les dispositions relatives au bicarbonate de diméthyl (SIN 242) dans les catégories d'aliments spécifiées (voir le paragraphe 83) et la réserve émise par la Fédération de Russie concernant le copolymère de méthacrylate (SIN 1205) dans les catégories d'aliments spécifiées (voir le paragraphe 87);
 - iv. la révision des descripteurs de l'annexe B (catégorie d'aliments 01.4.3) et de l'annexe C du préambule de la NGAA;
 - v. les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées en lien avec l'harmonisation de deux normes relevant du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP), de quatre normes relevant du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV), de deux normes relevant du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE), de deux normes relevant du CCASIA et d'une norme relevant du CCLAC;
 - vi. les sections révisées concernant les additifs alimentaires qui figurent dans deux normes relevant du CCMMP, une norme relevant du CCPFV, une norme relevant du CCASIA et une norme relevant du CCLAC;
 - vii. les modifications corollaires des tableaux 1, 2 et 3 de la NGAA faisant suite à l'attribution d'un nouveau numéro SIN à la gomme gellane (SIN 418[i]);
 - viii. les révisions des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme sur les cornichons (concombres) en conserve* (CXS 115-1981) et de la *Norme sur les confitures, gelées et marmelades* (CXS 296-2009);
 - ix. les modifications rédactionnelles apportées à la *Norme générale sur le fromage* (CXS 283-1978);
 - x. les modifications corollaires apportées à la *Norme sur les produits aqueux à base de noix de coco: lait de coco et crème de coco* (CXS 240-2003) à la suite de l'attribution d'un nouveau numéro SIN à la gomme gellane (SIN 418[i]).

Débats

74. Les membres ont fait part de leur adhésion générale à tous les textes transmis pour adoption.

Dioxyde de titane (SIN 171)

75. Certains membres se sont dits préoccupés par l'utilisation du dioxyde de titane (SIN 171) comme additif alimentaire, car ils estiment qu'il est potentiellement carcinogène et en raison des doutes quant aux éléments de preuve concernant sa génotoxicité et de l'absence de méthodes d'analyse adaptées. Certains ont par ailleurs remis en question la priorité accordée à cette substance aux fins d'une évaluation par le JECFA.

¹⁴ CX/CAC 24/47/7 Rev.1 et CX/CAC 24/47/7 Add.1; CRD13 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, El Salvador, Inde, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD32 (Nigéria); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD47 (National Health Federation [NHF]); CRD49 (Équateur); CRD50 (International Fruit and Vegetable Juice Association [IFU]); CRD52 (Fédération de Russie).

76. Une organisation membre a fait remarquer que l'utilisation du dioxyde de titane (SIN 171) dans les aliments n'était pas autorisée dans l'UE.
77. Le secrétariat du Codex a expliqué qu'à sa 54^e session, le CCFA n'avait pas examiné les dispositions liées au dioxyde de titane (SIN 171), mais avait pris acte du fait que le JECFA avait réaffirmé la décision de ne pas spécifier de dose journalière admissible (DJA) et avait seulement approuvé des spécifications révisées visant à réduire les niveaux établis pour les contaminants concernés dans cette substance.
78. Une organisation membre a indiqué que la monographie du JECFA n'était pas disponible lors de la 54^e session du CCFA et qu'il serait souhaitable de poursuivre les débats sur la base d'informations complètes lors de la 55^e session du CCFA.
79. Le secrétariat du JECFA a expliqué que dès lors qu'il était probable que la valeur maximale de la DJA (dose d'un additif alimentaire pouvant être consommée tous les jours sans danger pendant 70 ans, soit une vie entière) d'un additif alimentaire dépasse largement le niveau d'exposition d'un individu à cette substance, le JECFA établit la DJA comme étant «non spécifiée», car il est considéré que la consommation journalière de la substance, conformément aux modalités approuvées, n'est pas susceptible de présenter de risque substantiel pour la santé. De plus, les experts pourraient être incités à ne pas préciser de DJA s'il existe des preuves de l'absence d'adsorption, de distribution, de métabolisme et d'excrétion.
80. Le Président a précisé que le CCFA suivait une procédure de définition des priorités pour sélectionner les substances à soumettre à l'évaluation du JECFA, ce qui permettait aux membres de convenir des additifs alimentaires prioritaires, qu'il s'agisse de nouvelles substances ou d'additifs existants. Il a été souligné que l'évaluation des risques, qui était réalisée par le JECFA, était distincte de la gestion des risques, qui incombait au CCFA. Les membres ont été encouragés à contribuer activement à la confirmation des priorités au cours de chaque session du CCFA. Le Président a également suggéré que la FAO et l'OMS envisagent d'intégrer les questions liées au dioxyde de titane dans leur document général afin que le CCFA poursuive leur examen à sa 55^e session.

Aspartame (SIN 951)

81. Un observateur a proposé le rejet de la DJA, compte tenu des préoccupations concernant l'établissement par le JECFA d'une DJA de 40 mg/kg de poids corporel pour l'aspartame (SIN 951), car selon lui il existait des risques sanitaires potentiels, un risque d'induire les consommateurs en erreur, ainsi que des conflits d'intérêts au sein du JECFA.
82. Le secrétariat du JECFA a souligné que la DJA pour l'aspartame avait été fixée à l'issue d'une évaluation scientifique réalisée par le JECFA et qu'il n'appartenait pas à la Commission de l'approuver ni de la rejeter. Il a ajouté que le JECFA avait fondé son évaluation de l'aspartame sur un examen approfondi de l'ensemble des données scientifiques disponibles et sur une approche scientifique rigoureuse, et que le processus de déclaration des conflits d'intérêts des experts avait été consciencieusement appliqué et n'avait fait ressortir aucun conflit.

Bicarbonate de diméthyl (SIN 242) dans les catégories d'aliments 14.1.2 «Jus de fruits et de légumes» et 14.1.3 «Nectars de fruits et de légumes»

83. La Fédération de Russie a émis des réserves concernant ces dispositions en raison de préoccupations liées à la formation de quantités importantes de méthanol, qui pourrait avoir des effets préjudiciables sur la santé des consommateurs.
84. Un observateur s'est dit préoccupé par ces dispositions et par la note XS247 qui l'accompagne. Il a insisté sur les incohérences réglementaires entre le bicarbonate de diméthyl (SIN 242) et d'autres conservateurs, tels que les sorbates et les benzoates, et a souligné qu'il fallait adopter une approche réglementaire unifiée. Il a également été indiqué que les étiquettes des jus qui contenaient du bicarbonate de diméthyl (SIN 242) et de ceux qui n'en contenaient pas étaient identiques, ce qui pouvait être source de confusion pour les consommateurs. Il a été recommandé que le CCFA et le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) collaborent afin d'examiner les conséquences en matière d'étiquetage et de garantir la clarté des informations communiquées aux consommateurs.
85. Les membres soutenant l'adoption de ces dispositions se sont appuyés sur l'évaluation du JECFA qui avait confirmé la sécurité sanitaire du bicarbonate de diméthyl (SIN 242) en tant qu'agent de stérilisation à froid dans les boissons, dans le cadre de bonnes pratiques de fabrication, à une concentration maximale de 250 mg/l.
86. Le Président du CCFA a expliqué que ces dispositions avaient été méticuleusement examinées lors de la 54^e session du CCFA et a précisé ce qui suit: i) le JECFA a évalué la sécurité sanitaire du bicarbonate de diméthyl (SIN 242); ii) des débats sont en cours concernant la classification de cette substance en tant qu'additif alimentaire ou en tant qu'auxiliaire technologique, et un consensus se dégage en faveur de son

classement en tant qu'additif alimentaire compte tenu des exigences en matière d'étiquetage qui garantiraient l'information des consommateurs; et iii) une note XS247 a été jointe à ces dispositions pour exclure l'utilisation de cette substance dans les produits conformes à la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005).

Copolymère de méthacrylate (SIN 1205) dans les catégories d'aliments 06.1 «Graines céréalières entières, brisées ou en flocons, y compris le riz», 11.1.1 «Sucre blanc» et 11.1.2 «Sucre en poudre, dextrose en poudre» et 11.2 «Sucre roux à l'exclusion des produits de la catégorie 11.1.3»

87. La Fédération de Russie a émis des réserves concernant ces dispositions, car l'emploi de cet additif alimentaire dans ces catégories d'aliments n'était pas justifié sur le plan technologique.

Révocation

88. La Commission a révoqué certaines dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires (annexe IV).

Interruption des travaux

89. La Commission a interrompu les travaux relatifs à certains projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires (annexe VI).

COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE (CCMAS) (point 4.6 de l'ordre du jour)¹⁵

Adoption finale

90. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les méthodes d'analyse et les critères de performance à inclure dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999), avec des modifications rédactionnelles concernant le principe appliqué aux entrées relatives aux huiles volatiles pour la petite cardamome, le quatre-épices, les baies de genièvre et l'anis étoilé et toute autre épice qui pourrait être concernée, comme suit: «Calcul à partir de l'humidité et des huiles volatiles, distillation et distillation»;
 - ii. la version modifiée du plan d'échantillonnage pour le méthylmercure dans le poisson, à inclure dans la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995).

Facteurs de conversion de l'azote en protéines: annexe à la norme CXS 234-1999

91. La Commission a renvoyé au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) l'annexe à la norme CXS 234-1999, au sujet des facteurs de conversion de l'azote en protéines, et lui a demandé:
- de mettre à jour la partie 3 de l'annexe II du document REP24/MAS et d'assurer la cohérence des facteurs de conversion de l'azote en protéines avec ceux indiqués dans les normes relatives aux produits;
 - d'examiner la demande du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) relative à l'inclusion des facteurs de conversion de l'azote en protéines pour les préparations de suite;
 - de soumettre à nouveau l'annexe à la Commission en vue d'une adoption future.

¹⁵ CX/CAC 24/47/8 et CX/CAC 24/47/8 Add.1; CRD05 (Conseil oléicole international [COI]); CRD14 (Bénin, Cabo Verde, Inde, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande et Communauté d'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

Débats

Méthodes d'analyse/critères de performance et facteurs de conversion de l'azote en protéines

92. La Commission a noté qu'il y avait plusieurs incohérences dans le tableau des facteurs de conversion de l'azote en protéines, en particulier pour les produits d'origine végétale, et a examiné une proposition du secrétariat du Codex visant à renvoyer l'annexe au CCMAS afin qu'il l'examine plus en détail pour assurer la cohérence avec les facteurs de conversion figurant dans les normes relatives aux produits. La Commission a noté que le CCMAS ne modifierait pas les facteurs de conversion et n'en déterminerait pas de nouveaux, mais qu'il rassemblerait tous les facteurs de conversion existants afin de les inclure dans le document CXS 234-1999 pour faciliter la tâche des analystes. La détermination des facteurs de conversion demeure la responsabilité des comités s'occupant de produits et autres comités concernés.
93. Un membre, favorable à l'adoption des méthodes d'analyse et des critères de performance soumis par le CCMAS, a recommandé que ce dernier réfléchisse à la possibilité d'inclure des méthodes d'analyse pour la détermination des aflatoxines B1, B2, G1 et G2, et, au sujet de l'annexe concernant les facteurs de conversion de l'azote en protéines, a suggéré que le CCMAS envisage d'inclure une référence à la méthode AOAC 981.10, qui porte spécifiquement sur la détermination des protéines dans la viande crue.
94. Le Président du CCMAS a tenu à préciser que toute nouvelle proposition de méthode d'analyse pourrait être soumise au CCMAS afin que le groupe de travail physique sur les méthodes d'analyse l'examine en vue d'une éventuelle inclusion dans la norme CXS 234-1999.
95. Le secrétariat du Codex a précisé en outre que les méthodes d'analyse pour les aflatoxines devraient être examinées par le CCCF, et ce pour deux raisons: i) des critères de performance numériques pour les méthodes d'analyse ont été inclus dans les plans d'échantillonnage concernés de la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995) et le CCCF mène actuellement des discussions à ce sujet; et ii) le CCMAS a recommandé au CCCF, pour examen à sa prochaine session, un exemple de méthode (EN 17641) qui répond aux critères de performance numériques contenus dans le plan d'échantillonnage pour les aflatoxines dans certaines céréales et certains produits à base de céréales, y compris les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge, figurant dans la norme CXS 193-1995.

Révocation

96. La Commission a révoqué (annexe IV):
- les *Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés* (CXS 231-2001);
 - les méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes relatives aux produits pertinentes et dans la norme CXS 234-1999 suite à l'adoption des méthodes d'analyse et des critères de performance (voir le paragraphe 90, alinéa i).

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR) (point 4.7 de l'ordre du jour)¹⁶

Adoption finale

97. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les LMR pour différentes associations pesticide/produit à l'étape 5/8, en notant les réserves suivantes:
 - la Colombie, l'Égypte et les Émirats arabes unis ont émis des réserves concernant le propiconazole (160) dans le riz poli (CM 1205) en raison de préoccupations sanitaires fondées sur l'évaluation des risques réalisée au moyen de leurs données sur la consommation alimentaire nationale. Par conséquent, ces pays ont réservé leur position, afin de pouvoir appliquer des LMR plus strictes dans leurs législations nationales respectives pour garantir la sécurité sanitaire des aliments;
 - la Thaïlande a exprimé des réserves concernant le difénoconazole (224) dans les verts de moutarde (VL 0485) en raison de préoccupations sanitaires fondées sur l'évaluation des risques réalisée au moyen de ses données sur la consommation alimentaire nationale;
 - la Fédération de Russie a indiqué avoir des réserves concernant le fluopyram (243) dans l'orge (GC 0640) et l'avoine (GC 0647) en raison des préoccupations sanitaires que suscitait l'augmentation de la LMR;

¹⁶ CX/CAC 24/47/9 et CX/CAC 24/47/9 Add.1 Rev.; CRD15 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Cabo Verde, Inde, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE] et Union européenne); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur); CRD52 (Fédération de Russie).

- l'UE, à laquelle se sont ralliées la Norvège et la Suisse, a émis des réserves au sujet des LMR pour différentes associations pesticide/produit, comme indiqué dans le document CRD15.
- ii. les modifications corollaires des LMR du Codex précédemment adoptées par la Commission (CXL) pour le groupe/sous-groupe des poivrons afin de fournir des LMR pour l'okra, en prenant note des réserves émises par la Côte d'Ivoire qui s'emploie actuellement à générer des données pour établir des LMR pour ce produit. D'autres membres ont informé la Commission qu'ils étaient eux aussi en train de produire des données pour aider les experts de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et du CCPR à procéder à des évaluations aux fins de l'établissement de LMR pour ce produit;
- iii. un amendement corollaire visant à inscrire un nouveau produit et son code dans la classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989);
- iv. les Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé, à l'étape 5.

Révocation

98. La Commission a révoqué les CXL pour différentes associations pesticide/produit (annexe IV).

Interruption des travaux

99. La Commission a interrompu les travaux sur les LMR pour différentes associations pesticide/produit dans le cadre de la procédure par étapes (annexe VI).

Autres questions

100. La Commission a encouragé les membres et les observateurs à communiquer et à mettre en commun des données pour faciliter l'examen périodique, par les experts de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, des composés ne suscitant pas de préoccupations de santé publique¹⁷.

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CCLAC) (point 4.8 de l'ordre du jour)¹⁸

101. La Commission a indiqué que la norme régionale sur la morelle de Quito (ou narangille) (Amérique latine et Caraïbes) avait été soumise pour adoption à l'étape 5/8 mais que, la procédure d'approbation étant toujours en cours, elle serait examinée à la session de la Commission qui se tiendrait après l'examen par le CCFA.

Débats

102. Les membres ont salué les travaux accomplis en vue de l'élaboration d'une norme régionale sur la morelle de Quito (ou narangille), ont pris note de l'importance de cette norme dans la région et ont reconnu qu'il fallait satisfaire aux exigences relatives à la procédure d'approbation concernant les dispositions relatives aux additifs afin que le Comité exécutif puisse procéder à son examen critique et que la norme puisse être examinée en vue de son adoption définitive.

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES (CCFICS) (point 4.9 de l'ordre du jour)¹⁹

Adoption à l'étape 5

103. La Commission a adopté à l'étape 5 les directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire (annexe III).

Débats

104. Un membre s'est dit préoccupé par l'état d'avancement des directives relatives à la fraude alimentaire, étant donné la quantité de texte encore entre crochets, comme dans d'autres documents qui avaient été examinés lors de la 27^e session du CCFICS et n'avaient pas été avancés, et a souligné qu'il fallait revoir et limiter le champ d'application de ce document afin qu'il soit conforme au mandat du Codex.
105. Le Président du CCFICS a souligné les progrès notables accomplis au cours de la 27^e session de ce dernier, indiquant que bien que le projet de directives consolidées relatives à l'équivalence et l'examen et l'actualisation des *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et*

¹⁷ REP24/EXEC2, paragraphe 13, alinéa ii.

¹⁸ CX/CAC 24/47/10 et CX/CAC 24/47/10 Add.1; CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD49 (Équateur).

¹⁹ CX/CAC 24/47/11 et CX/CAC 24/47/11 Add.1; CRD16 Rev.1 (Bangladesh, Bénin, Brésil, El Salvador, Inde, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD43 (Suriname); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

de certification des denrées alimentaires (CXG 60-2006) aient été renvoyés à l'étape 2/3 pour être remaniés, des questions épineuses avaient été résolues dans les directives relatives à la fraude alimentaire, notamment au sujet de la propriété intellectuelle. Le Président s'est dit convaincu que le groupe de travail d'experts pourrait apporter des réponses aux questions en suspens au cours de ses débats à l'étape 6/7, notamment en réfléchissant à la meilleure façon de prendre en compte, dans les directives, l'alimentation des animaux destinés à la production d'aliments.

106. Des membres ont salué les progrès accomplis, ont pris note des réponses que pourrait apporter le groupe de travail d'experts aux questions en suspens et se sont déclarés favorables à l'adoption des directives à l'étape 5.
107. Un membre ayant appuyé l'avancement du texte a rappelé que le CCFICS était convenu que les indications géographiques relevaient de la propriété intellectuelle.
108. Un autre membre a rappelé le compromis qui avait été obtenu, à savoir l'exclusion des questions liées à la propriété intellectuelle du champ d'application du projet de directives, et a appuyé leur adoption à l'étape 5, tout en faisant observer que les questions de propriété intellectuelle, en particulier les indications géographiques, pouvaient être perçues comme de la fraude alimentaire par les autorités nationales et devaient se conformer aux dispositions légales applicables à l'échelle nationale.

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU) (point 4.10 de l'ordre du jour)²⁰

Adoption finale

109. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les Principes généraux régissant l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence – besoins (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois (annexe 1, partie B, des directives CXG 2-1985), à l'étape 8;
 - ii. les VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois: vitamines A, B6, D et E, thiamine, riboflavine, niacine, acide pantothénique, calcium, cuivre, iode, potassium, zinc et protéine en vue de leur inclusion dans les directives CXG 2-8, à l'étape 5/8.
110. La Commission, à sa 47^e session, a pris note de la réserve émise par la Colombie concernant la définition de l'apport adéquat dans les Principes généraux régissant l'établissement de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois et les valeurs pour la vitamine D, l'acide pantothénique, le cuivre et le zinc en attendant la conclusion des débats internes à ce sujet.
111. Les délégations qui se sont dites favorables à l'adoption des Principes généraux et des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois ont souligné les points suivants:
- les principes généraux et les valeurs ont été examinés de manière exhaustive dans les groupes de travail électroniques et physiques et au sein du CCNFSDU;
 - les travaux contribueraient à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
 - la définition de l'apport adéquat était fondée sur la définition fournie par la FAO/l'OMS;
 - concernant les VNR-B, l'approche permet d'utiliser la valeur la plus élevée ou la plus basse si les autorités nationales choisissent de ne pas utiliser la valeur moyenne.

Adoption de modifications (annexe VII)

112. La Commission, à sa 47^e session, a adopté les modifications qu'il était proposé d'apporter à la *Norme sur les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981).

Facteurs de conversion de l'azote en protéines

113. La Commission, à sa 47^e session, a pris note de la décision concernant les facteurs de conversion de l'azote en protéines et le renvoi devant le CCMAS, ainsi que de la demande adressée au CCMAS d'inclure les facteurs de conversion de l'azote en protéines pour les préparations de suite, comme proposé par le CCNFSDU (point 4.6 de l'ordre du jour).

²⁰ CX/CAC 24/47/12 et CX/CAC 24/47/12 Add.1; CRD17 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, El Salvador, Inde, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

Autres questions

114. La Commission, à sa 47^e session, a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 87^e session, et a donc décidé de prolonger jusqu'en 2026 les délais fixés pour l'achèvement des travaux du CCNFSDU sur les VNR-B restantes pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.

COMITÉ DU CODEX SUR LE POISSON ET LES PRODUITS DE LA PÊCHE (CCFFP)(point 4.11 de l'ordre du jour)²¹Adoption finale

115. La Commission a adopté (annexe II):
- i. l'ajout de l'espèce *Sardinella lemuru* à la liste des espèces de sardines figurant à la section 2.1 de la *Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve* (CXS 94-1981);
 - ii. les modifications d'ordre rédactionnel relatives aux noms scientifiques figurant à la section 2.1 de la norme CXS 94-1981;
 - iii. les modifications corollaires relatives aux dispositions d'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans les normes relatives au poisson et aux produits de la pêche.
116. La Commission a pris note de:
- l'ajout des noms *Sardinella fimbriata* et *Amblygaster sirm* (anciennement *Sardinella sirm*) dans la norme CXS 94-1981, sur la base des décisions antérieures de la Commission;
 - l'intérêt considérable que suscitent les travaux futurs du Codex sur les algues marines et autres algues.

Débats*Sardinella fimbriata* et *Amblygaster sirm* (anciennement *Sardinella sirm*) dans la norme CXS 94-1981

117. Les membres ont exprimé des doutes concernant l'ajout des noms de ces deux espèces de sardines dans la norme CXS 94-1981 et la question s'est posée de savoir si la *Procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes du Codex pour les poissons et les produits de la pêche* prévue par le Manuel de procédure du Codex pouvait s'appliquer rétrospectivement étant donné qu'à leur avis on ne disposait pas d'informations techniques ayant conduit à la décision d'insertion de ces espèces et compte tenu du temps écoulé depuis la décision initiale de la Commission.
118. Le secrétariat du Codex a précisé que l'insertion des noms de ces deux espèces dans la norme CXS 94-1981 avait pour but de rectifier une erreur qui avait entraîné l'omission accidentelle de ces espèces dans la version en ligne de la norme, malgré la décision prise par la Commission à sa 13^e session²² d'inclure ces espèces, laquelle a été confirmée à sa 15^e session²³. Le secrétariat a également précisé que la *Procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes du Codex pour les poissons et les produits de la pêche*, adoptée par la Commission à sa 36^e session en 2013, ne s'appliquait pas aux espèces figurant dans une norme antérieure à 2013. Par conséquent, la procédure d'inclusion ne pouvait pas s'appliquer à des espèces dont l'inclusion dans la norme avait déjà été adoptée par la Commission, comme cela était le cas pour ces deux espèces dans la norme CXS 94-1981.
119. Il a été souligné que, en vertu du Manuel de procédure du Codex, toute proposition de nouveaux travaux pourrait être présentée s'il était nécessaire de réviser et de mettre à jour des normes existantes.

²¹ CX/CAC 24/47/13 et CX/CAC 24/47/13 Add.1; CRD18 Rev.1 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, Inde, Maroc, Norvège, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur).

²² ALINORM 79/38, paragraphes 340 à 341.

²³ ALINORM 83/43, paragraphe 342.

L'avenir du CCFFP

120. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, avait recommandé que la Commission, à sa 47^e session, diffère toute décision visant à suspendre le CCFFP, en attendant que l'on examine la proposition de nouveaux travaux. Tout en constatant que la mission confiée au CCFFP lors de sa réactivation par la Commission, à sa 43^e session, était achevée, le pays hôte du CCFFP (Norvège) et les membres se sont dits favorables à ce que le CCFFP reste actif, reconnaissant la potentielle nécessité de nouveaux travaux tels que l'élaboration de la norme sur les algues marines et la révision des normes existantes relevant du CCFFP. La Norvège, en sa qualité de pays hôte, a proposé de distribuer une lettre circulaire appelant des commentaires sur la nécessité d'examiner des normes existantes relevant du CCFFP, et sur la question de savoir si des questions émergentes pouvaient amener à des propositions de nouveaux travaux dans le cadre de ce comité.
121. Le secrétariat du Codex a expliqué que le CCFFP avait été réactivé pour travailler par correspondance, que les modalités de travail dépendaient de la nature des travaux à entreprendre et que, avant toute décision concernant les modalités des réunions, il faudrait clarifier la nature et le type de tous les éventuels nouveaux travaux du CCFFP. Le secrétariat du Codex a noté que le secrétariat hôte avait proposé d'examiner les normes relatives à des produits concernant le poisson et les produits de la pêche qui existent déjà et a indiqué que le secrétariat du Codex était prêt à travailler avec la Norvège à ce sujet.
122. Un membre a souligné que toute proposition de nouveaux travaux devait être examinée conformément aux procédures du Codex, et que la nécessité de modifier le mandat du CCFFP devait être examinée uniquement dans le contexte des nouveaux travaux approuvés.

Conclusion

123. À sa 47^e session, la Commission a différé toute décision visant à suspendre le CCFFP, en attendant que soit examinée la proposition de nouveaux travaux et que soit déterminé quel serait le comité compétent qui pourrait faire avancer toutes les questions soulevées.
124. À sa 47^e session, la Commission a indiqué que toute proposition de nouveaux travaux pourrait être formulée par les membres intéressés.

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDF) (point 4.12 de l'ordre du jour)²⁴

Adoption finale

125. La Commission a adopté (annexe II):
- i. les LMR pour le clopidol (rognons, foie, muscles et peau-graisse de poulet) à l'étape 5/8, en notant les réserves émises par l'UE, la Norvège, la Suisse et la Fédération de Russie pour les raisons exposées aux paragraphes 126 et 127;
 - ii. les LMR pour l'imidaclopride (filet de poisson [muscle et peau en proportions naturelles] et/ou muscle) à l'étape 5/8, en notant les réserves émises par la Fédération de Russie pour les mêmes raisons que celles invoquées concernant le clopidol (voir le paragraphe 127);
 - iii. l'extrapolation des LMR pour les médicaments vétérinaires suivants à une ou plusieurs espèces:
 - a) lufénuron (poisson – filet), en notant les réserves émises par la Fédération de Russie;
 - b) benzoate d'emamectine (désigné par «emamectine benzoate» dans l'Index des médicaments vétérinaires du Codex Alimentarius) (poisson – muscle et filet), en notant les réserves émises par la Fédération de Russie;
 - c) ivermectine (tous les autres ruminants – lait), en notant les réserves émises par la Norvège, la Suisse et l'UE pour les raisons exposées au paragraphe 129, et les réserves émises par la Fédération de Russie.
 - iv. la révision des principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF, comme suit:
 - a) la révision de l'annexe C – *Approche relative à l'extrapolation de limites maximales de résidus applicables à des médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces*;
 - b) l'ajout de l'annexe D – *Critères et procédures pour l'établissement de niveaux d'action concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale résultant du transfert inévitable et accidentel de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux non cibles*;

²⁴ CX/CAC 24/47/14 et CX/CAC 24/47/14 Add.1; CRD19 Rev.1 (Argentine, Bénin, Inde et Philippines); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD32 (Nigéria); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD42 (Ghana); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD49 (Équateur); CRD52 (Fédération de Russie).

- c) la modification corollaire à apporter à la section relative à l'établissement d'une liste prioritaire des médicaments vétérinaires (paragraphe 133 de la section 4, «Analyse des risques», du Manuel de procédure du Codex).

Adoption à l'étape 5

- les LMR pour la dicyclohexylamine de fumagilline (filet de poisson et miel) à l'étape 5 (annexe III).

Débats

Clopidol et imidaclopride

126. L'UE a réitéré les réserves qu'elle avait émises lors de la 27^e session de la CCRVDF (2024) quant à l'adoption des LMR pour le clopidol étant donné que ces LMR ne seraient pas proposées pour adoption en tant que LMR de l'UE car aucune évaluation n'avait été menée au sein de l'UE en raison du manque de données au niveau de l'UE. La Norvège et la Suisse ont émis les mêmes réserves que l'UE, pour les mêmes raisons. Trois observateurs ont dit partager les préoccupations de l'UE.
127. La Fédération de Russie a émis des réserves quant à l'adoption des LMR pour le clopidol et l'imidaclopride en raison du manque de données nationales permettant de réaliser une évaluation des risques. L'évaluation menée par le JECFA n'a pas tenu compte de certaines études pertinentes. La Fédération de Russie a indiqué que le JECFA devait réaliser des études plus approfondies avant qu'une adoption soit envisageable.
128. Les membres favorables à l'adoption ont indiqué que:
- l'évaluation du JECFA apportait une assise scientifique suffisante pour appuyer l'adoption des LMR;
 - les LMR ne constituaient pas une menace pour la santé humaine, d'après les données et informations dont disposait le JECFA;
 - les LMR pouvaient être révisées à mesure que de nouveaux éléments ou données scientifiques se feraient jour;
 - l'adoption des LMR permettrait d'améliorer le secteur de la volaille puisqu'elle garantirait la sécurité sanitaire des aliments et faciliterait les échanges.

Extrapolation de LMR

129. L'UE a réitéré les réserves qu'elle avait émises lors de la 27^e session du CCRVDF quant à l'extrapolation des LMR relatives à l'ivermectine pour le lait de vache au lait de tous les autres ruminants, au motif que l'extrapolation de ces LMR était susceptible de favoriser une utilisation de l'ivermectine qui ne serait pas conforme aux indications figurant sur l'étiquette, ce qui risquerait d'accroître le risque de conclure à la non-conformité des résidus et d'entraîner à des problèmes commerciaux. La Norvège et la Suisse ont émis les mêmes réserves que l'UE, pour les mêmes raisons. Un observateur a dit partager les préoccupations de l'UE.

Révision des principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF (Manuel de procédure du Codex)

130. Au sujet de l'ajout de l'annexe D aux principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF dans le Manuel de procédure du Codex, l'UE a déclaré ce qui suit. La Norvège et un observateur ont appuyé cette position.

La lutte contre la résistance aux antimicrobiens est une priorité de santé publique et les critères et les procédures visant à établir les niveaux d'action devraient en tenir compte. L'Union européenne et ses États membres estiment que, dans cette annexe, il convient d'appliquer une approche plus stricte en ce qui concerne les substances antimicrobiennes, en particulier lorsque des aliments non cibles sont donnés à des animaux produisant des œufs ou du lait destinés à la consommation humaine ou, peu de temps avant l'abattage, à des animaux destinés à la consommation. Une approche plus stricte pourrait par exemple exiger que les aliments non cibles ne contiennent pas de substance antimicrobienne à un niveau quantifiable. Cette approche serait en accord avec les objectifs mondiaux de santé publique en matière de résistance aux antimicrobiens et serait conforme aux autres textes du Codex sur le sujet.

Autres questions

131. La Commission, à sa 47^e session:
- a souscrit à l'idée d'étudier la possibilité de programmer une session virtuelle du CCPR et du CCRVDF pour examiner les recommandations formulées par le groupe de travail électronique conjoint de ces deux comités lors de sa réunion en ligne, notant que ce serait la première fois que de telles dispositions seraient prises et qu'une telle initiative pourrait être répétée à l'avenir pour traiter des questions communes concernant différents comités du Codex;

- a félicité le CCRVDF d'avoir réussi à mettre en œuvre des approches novatrices de gestion des risques pour fixer des LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments, par exemple de nouveaux critères d'extrapolation de LMR aux camélidés qui permettraient d'établir des LMR pour ces espèces, et pour déterminer des niveaux d'action en cas de résidus de médicaments vétérinaires dans l'alimentation dus à la contamination croisée des aliments pour animaux afin de protéger la santé publique et de faciliter les échanges.

COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES (CCFL) (point 4.13 de l'ordre du jour)²⁵

Adoption finale

132. La Commission a adopté à l'étape 8 (annexe II):

- i. la version révisée de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes;
- ii. les directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne;
- iii. les directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments.

Adoption à l'étape 5

133. La Commission a adopté (annexe III):

- l'annexe de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): directives sur l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes, à l'étape 5.

134. La Commission a souscrit à la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 87^e session, qui préconisait de reporter à 2026 le délai fixé pour l'achèvement des travaux sur l'annexe de la norme CXS 1-1985: directives sur l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes.

Autres questions

135. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 87^e session, qui visait à demander au CCFH d'envisager de mettre à jour le *Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire* (CXC 80-2020) à des fins de cohérence avec la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985).

Débats

Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985): dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes

136. Un observateur a proposé d'insérer un renvoi à la note de bas de page 2 (à la section 4.2.1.4) à la fin de la définition de «maladie cœliaque», à des fins de clarté et de cohérence avec la norme CXS 118-1979. Le Président du CCFL a expliqué qu'un renvoi à la note de bas de page n'était peut-être pas nécessaire et que la section 4.2.1.4 indiquait avec suffisamment de clarté quelles étaient les céréales contenant du gluten qui pouvaient déclencher la maladie cœliaque, ce qui allait dans le sens de la norme CXS 118-1979.

137. Personne n'a appuyé l'ajout d'un renvoi à la note de bas de page dans la définition de «maladie cœliaque». Il a été indiqué que:

- la définition de «maladie cœliaque» était directement tirée du rapport de réunion FAO/OMS sur l'évaluation des risques liés aux allergènes alimentaires, partie 1²⁶, et ne comportait pas de note en bas de page;

²⁵ CX/CAC 24/47/15 et CX/CAC 24/47/15 Add.1; CRD20 (Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, El Salvador et Inde); CRD29 (Panama); CRD30 (Mexique); CRD33 (Indonésie); CRD39 (Pérou); CRD41 (Zambie); CRD43 (Suriname); CRD49 (Équateur); CRD51 (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile [IBFAN]).

²⁶ FAO et WHO. 2022. Risk Assessment of Food Allergens. Part 1 – Review and validation of Codex Alimentarius priority allergen list through risk assessment. Meeting Report. N° 14 de la collection Sécurité sanitaire et qualité des aliments. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9070en>

- la première partie de la note de bas de page 2 pouvait apporter des éclaircissements quant aux «céréales contenant du gluten», mais la note comprenait également des indications sur la manière dont les aliments et ingrédients allergènes devaient être déclarés sur les produits et, de ce fait, la mention de la note de bas de page 2 dans la définition de «maladie cœliaque» n'apporterait pas de précisions quant au sens de ce terme et pourrait compliquer la définition. En outre, la proposition ne pouvait être considérée comme une modification d'ordre éditorial et nécessiterait un examen plus approfondi.

Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments

138. Concernant la section 7.10, la Fédération de Russie a estimé que, lorsque des informations étaient fournies aux consommateurs au moyen de la technologie, celles-ci devaient toujours être présentées sous forme écrite et, par conséquent, ne s'est pas dite favorable à l'utilisation de moyens audios. Selon la Fédération de Russie, l'utilisation de moyens audios allait à l'encontre des principes de l'étiquetage et pouvait provoquer de la confusion chez les consommateurs.
139. Le Président du CCFL a précisé que cette question avait fait l'objet d'un long débat lors de la 48^e session du CCFL, qu'un consensus s'était dégagé quant à l'inclusion de l'utilisation de moyens audios et que la souplesse du texte permettait d'indiquer les informations sous forme écrite ou par des moyens audio, lorsque cela était possible.
140. Un observateur, mentionnant le document de séance CRD51, était d'avis qu'il fallait débattre davantage de cette question afin de s'assurer de la mise en place de garanties supplémentaires pour protéger la vie privée, empêcher la collecte de données personnelles et veiller à ce que l'étiquetage numérique ne dirige pas les acheteurs vers des produits inadaptés.
141. Le Président de la Commission a rappelé que les directives avaient fait l'objet de débats approfondis à la 48^e session du CCFL, lors desquels les questions soulevées par l'observateur avaient été examinées.

Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985): Directives sur l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes

142. Les membres, tout en étant favorables à l'adoption à l'étape 5, ont fait les remarques suivantes:
- des avis du CCMAS sur les méthodes d'analyse, des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS sur les doses ou concentrations de référence pour les céréales contenant du gluten et des orientations de la FAO et de l'OMS sur l'évaluation qualitative des risques étaient nécessaires pour pouvoir parachever les travaux;
 - il serait nécessaire de renforcer les capacités afin de favoriser la mise en œuvre de l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes par les professionnels du secteur alimentaire;
 - des réserves demeuraient concernant la note de bas de page 3 figurant dans les principes généraux. Il était important que les directives donnent des indications claires concernant les niveaux de détection afin de présenter aux consommateurs, en particulier aux consommateurs vulnérables, des informations formulées de manière claire et intelligible.
143. Le Président du CCMAS a informé la Commission que son Comité était prêt à aider le CCFL et que l'examen des méthodes d'analyse des allergènes alimentaires était en cours.

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX (point 5 de l'ordre du jour)²⁷

144. Le secrétariat du Codex a indiqué que ce point portait sur 24 propositions de nouveaux travaux soumises pour approbation; 23 propositions émanant de 10 comités actifs du Codex (CCSCH [4], CCFO [2], CCFH [3], CCCF [2], CCFA [3], CCPR [1], CCFICS [4], CCNFSDU [1], CCRVDF [2] et CCFL [1]) et une (1) proposition de l'Inde relative à un point ne relevant pas d'un comité actif, que le secrétariat du Codex avait reçue.

Débat général concernant les nouveaux travaux

145. Les membres et les observateurs ont exprimé leurs points de vue, de manière générale, concernant le nombre de propositions de nouveaux travaux, ainsi que les questions relatives à la gestion des travaux, comme suit:
- Le grand nombre de propositions de nouveaux travaux témoigne de la bonne santé du Codex et de sa capacité à répondre aux besoins des membres.
 - Le volume de travail associé aux nouvelles activités, y compris le nombre de groupes de travail électroniques, est préoccupant.

²⁷ CX/CAC 24/47/16 et CX/CAC 24/47/16 Add.1; CRD21 (Bénin, El Salvador et Thaïlande); CRD31 Rev.1 (Inde); CRD33 (Indonésie); CRD46 (Ouganda).

- Il est important d'établir des priorités et de mettre en place des pratiques efficaces de gestion des travaux afin de disposer d'une approche durable pour répondre à la demande croissante de normes.
- Il est important de poursuivre la réflexion sur l'établissement de priorités pour les propositions de nouveaux travaux afin de s'assurer que la charge de travail reste gérable.
- Les mécanismes d'établissement des priorités ne devraient pas l'emporter sur les besoins des membres, et il est nécessaire de trouver un équilibre entre les besoins et la charge de travail.
- Il est important de veiller à ce que les propositions de nouveaux travaux soient utiles dans le contexte des enjeux sanitaires mondiaux.

146. Le secrétariat du Codex a noté que la diffusion d'une vue d'ensemble de tous les nouveaux travaux visait à promouvoir la réflexion sur la manière de gérer au mieux ces travaux. Il a rappelé les débats menés lors de la 87^e session du Comité exécutif et les conclusions y afférentes, ainsi que la nécessité d'encourager les comités à continuer d'appliquer des bonnes pratiques en matière de gestion des activités et d'établissement de priorités.

Propositions de nouveaux travaux soumises par les comités actifs du Codex

147. La Commission a noté que le Comité exécutif avait recommandé l'approbation de toutes les propositions de nouveaux travaux, et a pris note des commentaires formulés à ce sujet. Elle a pris acte des observations suivantes:

CCSCH

148. Un membre a indiqué qu'il était nécessaire que le CCSCH se concentre sur l'élaboration de normes de groupe afin de travailler de manière plus efficace et d'éviter les chevauchements d'activités.

149. Un autre membre a noté que les nouveaux travaux sur la cannelle devraient exclure les espèces *Cinnamomum cassia*, *Cinnamomum burmannii* et *Cinnamomum loureiroi*, communément dénommées Cassia, en raison de leur teneur plus élevée en coumarine hépatotoxique, par rapport à *Cinnamomum zeylanicum/Cinnamomum verum*.

150. Le Président a recommandé que toutes les questions techniques soient soumises à la prochaine session du CCSCH et au groupe de travail électronique concerné, tel qu'il a été établi.

CCFO

151. Un membre a noté que les huiles oméga-3 d'origine microbienne constituaient de nouveaux aliments faisant appel à des sources microbiennes existantes ou nouvelles et à de nouveaux processus de production. Il a accueilli favorablement l'inclusion des aspects liés à la sécurité sanitaire des produits et des systèmes de production dans le champ d'application des travaux, en indiquant que les aspects liés à la sécurité sanitaire des aliments devraient être dûment pris en compte dès le début des travaux.

152. Un observateur a exprimé son point de vue sur la nécessité d'éviter l'utilisation de déclarations selon lesquelles un produit ne contenait pas d'acides gras trans, ainsi que d'apposer des avertissements sur les produits susceptibles de contenir des acides gras trans.

CCCF

Révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines (CXC 55-2004)

153. Un membre a indiqué combien les arachides étaient importantes du point de vue économique et alimentaire, et a souligné la nécessité de formations et d'activités de renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques afin de réduire autant que possible la contamination par les aflatoxines. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont fait part de leur volonté d'apporter un appui à cet égard.

Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium

154. Un observateur s'est déclaré très favorable à cette proposition de nouveaux travaux, notant que des données scientifiques récentes indiquaient que le risque chronique pour la santé humaine présenté par le cadmium était encore plus important, en particulier pour les consommateurs les plus vulnérables.

CCNFSDU

Norme sur les aliments pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge

155. La Commission a noté que le Comité, à sa 44^e session, avait appliqué les Directives relatives à l'évaluation préliminaire visant à déterminer et à hiérarchiser les nouveaux travaux du Comité, ce qui a donné lieu à la présente proposition.

156. La nouvelle activité a bénéficié d'un soutien général puisqu'elle permettrait de remplacer la *Norme sur les aliments diversifiés de l'enfance («baby foods»)* (CXS 73-1981), qui était obsolète, et la *Norme sur les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CXS 74-1981), d'inclure les aliments mis en vente qui n'étaient pas couverts par les deux normes existantes et de garantir que les aliments destinés à ce groupe d'âge étaient sans danger et adéquats du point de vue nutritionnel.
157. Certaines préoccupations ont été exprimées quant au fait que l'élaboration de la norme ne devrait pas entraîner la promotion des aliments transformés en tant qu'alternative pour résoudre les problèmes de nutrition des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, ni le remplacement des aliments préparés à la maison, ni porter atteinte à la promotion de l'allaitement maternel. Il a également été demandé que la norme prenne en compte les recommandations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'OMS.
158. Un observateur a indiqué que la nouvelle norme devait garantir des mesures de protection strictes en matière d'étiquetage et de commercialisation et être conforme aux recommandations de l'OMS.

CCFL

159. Un membre, s'exprimant en faveur des Directives sur l'application des dispositions d'étiquetage des denrées alimentaires dans des situations d'urgence, a noté que celles-ci étaient nécessaires afin de garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les situations d'urgence. Il a cité la pandémie de covid-19 comme exemple de situation dans laquelle il avait fallu introduire une certaine flexibilité pour assurer l'approvisionnement alimentaire.
160. Un membre a estimé que les Directives devaient permettre aux pays de déterminer le type de situations d'urgence pour lesquelles il fallait prévoir une certaine souplesse dans les dispositions d'étiquetage, en particulier afin d'assurer la protection des nourrissons et des enfants en bas âge.
161. Un observateur, se référant au document CRD51, a fait part de ses préoccupations concernant la proposition et a estimé que celle-ci devait être réexaminée par le CCFL afin que soient incluses davantage de mesures de protection, en particulier pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, pour garantir un étiquetage sans risque, et afin qu'il soit fait référence au *Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires, y compris dans le cadre de transactions à des conditions préférentielles et d'opérations d'aide alimentaire* (CXC 20-1979).
162. Il a été précisé que l'objectif des Directives était de permettre aux autorités nationales compétentes de prendre des décisions lors de situations d'urgence nationales, afin de garantir la disponibilité d'aliments ne présentant pas de danger pour la santé. Les travaux sont pertinents et opportuns car les membres ont connu des perturbations de l'approvisionnement alimentaire lors de situations d'urgence survenues récemment, comme la pandémie de covid-19, perturbations que les nouveaux travaux visent à atténuer. Les nouveaux travaux donneront la priorité à la sécurité sanitaire des aliments en toutes circonstances. Des révisions ont été apportées au descriptif de projet lors de la 48^e session du CCFL afin de mettre l'accent sur ce point.
163. Le secrétariat du Codex a confirmé que la norme CXC 20-1979 constituait un texte important du Codex applicable à toutes les denrées alimentaires faisant l'objet d'un commerce international, y compris dans le cadre d'opérations d'aide alimentaire, et a expliqué qu'il serait envisageable d'établir des renvois à des textes pertinents existants afin de s'assurer que le Codex Alimentarius soit utilisé à bon escient.

Proposition de nouveaux travaux soumise par un membre – Élaboration d'une norme de groupe pour certains types de mils (renommée norme de groupe sur le mil en grains entiers)

164. Le secrétariat du Codex a rappelé que la Commission, à sa 46^e session, avait accueilli favorablement l'initiative et demandé au secrétariat du Codex d'évaluer son exhaustivité et de publier une lettre circulaire sollicitant des observations. Un document de travail et un descriptif de projet révisé avaient été préparés à la suite de l'examen de la proposition par les secrétariats du Codex et du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), et une lettre circulaire avait été émise afin de recueillir des observations, qui ont été publiées sous la cote CX/CAC 24/47/16 Add.1. Ces observations avaient mis en évidence la nécessité de préciser davantage le champ d'application. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, avait examiné cette question et conclu que la Commission pouvait approuver les nouveaux travaux et remettre sur pied le CCCPL afin que celui-ci fonctionne par correspondance. Il avait également recommandé de préciser le champ d'application afin de s'assurer que la norme de groupe prenne en compte tous les types de mils, et d'éviter l'établissement de normes distinctes pour les différents types de mils.
165. Il a été noté que l'Inde avait soumis une proposition révisée (CRD31 Rev.1), qui intégrait la *Norme sur le mil chandelle en grains entiers et décortiqués* (CXS 169-1989) et la *Norme sur le sorgho en grains* (CXS 172-1989), et précisait le champ d'application en mettant l'accent sur une norme de groupe pour les grains de mil destinés à la consommation humaine, à l'exclusion des produits transformés tels que la farine.

Débats

166. Les membres ont largement soutenu l'élaboration d'une norme de groupe pour les grains de mil et ont exprimé les points de vue suivants:
- le mil est reconnu comme étant une source essentielle de nutriments, est largement commercialisé et/ou consommé dans certaines régions, et constitue un aliment important pour les nourrissons et les enfants en bas âge;
 - le mil joue un rôle important pour la santé publique en raison de son profil nutritionnel;
 - le mil est un aliment de base dans certains pays et une norme faciliterait le commerce transfrontalier de ce produit;
 - l'intégration des normes du Codex existantes dans une norme de groupe unique a été accueillie favorablement car elle permettrait d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire de tous les mils faisant l'objet d'un commerce mondial, et donc de protéger la santé des consommateurs;
 - certains aspects tels que les contaminants, l'hygiène, l'étiquetage, l'emballage et d'autres facteurs pertinents ont été soulignés comme étant des considérations essentielles pour la nouvelle norme;
 - la norme devrait établir des paramètres de qualité minimale qui serviraient de point de référence unique pour les mils. La norme de groupe proposée serait dynamique et permettrait d'inclure ou d'exclure différents types de mils, selon les besoins.
167. Les États-Unis d'Amérique, en qualité de pays hôte du CCCPL, se sont déclarés favorables à la remise sur pied du Comité afin que celui-ci travaille par correspondance, et ont proposé d'établir un groupe de travail électronique, travaillant en anglais, chargé de l'élaboration de la norme de groupe. Dans la mesure où il s'agirait de la première norme de groupe élaborée par le CCCPL sur les céréales, il a été souligné que le groupe de travail électronique devrait consacrer ses premiers efforts à la définition des caractéristiques et des paramètres physiques du mil en grains entiers.
168. Le Président a noté qu'il s'agirait de la première norme de groupe relative à des produits, élaborée par le CCCPL, et qu'il serait donc nécessaire, dans un premier temps, d'effectuer un travail préliminaire permettant de définir l'approche à adopter.

Conclusion

169. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a approuvé toutes les propositions de nouveaux travaux soumises par les comités du Codex (annexe V), notant la nécessité d'inclure des considérations relatives à la sécurité sanitaire des aliments dès les premières étapes des travaux d'élaboration de nouvelles normes relatives à des produits;
 - ii. a approuvé la proposition de nouveaux travaux relative à l'élaboration d'une norme de groupe sur le mil en grains entiers (annexe V);
 - iii. a remis sur pied le CCCPL afin que celui-ci travaille par correspondance, tout en ayant la possibilité de réunir un groupe de travail électronique et/ou de travailler selon des modalités virtuelles, le cas échéant;
 - iv. a encouragé les membres à répondre aux lettres circulaires des comités sollicitant des propositions de nouveaux travaux et un classement par ordre de priorité des composés à évaluer, dans les délais fixés dans ces lettres circulaires;
 - v. a reconnu les difficultés rencontrées par les membres dans la gestion de nombreuses propositions de nouveaux travaux et a encouragé les organes subsidiaires à continuer de recourir à des mécanismes efficaces d'établissement des priorités.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 6 de l'ordre du jour)²⁸CCMAS: Dispositions relatives aux cendres dans les normes sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses

170. Le secrétariat du Codex a expliqué que, lorsque le CCMAS avait examiné les méthodes d'analyse relatives aux dispositions figurant dans les normes sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses, il avait indiqué qu'il aurait besoin d'informations complémentaires quant à l'intention qui sous-tend les températures d'incinération dans plusieurs normes avant de pouvoir approuver les méthodes d'analyse pertinentes. Le CCMAS, précisant que le CCCPL avait été ajourné *sine die*, est convenu de demander à la Commission, à sa 47^e session, s'il pouvait bénéficier d'une assistance pour déterminer l'intention initiale sous-tendant les températures d'incinération dans les normes concernées. Le secrétariat du Codex a expliqué que, en collaboration avec le Président du CCMAS et le secrétariat hôte du CCCPL, il cherchait une solution pour que le CCMAS approuve les méthodes d'analyse pertinentes, et que la Commission pouvait donc prendre note du fait qu'une démarche était en cours.

Conclusion

171. La Commission, à sa 47^e session, a pris acte des informations fournies par le secrétariat du Codex.
Proposition d'amendement à la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005)
172. Le secrétariat du Codex a présenté ce point, en fournissant un bref historique de la proposition et en exposant les principaux éléments à prendre en compte ainsi que les aspects procéduraux pertinents.
173. Le Président a souligné que: 1) le groupe de travail électronique n'avait pas obtenu de consensus, précisant que la présidence de celui-ci avait recommandé que la Commission, à sa 47^e session, adopte l'amendement proposé; 2) ce dernier ne semblait pas constituer une solution exempte de controverse, laissant à la Commission le soin de déterminer le meilleur plan d'action; et 3) le Comité exécutif, à sa 87^e session, avait encouragé toutes les parties à s'efforcer de parvenir à une résolution consensuelle à la 47^e session de la Commission.

Débats

174. Le Comité exécutif, à sa 87^e session, ayant encouragé les membres à trouver un consensus, une organisation membre a informé la Commission, à sa 47^e session, qu'elle collaborait avec les autres membres à l'élaboration d'un texte révisé en vue de son inclusion sous l'entrée relative au raisin, après la valeur Brix minimale de 16 concernant les jus de fruits reconstitués et les purées reconstituées dans le tableau 1 de la norme CXS 247-2005, intitulé «Valeur Brix minimale pour les jus de fruits reconstitués et les purées reconstituées». Cela permettrait d'introduire une valeur Brix minimale de 14 qui pourrait être appliquée au jus de raisin de l'espèce *Vitis labrusca* ou de ses hybrides.
175. L'organisation membre a souligné que le texte révisé visait à répondre aux préoccupations des membres, et incluait: une référence au jus produit dans des conditions climatiques particulières, étayée par des données nationales sur la composition, mettant en évidence le fait que ce cas ne concernait actuellement que le Brésil; la mention de la cohérence avec l'application de la législation nationale des différents pays importateurs, en réponse aux inquiétudes concernant l'authenticité et la fraude alimentaire; la prise en compte de la variabilité des valeurs Brix en glissement annuel en raison des conditions climatiques; et des modifications apportées de façon à établir une corrélation entre le jus obtenu initialement et le jus reconstitué.
176. La Commission a noté l'adhésion au texte révisé, soulignant qu'il importait de prendre en considération divers environnements de production ainsi que le commerce international dans l'élaboration des normes du Codex.
177. Un observateur a soulevé une interrogation concernant la différenciation entre *Vitis labrusca* et *Vitis vinifera*, précisant qu'il s'agissait de deux espèces de raisin distinctes et que l'absence de moyen de distinguer le jus selon qu'il provient de l'une ou l'autre de ces espèces pouvait faciliter la fraude, ce qui risquait d'altérer l'intégrité du produit.
178. Un autre observateur a insisté sur l'importance de la cohérence entre les normes internationales relatives au jus de raisin reconstitué, exhortant le Codex à mettre la dernière main à l'amendement et se félicitant de la proposition révisée qui éviterait des divergences entre les normes.

²⁸ CX/CAC 24/47/17 Rev.1 et CX/CAC 24/47/17 Add.1; CRD22 (Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, Inde, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD37 (Kenya); CRD38 (Brésil); CRD42 (Ghana); CRD44 (Burundi); CRD45 Rev.1 (Maurice); CRD46 (Ouganda); CRD50 (Association internationale des jus de fruits et de légumes [IFU]).

179. Sur la base de ces observations ainsi que de ces travaux et de ceux concernant d'autres normes relatives à des produits examinées à la 47^e session de la Commission, le Président a indiqué que, face à la disponibilité croissante de données, en particulier sur les caractéristiques spécifiques d'un produit issu de diverses régions et l'identification des différences à cet égard, il faudrait peut-être que le Codex adopte une autre approche s'agissant de définir les spécifications pour les normes relatives aux produits, par exemple une approche axée sur les décisions, de façon à inclure véritablement les produits authentiques de tous les membres.
180. Un membre a souligné qu'il importait de réaliser un examen critique des propositions de nouveaux travaux relatives à des amendements ou des révisions afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux critères définis et à ce que les procédures soient appliquées correctement, et s'est félicité des débats en cours au CCGP en vue d'établir une distinction claire entre amendements et révisions.

Conclusion

181. La Commission, à sa 47^e session, est convenue de modifier la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) en insérant le texte ci-après sous l'entrée relative au raisin, après la valeur Brix minimale de 16 concernant les jus de fruits reconstitués et les purées reconstituées dans le tableau 1 (annexe VIII):

Une valeur Brix minimale de 14 peut s'appliquer au jus de raisin de l'espèce *Vitis labrusca* ou de ses hybrides produit dans des conditions édaphoclimatiques particulières, pourvu que cela soit étayé par des données nationales sur la composition et en cohérence avec l'application de la législation nationale du pays importateur. Dans des conditions édaphoclimatiques particulières, la valeur Brix pour le jus de raisin de l'espèce *Vitis labrusca* ou de ses hybrides peut être inférieure à 16 certaines années. Le jus reconstitué doit respecter les critères d'authenticité énumérés dans la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) et la valeur Brix doit correspondre à celle établie pour l'espèce *Vitis labrusca* et ses hybrides dont est issu le concentré.

Questions soumises par le CCFL à la Commission

Norme sur les parties florales séchées – safran séché: mention du pays de récolte sur l'étiquette

182. Le secrétariat du Codex a présenté l'historique des débats et des décisions concernant cette norme au sein du CCSC, du CCFL et de la Commission, et a rappelé que le CCFL, à sa 48^e session, avait approuvé la disposition 8.3.1 («Le pays d'origine doit être indiqué») mais n'avait pas pu parvenir à un consensus sur la disposition 8.3.2 («Le pays de récolte doit être indiqué») et avait décidé de soumettre la question au Comité exécutif (87^e session) et à la Commission (47^e session) afin qu'ils l'examinent plus avant. Toutes les autres dispositions d'étiquetage avaient été approuvées par le CCFL à sa 47^e session.
183. Le Président a fait part des débats tenus lors de la 87^e session du Comité exécutif et des recommandations formulées sur la voie à suivre pour traiter cette question, ce qui consistait notamment à diffuser une lettre circulaire pour trouver d'éventuelles solutions concernant la mention du pays de récolte sur les étiquettes d'épices et à créer un groupe de travail électronique rendant compte au CCFL, dont le mandat, le régime linguistique, le Président et les vice-présidents seraient choisis par la Commission à sa 47^e session, et qui serait chargé d'examiner les réponses à la lettre circulaire et d'adresser des avis au CCFL à sa 49^e session²⁹.

La voie à suivre

184. Les participants étaient globalement favorables à l'approche recommandée par le Comité exécutif à sa 87^e session, qui constituait un moyen adéquat pour traiter la question de la mention du pays de récolte dans le cas des épices.
185. Des vues ont été échangées au sujet du mandat du groupe de travail électronique, en particulier en faveur d'une approche horizontale de la question à examiner et au sujet de l'établissement d'une éventuelle définition du terme «pays de récolte». Certains membres étaient d'avis que les débats du groupe de travail électronique devaient se concentrer sur le safran et la vanille, pour lesquels des normes avaient été élaborées ou étaient en cours d'élaboration, compte tenu du fait que le pays de récolte était un élément important pour lutter contre les pratiques frauduleuses concernant ces épices de grande valeur.
186. D'autres membres estimaient que la Commission devait suivre les recommandations du Comité exécutif suggérant d'aborder la question de manière horizontale, étant donné qu'elle ne se limitait pas au safran et à la vanille mais intéressait aussi d'autres épices pour lesquelles des normes pourraient être établies à l'avenir. Il a été proposé d'élargir le débat aux herbes culinaires mais aucun accord n'a été trouvé sur ce point.
187. Le Président a souligné l'importance pour les présidents et co-présidents de faciliter les débats et de rester neutres plutôt que de favoriser des intérêts nationaux.

²⁹ REP24/EXEC2, paragraphe 95.

188. La Commission, faisant remarquer que le calendrier de ces travaux était important, est convenue de fixer à la mi-2025 la fin du délai de réponse à la lettre circulaire, en vue de l'examen par le CCSC à sa 8^e session (octobre 2025) et le CCFL à sa 49^e session (mai 2026), et de l'étude des recommandations du CCFL par la Commission à sa 49^e session (2026).

Conclusion

189. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a demandé au secrétariat du Codex d'adresser une lettre circulaire aux membres et aux observateurs afin de trouver d'éventuelles solutions concernant la mention du pays de récolte sur les étiquettes d'épices, compte tenu des préoccupations exprimées par les membres du Codex;
 - ii. a créé un groupe de travail électronique rendant compte au CCFL, présidé conjointement par le Canada et l'Iran et coprésidé par l'Inde et Madagascar, travaillant en anglais et en français, et doté du mandat suivant:
 - o examiner les informations issues des réponses à la lettre circulaire ainsi que des débats menés au sein du CCSC, du CCFL et de la Commission afin:
 - de trouver des solutions éventuelles qui tiennent compte des points de vue des membres concernant la mention du pays de récolte en plus de la déclaration obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes d'épices, notamment le safran et la vanille;
 - d'étudier les possibilités relatives à la définition du pays de récolte et de réfléchir à ce qui la différencie de celle du pays d'origine;
 - de déterminer si des éclaircissements sont nécessaires quant à l'application des dispositions d'étiquetage.
 - o élaborer un rapport aux fins de son examen par le CCFL à sa 49^e session.
 - iii. a invité le CCSC à examiner également, à sa 8^e session, les réponses à la lettre circulaire et à communiquer ses propres observations au CCFL, à sa 49^e session;
 - iv. a vivement encouragé les membres du Codex à faire en sorte que les débats au sein du groupe de travail électronique, du CCSC (8^e session) et du CCFL (49^e session) prennent en considération tous les intérêts pertinents;
 - v. a invité le CCFL à étudier, à sa 49^e session, les questions relatives à la mention du pays de récolte sur les étiquettes d'épices et à proposer des solutions qui tiennent compte des préoccupations exprimées par les membres du Codex.

Publication de la Norme sur les parties florales séchées – safran séché

190. La Commission a pris note du fait que le Comité exécutif, à sa 87^e session, n'avait pas formulé de recommandation quant à la publication de la norme, et s'est penchée sur les propositions suivantes:
- publier la norme avec ou sans la section 8 («Étiquetage») ou bien publier la norme avec la section 8, à l'exclusion du paragraphe 8.3 (pays d'origine et pays de récolte) ou du sous-paragraphe 8.3.2 (pays de récolte);
 - ne pas publier la norme en attendant les résultats du processus convenu ci-dessus (paragraphe 189).
191. Les participants qui n'étaient pas favorables à la publication de la norme à ce stade estimaient que le processus d'adoption n'avait pas été achevé et que la publication irait à l'encontre des procédures du Codex, tandis que les autres étaient d'avis que la publication faciliterait un commerce équitable et protégerait les consommateurs. Il était possible de procéder à la publication avec toutes les dispositions d'étiquetage approuvées par le CCFL (c'est-à-dire sans la disposition sur le pays de récolte). À titre de compromis, les participants opposés à la publication ont proposé de publier la norme en excluant l'ensemble de la section 8 («Étiquetage») ou en ajoutant simplement au paragraphe 8.3 la mention «à élaborer».
192. Le secrétariat du Codex a précisé que la publication de la norme sans aucune disposition d'étiquetage ne serait pas conforme à la section 2 du Manuel de procédure du Codex (Élaboration des normes Codex et textes apparentés, Plan de présentation des normes Codex relatives à des produits); par conséquent, la norme serait incomplète. La publication de la norme avec la mention «à élaborer» au paragraphe 8.3 ne constituerait pas une bonne pratique à suivre pour le Codex, bien qu'il ait été admis qu'il pourrait s'agir d'une solution envisageable. En outre, le secrétariat a précisé que la disposition sur le pays d'origine figurait déjà dans la norme CXS 1-1985 et pouvait être appliquée par les pays conformément à celle-ci.

193. L'Afrique du Sud, le Costa Rica et la Gambie ont souscrit à l'avis du secrétariat du Codex, selon lequel une publication avec la mention «à élaborer» n'était pas souhaitable. Ils ont ajouté que cela conduirait à la publication d'une norme incomplète, et ont souligné par ailleurs que la norme CXS 1-1985 pouvait être invoquée en ce qui concerne l'indication du pays d'origine sur l'étiquette. Ils ont par conséquent émis des réserves quant à la publication avec une mention de cette nature.
194. À la question de savoir si les dispositions relatives au pays d'origine et au pays de récolte seraient incorporées directement dans la norme à l'issue de la 49^e session du CCFL, le secrétariat du Codex a répondu qu'une proposition d'amendement à la norme serait nécessaire pour ajouter ces dispositions d'étiquetage, conformément aux procédures applicables aux propositions de nouveaux travaux.
195. En outre, la Commission a examiné une proposition visant à ce que la mention du pays de récolte soit facultative, dans le droit fil des décisions prises à ce sujet pour d'autres normes existantes sur les épices et les herbes culinaires. Cependant, le secrétariat du Codex a expliqué que cela constituerait un précédent peu souhaitable en passant outre les procédures d'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires par le CCFL et pourrait avoir à l'avenir des conséquences néfastes sur les activités du Codex.

Conclusion

196. La Commission, à sa 47^e session:
- i. est convenue que la *Norme sur les parties florales séchées – safran séché* devait être publiée avec un paragraphe 8.3 portant le titre «Pays d'origine et pays de récolte» et assorti de la mention «à élaborer», en prenant toutefois note des réserves exprimées par l'Afrique du Sud, le Costa Rica et la Gambie pour les raisons évoquées au paragraphe 193;
 - ii. a indiqué qu'elle réexaminerait peut-être la question à sa 49^e session à la lumière des avis formulés par le CCFL à sa 49^e session, en accord avec la voie à suivre (voir paragraphe 189).

MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX (point 7 de l'ordre du jour)³⁰

197. Le secrétariat du Codex a expliqué qu'il s'était rendu compte, à la suite de la 46^e session de la Commission, qu'il était nécessaire d'apporter des modifications d'ordre rédactionnel à plusieurs normes relatives à des produits, à la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) et au *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004).

Débats

Modifications d'ordre rédactionnel dans le document CXC 54-2004

198. Un membre s'est montré défavorable à la suppression de la note de bas de page 5, car sa suppression pourrait exempter involontairement les aliments pour animaux dérivés de biotechnologies modernes des dispositions sur l'étiquetage applicables aux aliments pour animaux, ce qui n'était pas l'intention du Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale qui avait mis au point le document CXS 54-2004. Tout en constatant que la note de bas de page était obsolète, il a été indiqué que sa suppression ou sa modification irait au-delà d'une simple modification d'ordre rédactionnel et que rien n'empêchait de la conserver. Il conviendrait plutôt d'examiner la note de bas de page dans le cadre d'une future révision du document CXC 54-2004. La Commission est convenue de conserver la note de bas de page 5.

Conclusion

199. La Commission, à sa 47^e session:
- i. s'est félicitée et a pris note des modifications d'ordre rédactionnel que le secrétariat du Codex avait apportées à des normes du Codex pour en améliorer la cohérence et l'exactitude;
 - ii. a approuvé les modifications d'ordre rédactionnel qu'il était proposé d'apporter à la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995);
 - iii. a approuvé les modifications d'ordre rédactionnel ci-après, qui devront être apportées au *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004):
 - la modification de la note de bas de page 9, telle qu'approuvée par le CCRVDF;
 - la suppression de la note de bas de page 12.

³⁰ CX/CAC 24/47/14 et Add.1; CX/CAC 24/47/18 Rev.1; CRD29 (Panama); CRD37 (Kenya).

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX (point 8 de l'ordre du jour)³¹

200. Le secrétariat du Codex a exposé les informations détaillées demandées par la Commission, à sa 46^e session, concernant le budget ordinaire et les dépenses du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour 2022-2023 ainsi que la proposition de budget pour 2024-2025, en particulier la ventilation des types de coût par programme et par activité, afin de mieux cerner les domaines de dépenses et de déterminer plus précisément les besoins et les priorités futurs. Le secrétariat du Codex a appelé l'attention des délégués sur les informations, demandées par le Comité exécutif à sa 86^e session, relatives aux crédits additionnels nécessaires à la prise en compte de domaines de travail essentiels qui à l'heure actuelle ne sont pas inscrits dans le programme de travail ou qui ne bénéficient pas d'allocations budgétaires suffisantes.

Débats

201. Les membres ont remercié le secrétariat du Codex pour les informations détaillées qui avaient été fournies et ont formulé les observations suivantes:
- ils ont remercié le Japon, la République de Corée et Singapour pour les contributions extrabudgétaires qu'ils ont versées au Codex;
 - ils ont fait leurs recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 87^e session, notamment en ce qui concerne:
 - la présentation d'une ventilation des coûts par activité à la session du Comité exécutif précédant immédiatement celle de la Commission;
 - la nécessité d'un financement supplémentaire et durable pour le Codex afin d'aborder les domaines clés identifiés comme étant des activités essentielles;
 - la nécessité d'un emploi efficient des ressources;
 - un financement plus équitable du Codex, étant donné que le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est un programme conjoint.

Conclusion

202. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a pris note du rapport final sur le budget du Codex pour l'exercice biennal 2022- 2023, de la proposition de budget pour l'exercice 2024- 2025 et des crédits additionnels nécessaires;
 - ii. a salué les contributions extrabudgétaires que le Japon, la République de Corée et Singapour ont versées au Codex;
 - iii. a noté qu'il fallait rester attaché à la transparence financière et mieux hiérarchiser et redistribuer les ressources selon les priorités à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Codex;
 - iv. a noté qu'il fallait consacrer un financement accru et durable au Codex afin de traiter les domaines de travail essentiels recensés;
 - v. a invité instamment les membres à plaider en faveur d'un financement supplémentaire auprès du Conseil de la FAO et des organes directeurs de l'OMS pour répondre aux besoins non récurrents et non financés au moyen d'une allocation spéciale de 2,1 millions d'USD et aux besoins de financement récurrents moyennant une augmentation permanente du budget du secrétariat du Codex d'un montant de 2 millions d'USD;
 - vi. a recommandé aux directeurs généraux de la FAO et de l'OMS d'étudier ensemble les possibilités d'un financement plus équitable du Codex, conformément à la nature conjointe du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires;
 - vii. a demandé au secrétariat du Codex d'étudier dans quelle mesure les services d'interprétation et de traduction pourraient être fournis de manière plus économique, en utilisant des outils et des approches innovants;
 - viii. a demandé au secrétariat du Codex de fournir chaque année, lors de la session du Comité exécutif qui précède immédiatement celle de la Commission, une ventilation des coûts par activité.

³¹ CX/CAC 24/47/19 Rev.1; CRD29 (Panama).

RAPPORTS DES COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION (point 9 de l'ordre du jour)³²

203. Deux coordonnateurs ont présenté le rapport de la dernière session de leur comité FAO/OMS de coordination respectif, mettant en avant, à l'intention de la Commission, des questions autres que celles relatives aux travaux d'élaboration de normes.

Rapport de la 33^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO)³³

204. La Coordinatrice pour l'Europe a présenté les principaux points de discussion et de convergence de la 33^e session du CCEURO, notamment:

- l'importance de l'approche «Une seule santé» et de la durabilité des systèmes alimentaires pour la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex, et la volonté affichée par la région d'aborder ces aspects dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031;
- la décision qui a été prise d'un commun accord de s'atteler à l'élaboration de recommandations nutritionnelles prenant en compte les questions de durabilité. Il s'agira pour tous les membres d'échanger des informations sur leur expérience actuelle, en vue d'amorcer l'élaboration de recommandations lors de la prochaine session du CCEURO. L'OMS et la FAO apporteront leur appui à cette initiative, qui vient à point nommé puisque les deux organisations travaillent à la définition de principes nutritionnels et que la FAO s'emploie également à mettre au point une nouvelle méthode aux fins de l'établissement de recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires;
- l'échange d'informations sur les mesures les plus récentes qui ont été prises pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

205. Rappelant que la 33^e session du CCEURO s'était tenue en présentiel, la Coordinatrice a noté que cette session avait également donné l'occasion d'échanger des informations sur le travail accompli par la FAO, l'OMS et le Fonds fiduciaire du Codex pour renforcer les capacités en ce qui concerne le Codex, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition.

Rapport de la 23^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC)³⁴

206. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté les principaux points de discussion et de convergence de la 23^e session du CCLAC, notamment:

- l'importance de l'action menée pour réduire les contaminants dans les aliments et de l'application des principes de l'analyse des risques du Codex dans ce domaine, soulignant à cet égard les efforts déployés en la matière par la FAO et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS. Le CCLAC a encouragé les membres à continuer de collaborer avec la FAO et l'OPS/OMS ainsi qu'à s'engager auprès des organes subsidiaires compétents du Codex sur cette question;
- les débats sur l'inclusion du français comme langue officielle du CCLAC et l'utilisation de cette langue, à titre expérimental, lors de la 24^e session du CCLAC, sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires;
- l'élaboration d'une norme régionale sur la morelle de Quito (ou narangille), qui a pu être menée à bien dans le cadre d'une démarche consensuelle;
- l'accord concernant sept positions régionales sur les travaux en cours dans six organes subsidiaires du Codex.

207. Le Coordonnateur a fait remarquer les efforts déployés pour assurer le bon déroulement de la 23^e session du CCLAC, qui s'est tenue en ligne, et a souligné la capacité que la région avait démontrée de poursuivre le travail de coordination tout au long de la pandémie de covid-19 et face aux autres difficultés rencontrées en raison de la pandémie. Alors que le mandat de l'Équateur touchait à sa fin, le Coordonnateur a remercié le Gouvernement équatorien, les membres de la région, les organisations régionales, l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), l'Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA), l'OPS/le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (PANAFTOSA), la FAO, l'OMS, le Fonds fiduciaire du Codex et le secrétariat du Codex pour leur soutien.

³² REP24/EURO; REP24/LAC; CRD23 (Argentine).

³³ REP24/EURO.

³⁴ REP24/LAC.

Conclusion

208. La Commission, à sa 47^e session:

- i. a remercié les présidents du CCEURO et du CCLAC de leurs interventions et a pris note des informations qui lui ont été présentées;
- ii. a félicité le CCEURO et le CCLAC des efforts qu'ils avaient déployés pour promouvoir une participation active et inclusive aux travaux du Codex;
- iii. a remercié M. Rommel Betancourt, qui a été chargé par l'Équateur de présider le CCLA pendant toute la durée de son mandat, d'avoir dirigé de manière exemplaire ce comité et apporté une contribution durable aux travaux du Codex.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2020-2025 – RAPPORT SUR L'EXÉCUTION 2022-2023 (point 10 de l'ordre du jour)³⁵

209. Le secrétariat du Codex a présenté ce point de l'ordre du jour et:

- a rappelé les efforts qui avaient été déployés à plusieurs reprises pour améliorer et simplifier le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex 2020-2025;
- a indiqué que l'on s'appuyait, dans le cadre de suivi actuel, sur l'enquête relative à l'utilisation et aux effets des textes du Codex pour fournir des données permettant d'évaluer plusieurs des indicateurs inclus dans le Plan stratégique, et que ce travail était financé par des ressources extrabudgétaires;
- a fait remarquer qu'après l'exercice biennal 2020-2021, qui s'était déroulé de manière atypique en raison de la pandémie de covid-19, les activités menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023 avaient repris un rythme comparable à celui qui prévalait avant la pandémie, et que les résultats obtenus pour la plupart des indicateurs étaient satisfaisants;
- a noté les enseignements importants tirés de la mise en œuvre du cadre de suivi, lesquels seront utiles dans l'optique de la proposition que le secrétariat du Codex soumettra pour assurer le suivi du Plan stratégique du Codex 2026-2031;
- a rappelé les travaux qui étaient actuellement menés pour instaurer un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex, comprenant notamment une enquête annuelle, des études de cas et une collaboration avec l'OMC, et a remercié les membres pour leur participation à l'enquête du Codex de 2024.

210. Le Président a rappelé les recommandations formulées sur ce point par le Comité exécutif à sa 87^e session.

Débats

211. Les membres ont remercié le secrétariat du Codex pour le document qui leur avait été présenté et ont souligné:

- la réalisation en 2024 d'une étude de cas sur l'application du *Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines (CXC 51-2003)* au Brésil, qui offre un bon exemple de l'utilisation des textes du Codex et de leur impact;
- les problèmes qu'il reste à régler en ce qui concerne la mise à disposition en temps voulu des documents;
- l'intérêt que continue de susciter l'enquête sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, ainsi que l'utilité et les avantages que l'enquête présente s'agissant de fournir des données pour les indicateurs du Plan stratégique;
- la possibilité d'aborder la question des normes régionales dans les futures enquêtes afin de fournir des informations aux comités de coordination sur l'utilisation et les effets de ces normes;
- des inquiétudes quant au manque de ressources dans le budget ordinaire du Codex pour permettre au secrétariat du Codex de réaliser ses activités essentielles ou pour financer les activités de suivi;
- l'importance qu'il y a à collaborer avec les secrétariats des comités de l'OMC chargés des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce afin d'améliorer la collecte d'informations sur le suivi.

³⁵ CX/CAC 24/47/20; CRD29 (Panama); CRD37 (Kenya).

Conclusion

212. La Commission, à sa 47^e session:

- i. a pris note des informations fournies ainsi que des observations et commentaires reçus concernant les domaines qui pourraient nécessiter une attention particulière au cours de la période de mise en œuvre restante du Plan stratégique du Codex 2020-2025;
- ii. a réaffirmé l'importance de la présentation en temps voulu d'un projet de cadre de suivi pour le Plan stratégique du Codex 2026-2031, et a rappelé à cet égard combien il était utile de disposer d'indicateurs qui soient spécifiques, mesurables, accessibles, réalisables et limités dans le temps (SMART);
- iii. a dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 à sa 49^e session.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2026-2031 (point 11 de l'ordre du jour)³⁶

213. Le Président et le Vice-Président, M. Allan Azegale, ont présenté le point en rappelant le processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031 qui avait débuté à la 84^e session du Comité exécutif, y compris les trois lettres circulaires publiées pour recueillir les avis des membres et des observateurs et les consultations régionales informelles qui ont été organisées pour faire en sorte que le processus soit vraiment inclusif.

Débats

214. Les membres ont remercié le Président, les vice-présidents, le Comité exécutif et le secrétariat du Codex pour les efforts qu'ils ont déployés lors de l'élaboration du projet de plan stratégique et ont mis l'accent sur les points suivants:

- le processus inclusif, ouvert et transparent qui a été suivi lors de l'élaboration du projet de plan stratégique;
- leur approbation des recommandations formulées à la 87^e session du Comité exécutif;
- la clarté et la concision du projet de plan stratégique, ainsi que les objectifs stratégiques et les résultats axés sur l'avenir qui contribueront à la réalisation de l'objectif statutaire du Codex;
- le fait que le projet de plan stratégique soit équilibré, puisqu'il contient des objectifs stratégiques ambitieux et des résultats atteignables;
- la nécessité pour le secrétariat du Codex de mettre au point un cadre de suivi clair, qui comprenne des indicateurs de performance clés SMART, pour mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques et des résultats escomptés;
- le fait qu'il est nécessaire d'aider les membres qui sont des pays à revenu faible et intermédiaire à évaluer l'impact des textes du Codex;
- la contribution du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan stratégique du Codex à l'amélioration de la participation des pays aux travaux du Codex.

215. Un membre s'est dit préoccupé au sujet de la référence à l'approche «Une seule santé» dans un des résultats, car, d'après lui, il s'agissait d'une approche interdisciplinaire dans le cadre de laquelle le Codex ne pouvait jouer un rôle prépondérant et qui pouvait créer des chevauchements avec le mandat d'autres organisations internationales³⁷.

Conclusion

216. La Commission, à sa 47^e session:

- i. a pris note des travaux entrepris jusqu'à présent aux fins de l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, et notamment des possibilités de communiquer des contributions à la fois formelles et informelles;
- ii. a adopté le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031 tel qu'il figure à l'annexe IX;

³⁶ CX/CAC 24/47/21 et CX/CAC 24/47/21 Add.1; CRD24 (Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, El Salvador, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD29 (Panama); CRD43 (Suriname); CRD44 (Burundi); CRD46 (Ouganda); CRD52 (Fédération de Russie).

³⁷ CRD52 (Fédération de Russie).

- iii. a noté que le secrétariat du Codex présenterait un cadre de suivi au Comité exécutif, à sa 88^e session, pour examen, et que les membres et les observateurs recevraient ensuite une lettre circulaire les invitant à faire des observations sur la version révisée du cadre de suivi, dans le but de soumettre une version finale à la Commission du Codex, à sa 48^e session, pour approbation.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 12 de l'ordre du jour)³⁸

217. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point en renvoyant aux informations contenues dans le document de travail. Le représentant de la FAO a également attiré l'attention sur une publication très récente qui aborde certains des enjeux de sécurité sanitaire que posent les méthodes nouvelles et émergentes de conditionnement des aliments³⁹.
218. Le Président a rappelé que le Comité exécutif, à sa 87^e session, avait recommandé que la Commission, à sa 47^e session: recommande à la FAO de continuer à apporter un financement solide et durable au Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques qui soutient les travaux du Codex; et demande au Directeur général de l'OMS d'obtenir un financement supplémentaire et pérenne pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex par l'OMS.

Débats

219. Les membres se sont déclarés globalement satisfaits des travaux de la FAO et de l'OMS et de leur contribution au Codex, soulignant l'importance du Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques et des activités de renforcement des capacités.
220. Les membres ont souscrit aux recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 87^e session et ont rappelé l'importance qu'il y avait à assurer un financement durable pour la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS.
221. Les membres ont fait part de leur intérêt pour les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en particulier les aliments issus de cultures cellulaires, et ont pris note des initiatives en cours concernant la sécurité sanitaire de ces aliments. Un membre a informé la Commission de son intention de soumettre deux propositions de nouveaux travaux du Codex dans ce domaine: l'une sera présentée au CCFA et concernera l'élaboration de directives relatives à l'évaluation de la sécurité sanitaire des milieux de culture cellulaire, et l'autre sera adressée au CCFH et portera sur un code d'usages en matière d'hygiène pour la production d'aliments issus de cultures cellulaires.
222. Un observateur s'est inquiété de la possible confusion entre le lait humain issu de cultures cellulaires et le lait maternel et a souligné la nécessité de prévoir des restrictions en matière de commercialisation.
223. Tout en saluant les travaux de l'OMS portant sur l'élimination des acides gras trans industriels et les nouveaux travaux du Codex dans ce domaine, un membre représentant un pays comptant parmi les principaux producteurs et consommateurs d'huiles tropicales a exprimé des préoccupations concernant l'initiative que menait actuellement l'OMS en vue d'élaborer des directives sur le sujet. Il a été souligné qu'il était important d'établir une définition précise des huiles tropicales afin d'éviter des répercussions défavorables, compte tenu des connotations négatives associées à ces produits dans le discours public. Il a par ailleurs été suggéré de mettre à contribution des experts issus de pays producteurs et consommateurs d'huiles tropicales pour s'assurer que les directives soient inclusives et représentatives et tiennent compte des intérêts de toutes les parties prenantes.
224. Le représentant de l'OMS a précisé que l'élaboration des directives de l'OMS respectait strictement le processus établi par l'OMS, tel qu'il est expliqué dans son manuel relatif à l'élaboration de directives, y compris en ce qui concerne la participation des observateurs, qui comporte une procédure de cadrage détaillée permettant de déterminer les questions clés pour la réalisation d'études systématiques et l'évaluation des facteurs contextuels pertinents. La sélection des experts s'est effectuée dans le cadre d'un appel à candidatures public et selon d'autres modalités, qui ont permis de garantir le respect des principes d'inclusivité et de représentativité, et notamment la prise en considération des candidatures d'experts venant de pays producteurs d'huiles tropicales. Le représentant de l'OMS a indiqué que le processus d'élaboration des directives était mené de façon objective et transparente, et qu'il donnait la possibilité aux observateurs et aux parties prenantes de participer lors de consultations publiques et de périodes de soumission des observations. Cette approche garantit le caractère inclusif du processus et la prise en compte de différents points de vue.

³⁸ CX/CAC 24/47/22; CRD04 (FAO/OMS); CRD25 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Cabo Verde, République-Unie de Tanzanie, Singapour et Communauté de l'Afrique de l'Est [CAE]); CRD33 (Indonésie); CRD36 (Union africaine); CRD37 (Kenya); CRD40 (Malaisie); CRD41 (Zambie); CRD44 (Burundi); CRD46 (Ouganda).

³⁹ Lacourt, C., Mukherjee, K., Garthoff, J., O'Sullivan, A., Meunier, L., et Fattori, V. 2024. Recent and emerging food packaging alternatives: Chemical safety risks, current regulations, and analytical challenges. *Comprehensive Reviews in Food Science and Food Safety*, 23, e70059. <https://doi.org/10.1111/1541-4337.70059>.

225. Les membres ont réservé un bon accueil aux activités de la FAO sur les conséquences de l'utilisation d'inhibiteurs environnementaux dans les systèmes agroalimentaires en matière de sécurité sanitaire des aliments. Ces activités ont éclairé les éventuels enjeux réglementaires et de sécurité sanitaire des aliments que posent ces inhibiteurs et ont formé un bon socle sur lequel approfondir les débats en la matière. Les délégués ont exprimé un large soutien aux activités en cours dans ce domaine.
226. Ils ont souligné qu'il fallait toujours renforcer le soutien à la production de données et au renforcement des capacités des experts, en vue de permettre au Codex d'établir des normes et des LMR de meilleure qualité. L'importance du renforcement des capacités en matière d'élaboration de propositions de nouveaux travaux a également été soulignée.
227. L'utilité des supports fournis par la FAO et l'OMS dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments a été soulignée, étant entendu qu'il est important que ces ressources soient disponibles en temps utile.

Conclusions

228. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a remercié la FAO et l'OMS pour leur compte rendu exhaustif et leur appui constant à la promotion de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition au niveau mondial;
 - ii. a remercié le Japon de la contribution extrabudgétaire qu'il continue de verser à l'OMS;
 - iii. a réaffirmé l'importance capitale des organes scientifiques consultatifs mixtes FAO/OMS pour étayer les travaux du Codex;
 - iv. a recommandé que la FAO continue à fournir un financement durable au Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques qui soutient les travaux du Codex;
 - v. a demandé au Directeur général de l'OMS d'obtenir un financement supplémentaire et pérenne pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex;
 - vi. a pris acte des avantages que présentent les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées en présentiel et en ligne, et a indiqué qu'elle était favorable à leur poursuite dans le cadre d'une démarche qui associe ces deux modalités de façon appropriée pour continuer à renforcer la mobilisation.

POTENTIELLE DIFFUSION SUR LE WEB DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 13 de l'ordre du jour)⁴⁰

229. Le représentant du Bureau juridique de la FAO a présenté ce point en rappelant qu'à sa 46^e session, la Commission avait prié le secrétariat du Codex d'étudier plus avant cette question, en tenant compte des pratiques ayant cours dans les organes similaires de la FAO, et de lui présenter un document sur le sujet à sa 47^e session.
230. Le représentant a également indiqué à la Commission qu'à la FAO, seules les séances plénières des organes directeurs et statutaires, par défaut publiques, étaient diffusées sur le web. À l'inverse, les séances d'ordre privé, comme celles du Bureau de la Conférence, ne le sont pas. Le représentant a précisé que le Règlement intérieur du Codex ne comportait aucune disposition relative aux modalités des séances du Comité exécutif, à savoir le fait qu'elles se tiennent en public ou à huis clos, tout en notant qu'il était d'usage que le Comité siège à huis clos compte tenu de ses fonctions, de la composition restreinte, des règles applicables et des pratiques qui ont cours à la FAO.
231. Il a conclu en rappelant que des enregistrements audio des sessions du Comité étaient mis à disposition depuis 2005 et que, par conséquent, le principal changement qui découlerait de la diffusion sur le web (ou «webdiffusion») de ces séances serait la possibilité pour les non-membres du Comité de suivre les délibérations en temps réel plutôt que d'être informés de la teneur des débats une fois la session clôturée.

Débats

232. Les membres ont remercié le Bureau juridique de la FAO et le secrétariat du Codex d'avoir préparé le document.

⁴⁰ CX/CAC 24/47/23; CRD26 (Bénin et Cabo Verde); CRD29 (Panama); CRD37 (Kenya); CRD41 (Zambie); CRD42 (Ghana); CRD46 (Ouganda); CRD52 (Fédération de Russie).

233. Les membres opposés à la diffusion sur le web des activités du Comité exécutif ont exprimé les avis suivants:
- conformément à l'article V du Manuel de procédure du Codex, le Comité exécutif est un comité exécutif à composition restreinte et en tant que tel, ses séances ne sont pas publiques;
 - les coordonnateurs et les membres élus sur une base géographique représentent les intérêts du Codex Alimentarius au sens large auprès du Comité exécutif et contribuent donc à garantir la transparence;
 - les rapports du Comité exécutif sont mis à la disposition des membres du Codex, des observateurs et du grand public, ce qui assure la transparence tout en constituant une source précieuse d'informations permettant de faire mieux connaître les travaux du Comité exécutif aux personnes intéressées;
 - la webdiffusion des séances du Comité exécutif pourrait exposer les membres élus sur une base géographique à des pressions excessives de la part de leur pays ou d'organisations pour les inciter à privilégier des intérêts régionaux ou nationaux, ce qui compromettrait leur rôle;
 - la webdiffusion des séances du Comité exécutif semble être contraire aux règles et pratiques de la FAO;
 - une modification apportée aux modalités de fonctionnement du Comité exécutif entraîne nécessairement une révision des règles figurant dans le Manuel de procédure du Codex;
 - le Comité exécutif ayant des fonctions consultatives, il ne prend pas de décision mais transmet des questions à la Commission;
 - la retransmission en direct pourrait entraîner la connexion à distance d'un grand nombre de conseillers externes de délégués du Comité exécutif; le nombre de conseillers était jusqu'ici limité à deux par membre élu sur une base géographique, étant donné le caractère privé souhaité de la séance;
 - les membres élus sur une base géographique pourraient envisager d'inviter différents membres de leurs régions pour être leurs conseillers afin d'élargir la connaissance du fonctionnement du Comité exécutif;
 - les séances du Comité exécutif sont l'occasion de discussions honnêtes et productives, et leur webdiffusion pourrait entraîner une réticence des membres à s'engager dans des débats axés sur les solutions, réduisant ainsi l'efficacité des travaux du Comité;
 - les processus transparents et consultatifs qui sont en place, notamment les rapports et les enregistrements audio des séances du Comité exécutif, sont suffisants et conformes aux règles et pratiques de la FAO;
 - en ce qui concerne la justification de la diffusion sur le web et la nécessité de renforcer les capacités des futurs délégués du Comité exécutif, des outils éducatifs ont été mis à la disposition de toutes les parties intéressées qui, selon les besoins, pourraient fournir des informations supplémentaires concernant la dynamique des travaux du Comité exécutif.
234. Les membres en faveur de la webdiffusion des activités du Comité exécutif ont exprimé les avis suivants:
- la diffusion sur le web des séances du Comité exécutif permettrait aux membres du Codex de mieux comprendre les recommandations formulées par le Comité, et les présidents des organes subsidiaires du Codex bénéficieraient eux aussi de l'accès aux délibérations;
 - la webdiffusion donnerait aux délégués de la Commission la possibilité de mieux se préparer à la session, en particulier lorsque le Comité exécutif siège juste avant la session de la Commission et que le rapport n'est disponible qu'immédiatement avant la session de la Commission;
 - la transparence des travaux réalisés pendant les séances s'en trouverait améliorée;
 - la webdiffusion des séances du Comité exécutif pourrait être limitée aux membres du Codex;
 - les délibérations concernant des sujets sensibles et les réunions des groupes de travail qui ont lieu pendant la session pourraient ne pas être diffusées sur le web;
 - un projet pilote de diffusion sur le web pourrait être une avancée pour le Codex, conforme à l'engagement pris en matière de transparence;
 - sur le plan juridique, rien n'empêche que les séances du Comité exécutif soient diffusées aux membres du Codex sur le web;
 - les membres du Comité exécutif agissant dans l'intérêt de la Commission, il n'y a pas d'obstacle à ce que les membres de la Commission puissent suivre, par webdiffusion, les délibérations du Comité;

- dans les grandes régions du Codex, il peut être difficile d'assurer la continuité entre les membres du Comité exécutif, et la webdiffusion pourrait être un outil précieux de formation et de transmission des connaissances.
235. Le secrétariat du Codex a pris note des remarquables progrès accomplis en vue d'accroître la transparence et l'accessibilité du Codex grâce à la webdiffusion des réunions de tous les organes subsidiaires du Codex ouvertes au public au cours des dernières années, soulignant par ailleurs que l'application de cette décision entraînait des investissements considérables en matière de ressources.
236. Le secrétariat du Codex a indiqué que conformément aux procédures du Codex, le Comité se réunissait immédiatement avant la session de la Commission, et que les délais de publication du rapport du Comité étaient limités par cette contrainte temporelle.
237. Le Président de la Commission a noté que la Commission pourrait envisager, au cours d'une session future, de permettre aux membres d'accéder, sous forme de webinaires, aux différentes parties des sessions du Comité portant sur l'examen critique des questions dont sont saisis les organes subsidiaires et sur l'examen de propositions de nouveaux travaux, et dans le cas où cet accès est autorisé, d'arrêter une procédure.

Conclusion

238. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a remercié le Bureau juridique de la FAO et le secrétariat du Codex d'avoir établi le document et a pris note des informations qu'il contient;
 - ii. n'a pas approuvé la modification des modalités actuelles des réunions du Comité exécutif.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE, ET NOMINATION DES COORDONNATEURS (point 14 de l'ordre du jour)⁴¹

Élection du président et des vice-présidents

239. La Commission a élu les membres ci-après pour un mandat allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de la Commission (48^e session):

Président:	M. Allan Azagele (Kenya)
Vice-Présidents:	M ^{me} Jing Tian (Chine)
	M. Khalid Al Zahrani (Arabie saoudite)
	M ^{me} Betül Vazgeçer (Türkiye)

Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique

240. Le secrétariat du Codex a rappelé que la Commission, à sa 46^e session, avait élu ou réélu les membres du Comité exécutif sur une base géographique pour un mandat allant jusqu'à sa 48^e session, et qu'aucune élection n'était donc prévue pour ces postes durant la présente session.
241. Vanuatu, membre représentant le Pacifique Sud-Ouest, a informé la Commission qu'en raison de changements dans les responsabilités au sein du pays, il renonçait à son rôle au sein du Comité exécutif. Le secrétariat du Codex a précisé que, compte tenu de ce retrait, le poste qu'occupait Vanuatu en tant que membre élu sur une base géographique restait vacant et qu'un nouveau membre devait donc être élu pour achever le mandat de son prédécesseur.

Conclusion

242. La Commission, à sa 47^e session, a élu l'Australie en qualité de membre élu sur une base géographique pour représenter le Pacifique Sud-Ouest jusqu'au terme du mandat actuel (qui devrait courir jusqu'à la fin de sa 48^e session).

Nomination des coordonnateurs

243. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que deux comités FAO/OMS de coordination s'étaient réunis depuis sa 46^e session, à savoir le CCEURO et le CCLAC. Il a également fait savoir à la Commission, d'une part, que le CCEURO avait proposé que le mandat du Coordonnateur actuel, en l'occurrence l'Allemagne, soit renouvelé et, d'autre part, que le CCLAC avait proposé la candidature de l'Uruguay au poste de coordonnateur pour cette région, l'Équateur ayant déjà exercé deux mandats consécutifs.

⁴¹ CX/CAC 24/47/24; CRD27 (Bénin, El Salvador et Rwanda); CRD29 (Panama); CRD37 (Kenya).

244. Le secrétariat du Codex a également précisé qu'à la suite de l'élection aux fonctions de vice-présidents des candidats de la Chine et de l'Arabie saoudite, qui occupaient les postes de coordonnateurs pour l'Asie et le Proche-Orient respectivement, et conformément au paragraphe 1 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, il était nécessaire de désigner de nouveaux coordonnateurs pour ces régions.
245. Les représentants de la Chine et de l'Arabie saoudite ont informé la Commission qu'après des discussions internes, les membres de leurs régions respectives étaient parvenus à un consensus concernant la présentation de la candidature du Japon et d'Oman aux fonctions de coordonnateurs pour l'Asie et pour le Proche-Orient, respectivement.

Conclusion

246. Conformément au paragraphe 2 de l'article IV du Règlement intérieur de la Commission et sur la base des candidatures proposées par les comités FAO/OMS de coordination ou les membres des régions concernées, les membres ci-après de la Commission ont été nommés en qualité de coordonnateurs pour un mandat allant de la fin de la 47^e session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suivra la prochaine session du comité FAO/OMS de coordination concerné:
- CCASIA: Japon (premier mandat)
 - CCEURO: Allemagne (mandat renouvelé)
 - CCLAC: Uruguay (premier mandat)
 - CCNE: Oman (premier mandat)

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 15 de l'ordre du jour)⁴²

247. Le Président de la Commission a remercié les pays membres chargés de nommer les présidents des organes subsidiaires du Codex, en rappelant les efforts de chaque instant que ceux-ci mettaient en œuvre pour faire en sorte que le Codex accomplisse son mandat.

Débats

248. À la suite d'une demande de clarification au sujet des modalités de travail du CCFFP et, plus précisément, de la note de bas de page indiquant que le CCFFP continuerait à travailler par correspondance, le secrétariat a rappelé que la Commission, à sa 47^e session, s'était penchée sur le statut du CCFFP, qui avait mené à terme le mandat qui lui avait été confié, et avait décidé de différer toute décision concernant la suspension *sine die* du Comité, sans modifier ses modalités de travail précédemment établies.
249. Le secrétariat du Codex a également rappelé que les décisions concernant les modalités de travail dépendaient de la nature des travaux que le Comité entreprendrait et que, étant donné que la Commission ne disposait pas d'informations précises au sujet de futurs travaux qu'elle pourrait examiner à sa 47^e session, il n'avait pas été décidé de modifier les modalités de travail établies. Le secrétariat a, en outre, précisé que les modalités de travail du CCFFP pourraient être réexaminées par la Commission lors d'une de ses prochaines sessions à la lumière des futurs travaux qui pourraient être entrepris par le Comité.
250. La Commission a noté que le CCCPL avait été réactivé pour travailler par correspondance, compte tenu de la décision de lancer de nouveaux travaux sur l'élaboration d'une norme de groupe sur le mil en grains entiers (paragraphe 169, alinéa iii) et du fait que les États-Unis d'Amérique étaient disposés à continuer d'héberger ce comité.

Conclusion

251. La Commission, à sa 47^e session:
- i. a confirmé la réactivation du CCCPL, dont le membre responsable était les États-Unis d'Amérique, en précisant que ce comité travaillerait par correspondance;
 - ii. a confirmé la désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex, dont la liste figure à l'annexe X;
 - iii. a remercié les pays hôtes pour les ressources qu'ils consacrent à l'hébergement des différents organes subsidiaires du Codex.

⁴² CX/CAC 24/47/25; CRD29 (Panama).

QUESTIONS DIVERSES (point 16 de l'ordre du jour)⁴³Proposition relative à l'élaboration de normes sur les compléments médicinaux/compléments alimentaires/aliments fonctionnels et produits nutraceutiques

252. La Commission a pris note de la proposition de l'Inde et de l'explication qu'a formulée le secrétariat du Codex, à savoir qu'à partir du moment où il existait une procédure clairement définie pour examiner les propositions de nouveaux travaux, il convenait de l'appliquer pour garantir un examen technique approfondi de cette proposition. Un membre a souligné l'existence des *Directives concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* (CXG 55-2005) et a indiqué que toutes les propositions de nouveaux travaux devraient être conformes à l'objectif statutaire du Codex.

Conclusion

253. La Commission, à sa 47^e session, a invité l'Inde à présenter la proposition de nouveaux travaux au CCNFSDU, en suivant les processus établis par ce comité.

Proposition relative à l'élaboration d'une norme sur les noix de cajou

254. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'à sa 40^e session (2017), la Commission avait approuvé l'élaboration d'une norme sur les noix de cajou et avait demandé au CCPFV de fixer un ordre de priorité parmi toutes les propositions de nouveaux travaux. Il a noté que la proposition relative aux noix de cajou s'était vu attribuer un faible degré de priorité et qu'à sa 43^e session (2020), la Commission avait ajourné les activités du CCPFV *sine die*, ce qui avait entraîné l'inscription de la proposition sur la liste des travaux en attente. Le secrétariat a proposé qu'une proposition révisée, mettant en avant les volumes actuels des échanges, les préoccupations en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'alignement avec les objectifs du Plan stratégique du Codex, soit présentée à la Commission. Il a en outre indiqué qu'il était trop tôt pour se pencher sur la réactivation d'un comité dont les activités sont suspendues, sans examiner la proposition et recueillir les observations des membres, et a souligné que les approches par étapes étaient précieuses pour garantir une prise de décision éclairée associant toutes les parties.

Conclusion

255. La Commission, à sa 47^e session, a invité l'Inde à réviser la proposition relative à l'élaboration d'une norme sur les noix de cajou et à la soumettre à nouveau à son examen par l'intermédiaire du secrétariat du Codex.

Proposition concernant la mise en place de nouveaux travaux sur une norme relative au lait de chamelle

256. Le Président a rappelé ce qui avait été conclu à la 87^e session du Comité exécutif, à savoir que si la Commission décidait, à sa 47^e session, que des travaux supplémentaires sur le lait de chamelle devaient être envisagés, elle devrait envisager de publier une lettre circulaire pour recueillir les contributions des membres et des observateurs sur la nécessité et l'ampleur éventuelle de ces nouveaux travaux⁴⁴. Il a été indiqué que cette approche avait été appliquée lorsque la proposition de nouveaux travaux visant à élaborer une norme de groupe pour certains types de mils avait été présentée pour la première fois à la Commission, à sa 46^e session (2023)⁴⁵.
257. Les Émirats arabes unis, qui ont présenté cette proposition, ont pris note de l'accueil favorable que les membres avaient réservé à la proposition dans le document CRD48 Rev.3.

Débats

258. La délégation de la Nouvelle-Zélande, pays hôte du CCMMP, a accueilli favorablement la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa 87^e session et a fait part de sa volonté de travailler avec les Émirats arabes unis, la Fédération internationale du lait (FIL) et tout autre membre intéressé afin d'examiner les lacunes à combler dans les textes existants du Codex relatifs au lait et aux produits laitiers en ce qui concerne le lait de chamelle, ce qui permettra d'apporter de nouveaux éclairages et d'affiner la proposition de nouveaux travaux avant de solliciter des observations des membres et des observateurs.
259. Les membres ont accueilli favorablement la proposition des Émirats arabes unis et ont estimé qu'elle était présentée en temps opportun et faisait écho à l'augmentation de la production et des échanges commerciaux de lait de chamelle et de produits issus du lait de chamelle. Ils ont souligné qu'il fallait commencer rapidement les travaux dans ce domaine en suivant les procédures et les pratiques établies.

⁴³ CRD02 (Inde); CRD03 (Émirats arabes unis); CRD28 (Organisation internationale de la vigne et du vin [OIV]); CRD34 (République de Corée); CRD43 (Suriname); CRD48 Rev.3 (Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Libye, Mali, Oman et Qatar); CRD53 (Émirats arabes unis).

⁴⁴ REP24/EXEC2, paragraphe 85, alinéa i.

⁴⁵ REP23/CAC, paragraphe 228.

260. Prenant note des conclusions formulées par le Comité exécutif à sa 87^e session, des orientations sur la marche à suivre données par le secrétariat du Codex et de l'appui proposé par le secrétariat hôte du CCMMP, la Commission a envisagé l'approche suivante:
- a) le secrétariat du Codex et le secrétariat hôte du CCMMP examineraient le document de travail et le descriptif du projet figurant dans le document de séance CRD03 afin d'en évaluer l'exhaustivité et de fournir un retour d'information au pays auteur de la proposition (les Émirats arabes unis);
 - b) parallèlement, le secrétariat hôte du CCMMP travaillerait de concert avec les Émirats arabes unis et la FIL en vue d'examiner les lacunes à combler dans les textes existants du Codex;
 - c) le document de travail et le descriptif du projet seraient révisés compte tenu des contributions reçues aux étapes a et b par le pays auteur de la proposition, avec l'appui des autres membres intéressés;
 - d) à la suite de cette révision, une lettre circulaire serait adressée aux membres et aux observateurs afin qu'ils formulent leurs observations;
 - e) compte tenu des observations émises en réponse à la lettre circulaire, le document de travail et le descriptif du projet seraient affinés plus avant, au besoin, puis présentés au secrétariat du Codex afin que la Commission les examine à sa 48^e session, en vue d'une approbation éventuelle au titre de nouveaux travaux, après l'examen critique du Comité exécutif.
261. Le pays à l'origine de la proposition de nouveaux travaux a indiqué qu'il était favorable à cette approche.

Conclusion

262. La Commission, à sa 47^e session, a recommandé que les Émirats arabes unis, pays auteur de la proposition, et la Nouvelle-Zélande, pays hôte du CCMMP, travaillent main dans la main comme indiqué au paragraphe 260, alinéa b, afin de procéder à une analyse des lacunes à combler et de réexaminer plus avant la proposition de nouveaux travaux, de sorte qu'une lettre circulaire puisse être adressée rapidement aux membres et aux observateurs intéressés pour solliciter leurs observations sur la nécessité et l'ampleur éventuelle des nouveaux travaux sur le lait de chamelle. La proposition portant sur le lait de chamelle serait ensuite soumise à l'examen critique du Comité exécutif à sa 89^e session, puis à l'examen de la Commission à sa 48^e session.

Proposition visant à modifier les noms communs de l'ingrédient principal dans la Norme sur le kimchi (CXS 223-2001)

263. Des membres ont indiqué qu'il n'était pas possible de déterminer clairement la nature de la proposition de modification et de savoir si elle concernait la forme ou le fond, et qu'elle devait par conséquent faire l'objet d'un examen plus approfondi. Il n'y a pas eu de consensus sur la possibilité d'examiner la question à la prochaine session du CCASIA afin d'apporter des informations supplémentaires à la Commission concernant la nature de la modification. Prenant note du fait que la *Norme sur le kimchi* était une norme internationale, la Commission a considéré que l'approche recommandée par le Comité exécutif à sa 87^e session serait plus appropriée pour régler la question.

Conclusion

264. La Commission, à sa 47^e session, a approuvé la recommandation que le Comité exécutif a formulée à sa 87^e session et a demandé:
- i. à la République de Corée de présenter la proposition de nouveaux travaux au secrétariat du Codex;
 - ii. au secrétariat du Codex de publier par la suite une lettre circulaire sollicitant des observations auprès des membres et des observateurs en ce qui concerne la nécessité et la pertinence de la proposition de modification.

Communication virtuelle du Directeur général de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), M. John Barker, à l'occasion du 100^e anniversaire de l'OIV.

265. Le Directeur général de l'OIV est revenu sur la relation constructive que son organisation entretient de longue date avec le Codex, les célébrations du centenaire de l'OIV et les informations contenues dans le document de séance CRD28, et a réaffirmé l'engagement de l'OIV à contribuer aux travaux du Codex.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON
PRÉSIDENT
PRESIDENTE**

Mr Steve Wearne
Chairperson of the Codex Alimentarius Commission
UK Food Standards Agency
United Kingdom

**VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES**

Dr Allan Azegale
Senior Deputy Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Livestock Development
Kenya

Mr Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
New Zealand

Mr Diego Varela
Secretario Ejecutivo
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria,
ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Chile

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALBANIA - ALBANIE

Mrs Vasilika Hysi
Ambassador, Permanent Representative
Permanent Mission of Albania to the UN and other
International Organizations

Mr Artan Fida,
First Secretary
Permanent Mission of Albania to the UN and other
International Organizations

Mrs Miranda Pistoli
First Secretary
Permanent Mission of Albania to the UN and other
International Organizations

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Mr Hakim Bouaziz, Genève
Minister-Counsellor, Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Algeria to the UN and other
International Organizations

Mr Noureddine Haridi
Sous-Directeur de la normalisation des produits
alimentaires
Ministère du Commerce et de la Promotion des
Exportations.
Alger

**ANTIGUA AND BARBUDA -
ANTIGUA-ET-BARBUDA -
ANTIGUA Y BARBUDA**

Dr Nneka Hull James
Veterinary Officer
Ministry of Foreign Affairs, Agriculture, Trade and
Barbuda Affairs
St John's

ARGENTINA - ARGENTINE

Sra. Gabriela Alejandra Catalani
Punto Focal de Codex de Argentina
Dirección Nacional de Cooperación y Articulación
Internacional
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca de la
Nación
Ciudad Autónoma de Buenos Aires (CABA)

ARMENIA

Ms Anna Sargsyan
Second Secretary
Permanent Mission of Armenia to the UN and other
International Organizations Geneva

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Tom Black
First Assistant Secretary
Australian Government
Canberra

Mr Scott Mersch
Director of Codex, SAFEMEAT, PASE
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canberra

Dr Anna Somerville
Assistant Secretary, Export Standards Branch
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canberra, ACT

Ms Christel Leemhuis
General Manager Science and Risk Assessment
Food Standards Australia New Zealand
Canberra

AUSTRIA - AUTRICHE

Mrs Bettina Brandtner
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry, Regions and Water
Management
Vienna

Mrs Karin Gromann
Senior Expert
Federal Ministry Social Affairs, Health, Care and
Consumer Protection
Vienna

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN

Mr Ramazan Nabiyev
Codex Contact Point
Deputy Chairman of the Board
Azerbaijan Food Safety Institute
Baku

Ms Aygun Ganbarzade
Specialist
Scientific Research Center
Azerbaijan Food Safety Institute
Baku

BAHRAIN – BAHREÏN - BAHREIN

Mr Faisal Al-sari
Chief, Food Control Section
Ministry of Health
Manama

Mrs Fatema Isa
Head of Standard Development
Mahama

Ms Maryam Aldoseri
Commercial Attaché
Permanent Mission of the Kingdom of Bahrain to the
UN and other International Organizations
Geneva

BANGLADESH

Mr Enamul Hoque
Deputy Director (Agriculture and Food)
Bangladesh Standards and Testing Institution (BSTI)
Dhaka

Mr MD Rakibul Hasan
Assistant Director (Certification Marks)
Bangladesh Standards and Testing Institution (BSTI)
Dhaka

BARBADOS

Ms Cheryl Lewis
Chief Technical Officer (Acting)
Specifications Development, Quality Control &
Certification
Barbados National Standards Institution (BNSI)
Bridgetown

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Mr Yauheni Liadniou
First Secretary
Permanent Mission of the Republic of Belarus to the
United Nations Office and other International
organizations in Geneva

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Carl Berthot
General Advisor
FPS Public Health, Food Chain Safety and
Environment
Brussels

Mr César Timmerman
Food Policy Officer
Federal Public Service Economy
Brussels

BELIZE - BELICE

Dr Natalie Gibson
Laboratory Administrator/Deputy Director of Food
Safety
Belize Agricultural Health Authority
Belize

BENIN - BÉNIN

Dr Françoise Assogba Komlan
Secrétaire Générale du Ministère
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Cotonou

Mr Egnon Jacques Hougbenou Houn gla
Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée,
Point de Contact Codex
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Porto-Novo

Mrs Corinne Brunet
Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire du
Bénin près la République française
Paris

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Mr Kinley Rabgay
Sr.RQO
Bhutan Food and Drug Authority
Thimphu

Mr Chador Wangdi
Executive Specialist III
Ministry of Health
Thimphu

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Ms Maira Mariela Macdonal Alvarez
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Mission of Bolivia to the UN and other
International Organizations
Geneva

BOTSWANA

Eng B.M. Tau
Health Counsellor
Permanent Mission of Botswana to the UN and other
International Organizations
Geneva

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr Tiago Lanius Rauber
Food Standards and Regulation Coordinator
Brazilian Health Regulatory Agency - ANVISA
Brasília

Mr Igor Moreira Moraes
Second-Secretary
Division of Agricultural Policy
Ministry of Foreign Affairs – MRE
Brasília

Mr Douglas Nascimento Santana
Second-Secretary
Permanent Mission of Brazil to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Lara Cristina Pereira
Health Regulation Expert
Brazilian Health Regulatory Agency - ANVISA
Brasília

Mr Paulo Roque Martins Silva
Coordinator of the Brazilian Codex Alimentarius
Committee
National Institute of Metrology, Quality and Technology
– Inmetro

Mr Jônathas José Silva da Silveira
Second-Secretary
Mission of Brazil to the WTO and other Economic
Organizations in Geneva
Geneva

Ms Fernanda Rodrigues Spinelli
Consultant
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Brasília

Mr Cesar Augusto Vandesteem Junior
Coordinator of Multilateral Affairs
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply –
MAPA
Brasília

Mr Guilherme Antônio da Costa Junior
Chief of Staff of the Secretariat for Trade and
International Affairs
Ministry of Agriculture and Livestock – MAPA
Brasília

BULGARIA - BULGARIE

Mrs Galya Kostadinova
Head of Department
Ministry of Agriculture and Food
Sofia

Mrs Petia Tasseva
State Expert
Ministry of Agriculture and Food
Sofia

BURKINA FASO

Ms Sabine Bakyono Kanzie
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
Permanent Mission of Burkina Faso to the UN and
other International Organizations
Geneva

Mr Irissa Goubgou
Premier Conseiller
Permanent Mission of Burkina Faso to the UN and
other International Organizations
Geneva

Mr Moumouni Ouedraogo
Deuxième Secrétaire
Permanent Mission of Burkina Faso to the UN and
other International Organizations
Geneva

Mrs Tey Gwladys Bonzi Sanou
Attachée
Permanent Mission of Burkina Faso to the UN and
other International Organizations
Geneva

Mr Dominique Ouedraogo
Point de Contact Codex
Ouagadougou

BURUNDI

Ms Elisa Nkerabirori
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Mission of Burundi to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Jean Bosco Ndinduruvugo
First Counsellor
Permanent Mission of Burundi to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Ntahomvukiye Celestin
CCP
Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la
Qualité (BBN)
Bujumbura

CABO VERDE

Mrs Patrícia Miranda Alfama
Administradora Executiva da Entidade Reguladora
Independente da Saúde (ERIS)
ERIS
Praia

Mr Edson Dos Santos
Diretor
Entidade Reguladora Independente da Saúde (ERIS)
Praia

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Dara In
Ambassador/Permanent Representative
Permanent Mission of Cambodia to the UN and other
International Organizations
Geneva

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Mohamadou Awal
Conseiller Technique à l'Agence des Normes et de la
Qualité
Yaoundé

Mr Pouedogo Pouedogo
Attaché
Service du Premier Ministre
Yaoundé

Mrs Khalimat Aminatou Abdourahmani
Expert
Douala

CANADA - CANADÁ

Ms Meghan Quinlan
Manager, Bureau of Policy, Interagency and
International Affairs
Health Canada
Ottawa

Mr Jay Holmes
Director, Consumer Protection and Market Fairness
Division
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

Ms Nancy Ing
Regulatory Policy and Risk Management Specialist
Food Directorate, Health Canada
Ottawa

Dr Parthi Muthukumarasamy
Executive Director
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

Mrs Alison Wereley
Senior Policy Analyst
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

Ms Ranna Bernard
Trade Policy Analyst
Agriculture and Agri-Food Canada
Ottawa

CHAD - TCHAD

Mr Zakaria A. Lawandji
Point de Contact National
Ministère de la Santé Publique et de la Prévention
N'Djamena

CHILE - CHILI

Ms Roxana Vera Muñoz
Jefa del Subdepartamento de Acuerdos Internacionales
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)
Ministerio de Agricultura
Santiago

Ms Begoña Montenegro
Asesora Departamento de Aspectos Regulatorios del Comercio
Subsecretaría de Relaciones Económicas Internacionales (SUBREI)
Ministerio de Relaciones Exteriores
Santiago

Ms María Florenzano
Second Secretary
Permanent Mission of Chile to the UN and other International Organizations
Geneva

Mr Víctor Rivera
Coordinador Área Asuntos Internacionales y Regulatorios
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria (ACHIPIA)
Ministerio de Agricultura
Santiago

Mr Nicolás Tobalina
Codex Contact Point
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria (ACHIPIA)
Ministerio de Agricultura
Santiago

CHINA - CHINE

Mr Guoqiang Gong
Deputy Director-General
Department of Food Safety Standards, Risk Surveillance and Assessment
National Health Commission of the People's Republic of China
Beijing

Mr Yongxiang Fan
Researcher
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Beijing

Mrs Xiaoning Qi
Director of Division on Food Safety Standards
Department of Food Safety Standards, Risk Surveillance and Assessment
National Health Commission of the People's Republic of China
Beijing

Ms Jing Tian
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Researcher
Beijing

Ms Hao Ding
Associate Researcher
China National Centre for Food Safety Risk Assessment
Beijing

Ms Hanyang Lyu
Research Assistant
China National Centre for Food Safety Risk Assessment
Beijing

Mr Weimin Wang
Deputy Director
Center for Agro-Food Quality & Safety
Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.R.China
Beijing

Dr Weili Shan
Deputy Director General/Professor
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)
Beijing

Ms Chengjun Deng
Deputy Division Chief
Department of Agro-product Safety and Quality
Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.R.China
Beijing

Dr Lifang Duan
Division Director/Senior Agronomist
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)
Beijing

Ms Lihua Hao
Professor
China Institute of Veterinary Drug Control
Beijing

Ms Chang Li
Agronomist
Center for Agro-Food Quality & Safety
Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.R.China
Beijing

Ms Yan Zhang
Associate Professor
Standards and Quality Center National Food and Strategic Reserves Administration
Beijing

Mr Chao Lu
First Consultant
Import and Export Food Safety Bureau GACC
Beijing

Mr Jun Fan
Deputy Division Chief
Shanghai Customs District of the People's Republic of China
Management Office of Import and Export Food Safety
Shanghai

Mr Xiaofeng Wang
Consultant
State Administration for Market Regulation
Beijing

Mr Chenguo Xie
Vice Director
Anhui Agricultural Product Quality and Safety Management Station
Hefei

Mr Ming Liu
Professor Engineer/Deputy Director
China National Research Institute of Food & Fermentation Industries
Beijing

Prof. Ke Wang
Professor Engineer/Vice-President
Shenzhen Institute of Standards and Technology
Shenzhen

Dr Na Zhu
Senior Engineer/Director
Shenzhen Institute of Standards and Technology
Shenzhen

Dr Hon Kei Lum
Scientific Officer
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department
The Government of the Hong Kong Special
Administrative Region
Hong Kong

Dr Chor-Yiu CHOW
Principal Medical Officer
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department
The Government of the Hong Kong Special
Administrative Region
Hong Kong

Prof Haihong Hao
Professor
Huazhong Agricultural University
Wuhan

COLOMBIA - COLOMBIE

Ms Alejandra Bonilla Leguizamón
Ambassador
Permanent Mission of Colombia to the UN and other
International Organizations
Geneva

Sra Blanca Cristina Olarte Pinilla
Profesional Especializada
Bogotá

Sra Luz Dary Santamaría Zapata
Standardization Programme Manager ICONTEC
Bogotá

Dr Miguel Ángel Rincón Barrera
Asesor
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo
Bogotá

Ms Sandra Eliana Castellanos Domingu
Contratista
Ministerio de Comercio Industria y Turismo
Bogotá

CONGO

Mr Bienvenue Ntsouanva
Conseiller
Embassy of Congo
Rome

Ms Emmanuelle Surya Ouenadio
Ingénieur Agronome
Agence congolaise de normalisation et de la qualité
ACONOQ
Brazzaville

COOK ISLANDS - ÎLES COOK – ISLAS COOK

Mrs Temarama Anguna-Kamana
Secretary
Ministry of Agriculture
Rarotonga

Mr Arun Jain
First Secretary
Geneva

COSTA RICA

Mrs Amanda Lasso Cruz
Asesora Codex
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
San José

Mrs Luisa María Díaz Sánchez
Directora de Calidad
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
San José

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Marin Pandžić
Counsellor
Permanent Mission of Croatia to the UN and other
International Organizations
Geneva

CUBA

Dr Nancy Fernández Rodríguez
Directora General
Oficina Nacional de Normalización
La Habana

Mrs Mayra Martí Pérez
Jefa de Departamento de Higiene de los Alimentos
Dirección Nacional de Sanidad Ambiental del Ministerio
de Salud Pública
La Habana

Mrs Mariela Cué Ladrón de Guevara
Directora de Regulaciones Técnicas y Calidad
Ministerio del Comercio Exterior y de la Inversión
Extranjera
La Habana

Ms Rocío Hernández Dustó
Directora de Calidad y Tecnología del MINAL
La Habana

Ms Yalina Garbey Rivera
Directora de Protección al Consumidor Mincin
La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Dr Annoula Kouppari
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Strovolos

Ms Natia Kalli
Veterinary Officer
Nicosia

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA

Dr Dana Triska
Head of Food Chain Unit
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Prague

Mr Jindrich Fialka
Director General
Section of Food Production Ministry of Agriculture of the
Czech Republic, Prague

Mr Lukáš Milisderfer
Prague

CÔTE D'IVOIRE

Mrs Koko Aman
Directeur
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

Mrs Attoua Kadina Françoise N'dakon
Ingénieur Agronome
Abidjan

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO -
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO -
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

Mr Alexis Munungi Leki
Minister-Counsellor
Permanent Mission of the Democratic Republic of
Congo to the UN and other International Organizations
Geneva

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mrs Susanne Kofoed
Special Advisor
Ministry of Food Agriculture and Fisheries, Danish
Veterinary and Food Administration
Glostrup

Dr Camilla Brasch Andersen
Chief Consultant
Danish Veterinary and Food Administration
Glostrup

DJIBOUTI

Mr Abdou Ali Idris
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de la FAO, du FIDA et
du PAM
Rome

**DOMINICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPÚBLICA DOMINICANA**

Eng Pedro De Padua
Supervisor Nacional Alimentos
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social (MSP)
Santo Domingo, D. N.

Mr Francis Herrera Sánchez
Director of Safety
Distrito Nacional

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr Marcelo Vázquez
Ambassador, Permanent Representative
Permanent Mission of Ecuador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Andrea Olmedo
Assistante de l'Ambassadeur
Permanent Mission of Ecuador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mrs Patricia Borja
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Ecuador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mrs Gloria Vilongne
Second Secretary
Permanent Mission of Ecuador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Rommel Aníbal Betancourt Herrera
Presidente del Comité Coordinador FAO/OMS para
América Latina y el Caribe
Agencia de Regulación y Control Fito y Zoonosaria-
AGROCALIDAD
Quito

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Ms Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem
Manager of Food Standards Department & CCP-
Egyptian
Egyptian Organization for Standardization & Quality
(EOS)
Cairo

Eng El-Shahat Abdelrahman Selim
Deputy Executive Director for Gov. Affairs and
Regulations
Chamber of Food Industries
Cairo

EL SALVADOR

Mrs Zaida Griselda Guzmán
Directora Técnica
Organismo Salvadoreño de Reglamentación Técnica
San Salvador

Mrs Yessenia Lozano
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Mission of El Salvador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mrs Rosibel Menéndez
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of El Salvador to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr José Chávez
Counsellor
Permanent Mission of El Salvador to the UN and other
International Organizations
Geneva

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Mr Tekleab M. Ketem
Executive Director
Regulatory Services Department and Codex Contact
Point
Ministry of Agriculture
Asmara

Mr Habtom Zerai Ghirmai
Chargé d'affaires a. i.
Permanent Mission of Eritrea to the UN and other
International Organizations
Geneva

ESTONIA - ESTONIE

Ms Anneli Tuvike
Deputy Head of the Food Safety Department
Ministry of Regional Affairs and Agriculture
Tallinn

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA

Mr Mengistu Tefera Addis
National Codex Contact Point
Institute of Ethiopian Standards
Addis Abeba

Mr Haileselassie Subba GEBRU
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Mission of the Democratic Republic of
Ethiopia to the UN and other International
Organizations
Geneva

Mr Mengistu Tefera Addis
CCP Addis Ababa
Ethiopian Agriculture Authority
Addis Abeba

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE -
UNIÓN EUROPEA**

Mr Gaspar Avendano Pérez
Policy Officer
European Commission
Brussels

Mr Sébastien Goux
Deputy Head of Unit
European Commission
Brussels

Ms Judit Krommer
Policy Officer
European Commission
Brussels

Ms Irene Seipelt
EU Codex Contact Point
European Commission
Brussels

FIJI - FIDJI

Ms Susana Levula
Principal Economic Planning Officer
Ministry of Agriculture & Waterways
Suva

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Dr Sebastian Hielm
Food Safety Director
Ministry of Agriculture and Forestry

Ms Anne Haikonen
Senior Ministerial Adviser, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry

FRANCE - FRANCIA

Ms Corinne Bergeron
Rédactrice fraude et affaires internationales
Direction générale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Paris

Ms Andrée Sontot
Cheffe du secteur FAO et Codex Alimentarius
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

Mr Emmanuel Potier
Adjoint à la cheffe du bureau des négociations
européennes et multilatérales (BNEM)
Direction générale de l'alimentation
Ministère de l'agriculture, de la souveraineté
alimentaire et de la forêt
Paris

Mr Lucas Proust
Adjoint à la cheffe de secteur FAO et Codex
Alimentarius
Point de contact national Codex
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

Mr Jean-Luc Angot
Président du CCGP
Ministère de l'agriculture, de la souveraineté
alimentaire et de la forêt
Paris

GABON

Ms Mireille Sarah Nzenze
Ambassador
Permanent Mission of Gabon to the UN and other
International Organizations
Genève

Mr William R. Nyama
First Counsellor
Permanent Mission of Gabon to the UN and other
International Organizations
Geneva

GAMBIA - GAMBIE

Mr Mamodou Bah
Director General
Food Safety and Quality Authority
Banjul

GEORGIA - GÉORGIE

Nino Balavadze
Counsellor
Permanent Mission of Georgia to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Vasil Kvernadze
Head of the Food Safety Department, LEPL
National Food Agency
Tbilisi

Mr Zurab Chekurashvili
Head of the Agency
LEPL National Food Agency
Tbilisi

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Niklas Schulze Icking
Head of Division
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mrs Anne Beutling
Deputy Head of Division
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mrs Martine Puester
Head of Division International Affairs
Federal Office of Consumer Protection and Food Safety
(BVL)
Berlin

GHANA

Mr Roderick Kwabena Daddey-Adjei
Deputy Chief Executive (Food Division)
Food and Drugs Authority (FDA)
Accra

Mrs Delese Afia Amoakoa Darko
Chief Executive Director
Accra

Mrs Doreen Afi Gyau Koranteng
Codex Contact Manager
Accra

Dr Ebenezer Owusu
Deputy Chief Executive Director
Quality Control COCOBOD
Accra

Ms Lilian Kabukuor Manor
Scientific Officer
Accra

Mrs Marian Wanda Afi Kpakpah
Chief Director
Accra

Mrs Nana Pokuaa Asare-Twerefour
Hod- Food and Material Science Standards
Accra

Mrs Regina Yawa Vowotor
Director of Standards
Accra

Mr Roderick Kwabena Daddey Adjei
Deputy Chief Executive Director
Accra

Mrs Rosemary Abbey
Director
Quality Control COCOBOD
Accra

Mr Samuel Boateng Saka
Managing Director
Accra

Mr William Azalekor
Research Manager
Quality Control COCOBOD
Accra

Mrs Yvonne Korkoi Nkrumah
Deputy Chief Executive Director
Accra

Mrs Nana Pokuaa Asare
Head of Department
Food, Chemistry and Materials Standards
Ghana Standards Authority

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mrs Dimitra Papadimitriou
Head of Nutrition and Food Standards Unit
Hellenic Food Authority (EFET)
Athens

Mrs Alexandra Christodoulea
First Secretary (Economic and Commercial Affairs)
Permanent Mission of Greece to the UN and other
International Organizations
Geneva

GRENADA – GRENADE - GRANADA

Mr Anthony Kenneth Hazzard
Chief Environmental Health Officer
St. George

GUATEMALA

Mr Nelson Antonio Ruano García
Punto de Contacto Codex
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Guatemala

Mrs Úrsula Ixmucané Quintana Chavarría
Asesora Técnica
CACIF
Guatemala

Ms Lesli Lorena Archila Sandoval
Codex Secretary
Guatemala

Mr Luis Fernando Zapeta Vásquez
Third Secretary
Permanent Mission of Guatemala to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Madellin Victoria Orellana Villafuerte
Codex Assistant
Guatemala

GUYANA

Ms Adele Pierre
Senior Plant Protection Officer
National Plant Protection Organization

Mr Leslie Ramsammy
Ambassador and Permanent Representative
Permanent Mission of Guyana to the UN and other
International Organizations
Geneva

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

Mme Ann-Kathryne Lassègue
Chargée d'affaires a. i,
Permanent Mission of Haiti to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mrs Josly Ricardo Pierre
M&E Officer
Nutrition Unit of the Ministry of Health
Port-au-Prince

Mrs Stephanie Nahomie Rosier
Counsellor
Permanent Mission of Haiti to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Emmanaya Charles
Permanent Mission of Haiti to the UN and other
International Organizations
Geneva

HONDURAS

Ms Marcela Arias
Ambassador
Permanent Mission of Honduras to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Eduardo Campos Navas
Minister-Counsellor
Permanent Mission of Honduras to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Mirian Bueno Almendarez
Directora Técnica de Inocuidad Agroalimentaria
SENASA
Tegucigalpa

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Dr Attila Nagy
Director, Chairman of CCMAS
National Food Chain Safety Office
Budapest

Mrs Krisztina Bakó-Frányó
Officer
National Food Chain Safety Office
Budapest

Ms Rita Temesfalvi
Officer
Ministry of Agriculture
Budapest

Mr Adam Dr Szaitz
EU Legal Officer for Food Regulation
Budapest

Mrs Zsanett Sárközi
Sustainability EU Officer
Budapest

Ms Outi Tyni
Political Administrator
Brussels

INDIA - INDE

Mr G Kamala Vardhana Rao
CEO
Food Safety and Standards Authority of India (FSSAI)
New Delhi

Mr Rajiv Wadhawan
Adviser (Cost)
Ministry of Health and Family Welfare (MoHFW)
New Delhi

Dr Alka Rao
Codex Contact Point and Advisor (Science and
Standards and Regulations)
Food Safety and Standards Authority of India (FSSAI)
New Delhi

Mr Adityakumar P Jain
Deputy General Manager
National Dairy Development Board (NDDB)
Anand, Gujarat

Dr Ram Mohan M K
Joint Director
The Marine Products Export Development Authority
(MPEDA)
Kochi, Kerala

Ms Varsha Misra
Deputy Director
National Accreditation Board for Certification Bodies
(NABCB)
Quality Council of India (QCI)
New Delhi

Dr Anoop A Krishnan
Assistant Director
Export Inspection Council (EIC)
New Delhi

Mr Ratish Ramanan K
Technical Officer
Food Safety and Standards Authority of India (FSSAI)
New Delhi

Dr Aman Gupta
National Head - Corporate Affairs
Yum Brands India

INDONESIA - INDONÉSIE

Mr Kukuh S. Achmad
Chairman
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mrs Mutia Ardhaneswari
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mrs Yusra Egayanti
Director for Food Safety and Quality Standards
Formulation
National Food Agency
Jakarta

Ms Yusmita Siti Hajar Farida
Junior Product Quality Assurance
Ministry of Trade
Jakarta

Mr Muhamad Hanafi
Food Inspector
Indonesian Agency for Agricultural Instrument
Standardization (IAAIS)
Ministry of Agriculture
Bogor

Prof Purwiyatno Hariyadi
Professor
IPB University (Bogor Agricultural University)
Bogor

Mrs Hasanatun Hasinah
Indonesian Agency for Agricultural Instrument
Standardization (IAAIS)
Ministry of Agriculture
Bogor

Prof Joni Munarso
Research Professor
National Research and Innovation Agency (BRIN)
Bogor

Mrs Sofia Nurul
Minister Counsellor
Permanent Mission of the Republic of Indonesia to the
UN, the WTO, and other International Organizations
Geneva

Mrs Fitria Pusposari
Food Security Analyst
Directorate for Food Safety and Quality Standards
Formulation, National Food Agency
Jakarta

Mr Jhendra Samodra
Second Secretary
Permanent Mission of the Republic of Indonesia to the
UN, the WTO, and other International Organizations
Geneva

Mr Heru Suseno
Director of Standards Development for Agro,
Chemistry, Health and Conformity Assessment
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mrs Bety Wahyu Haspari
Codex Contact Point Secretariat
Jakarta

Mrs Nuri Wulansari
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mr Prayudi Budi Utomo
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jakarta

Dr Puji Lestari
Chairman of Research Organization for Agriculture and
Food
National Research and Innovation Agency (BRIN)
Bogor

Mr Rafsyanjani Mohammad
Ministry of Trade
Jakarta

Ms Syahida Nindya Setyarini
Standardization Analyst
Ministry of Agriculture
Bogor

Mr Taufik Hidayat
Head of Research Center for Agroindustries/Senior
Researcher
National Research and Innovation Agency (BRIN)
Bogor

Mrs Widita Kasih Pramita
Codex Contact Point Secretariat
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mr Widya Rusyanto
Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jakarta

Mr Hermana
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jakarta

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) -
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Leila Nasiri
Codex Contact Point in Iran
Iran National Standards Organization (INSO)
Tehran

Mrs Samaneh Eghtedari
Expert of Codex Group in Iran
Iran National Standards Organization (INSO)
Tehran

Dr Abolfazl Raoufi
General Director
Ministry of Agriculture
Tehran

Mr Amir Akhlaghi
Minister
Permanent Mission of Iran to the UN and other
International Organizations
Geneva

IRAQ

Mr Mohammed Lateef
Director General
Baghdad

Mr Nagham H. Dhahir
Chief Biologist/Head of Food Section
Iraq - Codex Contact Point
Central Organization for Standardization and Quality
Control

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Dr Karl Walsh
Senior Inspector
Department of Agriculture, Food and the Marine
(DAFM)
Dublin

Dr Pamela Byrne
CEO
Food Safety Authority of Ireland
Dublin

Mr William Horgan
First Secretary
Agriculture and Trade Affairs
Dublin

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Giulio Cardini
Policy Officer
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Forests
Rome

JAMAICA - JAMAÏQUE

Ms Michelle Parkins
Chief Technical Director/Chairperson
National Codex Committee Jamaica
St. Catherine

Mr Richard Brown
Ambassador/Permanent Representative
Permanent Mission of Jamaica to the UN and other
International Organizations
Geneva

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Takashi Hiranaka
Deputy Director-General
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Ms Asuka Horigome
Associate Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Ms Aya Orito-Nozawa
Associate Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Dr Junya Yafune Director
Consumer Affairs Agency
Tokyo

Dr Kazuko Fukushima
Director
Ministry of Health, Labour and Welfare
Tokyo

Mr Ken Takahashi
Section Chief
Consumer Affairs Agency
Tokyo

Prof Koji Miura
Advisor for Food Safety
Consumer Affairs Agency
Tokyo

Ms Sanka Yoshimochi
Section Chief
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Mr Shinichiro Soh
Deputy Director
Consumer Affairs Agency
Tokyo

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Eng Nessma Shannak
Food Industries Division Head/CCP Jordan
Jordan Standards and Metrology Organization
Amman

Dr Ruba Goussous
Director of the JFDA Laboratories Directorate
Jordan Food and Drugs Administration
Amman

Mr Ahmad Al Far
First Secretary
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Akram Harahsheh
Ambassador/Permanent Representative
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Belal Hazaimah
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Mohammad Al Aqeel
Counsellor
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Nancy Katjy
Attaché
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

Ms Ghadeer Elfayez
Advisor
Permanent Mission of Jordan to the UN and other
International Organizations
Geneva

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Dr Nailya Karsybekova
National Coordinator
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

Mr Yerlan Kiyassov
Chairman of the Board
National Center of Expertise

Mrs Zhanar Tolysbayeva
Codex Contact Point
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

KENYA

Dr Kimutai Maritim
Director Regulatory Services
Kenya Dairy Board
Nairobi

Ms Maryann Kindiki
Manager, National Codex Contact Point
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr James Ndirangu Waweru
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Kenya to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Jean Wanjiku Gitau
Health Attaché
Permanent Mission of Kenya to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Jonathan Mueke
Principal Secretary
Ministry of Agriculture and Livestock
Development
Nairobi

KIRIBATI

Mr Alfred Tonganibeia
Director of Public Health
Ministry of Health and Medical Services
Tarawa

Mrs Chloe Scriggins
Permanent Mission to the United Nations
Geneva

KUWAIT - KOWEÏT

Mr Ahmad Salmeen
Attaché
Permanent Mission of Kuwait to the UN and other
International Organizations
Geneva

Eng Muna Alabdulhadi
Senior Specialist Chemical Engineer
Public Authority of Food and Nutrition
Kuwait

Mr Naser Alhayen
Ambassador/Permanent Representative
Permanent Mission of Kuwait to the UN and other
International Organizations
Geneva

Mr Nasser Alramzi
Counsellor
Permanent Mission of Kuwait to the UN and other
International Organizations
Geneva

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Ariet Turatbekov
Permanent Mission of Kuwait to the UN and other
International Organizations
Geneva

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO -
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO**

Mrs Viengxay Vansilalom
Deputy Director General
Ministry of Health
Vientiane

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Ms Liene Bugina
Senior Expert
Ministry of Agriculture
Riga

Mrs Dace Ugare
Deputy Director
Ministry of Agriculture
Riga

Mrs Laura Gladčenko
Senior Expert
Riga

Mr Maris Valdovskis
Deputy Head of Division of Food Safety
Ministry of Agriculture
Riga

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Ms Lena Dargham
Director General
Beirut

Mrs R. El Khoury
First Secretary in the Permanent Mission of Lebanon to
the UN in Geneva
Geneva

Mr Salim Baddoura
Ambassador Permanent Representative
Geneva

Eng Mariam Eid
Head of Agro-industries Department
Ministry of Agriculture

LESOTHO

Mr Motjoka Makara
Chief Standards Officer
Ministry of Trade and Industry
Maseru

LITHUANIA – LITHUANIE – LITUANIA

Dr Albertas Barzda
Senior Specialist
Health Promotion Center
Institute of Hygiene
Vilnius

Mr Žilvinas Sakalius
Delegate
Vilnius

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Ms Anne Weber
Attachée Public Health Affaires (WHO)
Dardagny

Mr Jacques Hoffmann
Counsellor
Geneva

Mr Luc Dockendorf
Deputy Permanent Representative
Geneva

Ms Charlotte Goka
Intern
Libramont-Chevigny

MADAGASCAR

Mrs Dominique Lantomalala Raharinosy
Point de contact du Codex
Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la
consommation
Antananarivo

Mr Andrianarison Didier Henintsoa
Chef de service de la qualité
Ministère de l'industrialisation et du commerce
Antananarivo

Mr Rabeherifara Dominique
Conseiller auprès mission permanente
Geneva

Mr Rajaobelina Serge
Exportateur - secteur privé
Antananarivo

Mr Razanakoto Andrianirina Isidore
Directeur general du commerce
Antananarivo

Mr Savin Jean François
Exportateur - secteur privé
Nice

MALAWI

Mr Fred Sikwese
Director of Standards Development
Malawi Bureau of Standards
Blantyre

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Norrani Eksan
Deputy Director General of Health (Food Safety and Quality)
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Ms Nurul Syuhada Mohamad Basri
Senior Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Dr Kanga Rani Selvaduray
Head of Unit (Nutrition)
Malaysian Palm Oil Board, Ministry of Plantation and Commodities
Kajang

Ms Nurhafiza Md Hamzah
Minister Counsellor (Health)
Permanent Mission of Malaysia to the UN and Other International Organizations in Geneva

MALDIVES

Mrs Khalisa Mohamed
Food Quality Assurance Coordinator, Maldives Food and Drug Authority & Codex Contact Point Maldives
Ministry of Health
Maldives

Mr Adam Hamid
Counsellor
Permanent Mission of the Republic of Maldives to the United Nations Office and other international organizations in Geneva

MALI - MALÍ

Dr Dioume Cissé
Agence de sécurité sanitaire des aliments ANSSA
Bamako

Mr Moulaye Traoré
Third Counsellor
Permanent Mission of the Republic of Mali to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva

MALTA – MALTE

Ms Dolerita Catania
Executive Environmental Health Practitioner
Paola

MAURITANIA - MAURITANIE

Mr Cheikh Abbe Bewbe
Chargé d'affaires
Geneve

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Dr Shalini Neeliah
Ag. Assistant Director
Ministry of Agro-Industry and Food Security
Quatre Bornes

Mr O. Sewraj
Permanent Mission of the Republic of Mauritius to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva

Ms T. Burumdoyal
Permanent Mission of the Republic of Mauritius to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Mtra. Andrea Genoveva Solano Rendón
Jefa
Unidad de Normatividad, Competitividad y Competencia
Secretaría de Economía (SE)
Ciudad de México

Ing. Santiago José Argüello Campos
Coordinador General de Fomento a la Agricultura
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural
AGRICULTURA
Ciudad de México

Mtro. Pablo Alberto Quiroga Adame
Comisionado de Fomento Sanitario
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios COFEPRIS
Ciudad de México

Lic. Ariel Noel Gutiérrez Contreras
Director de Mejoras de Procesos y Promoción
Dirección General de Normatividad
Unidad de Normatividad, Competitividad y Competencia
Secretaría de Economía (SE)
Ciudad de México

MVZ Gabriela Alejandra Jiménez Rodríguez
Subdirectora de Normas
Dirección General de Fomento a la Agricultura
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural
AGRICULTURA
Ciudad de México

Q.A. María Guadalupe Arizmendi Ramírez
Coordinadora del Subcomité sobre Nutrición y Alimentos para Regímenes Especiales
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios COFEPRIS
Ciudad de México

Lic. Brenda Itzel Alcántara Flores
Jefa de Departamento
Unidad de Normatividad, Competitividad y Competencia
Secretaría de Economía (SE)
Ciudad de México

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) - MICRONESIA (ESTADOS FEDERADOS DE)

Mr Ben Jackson Jr. Amor
Manager, Environmental Health & Food Safety
Pohnpei

Mr Johnny Hadley
First Secretary
Geneva

Mr Peter Alliot
Manager
Environmental Health & Food Safety
Geneva

MONGOLIA – MONGOLIE

Ms Batzaya Tseveen-Ochir
First Secretary
Permanent Mission of Mongolia in Geneva
Bellevue

Mrs Enkhtsetseg Sainjargal
Counsellor, Chargé d'affaires
Permanent Mission of Mongolia to the United Nations
Office and other International Organizations in Geneva

MONTENEGRO- MONTÉNÉGRO

Ms Slavica Milacic
Ambassador
Permanent Mission of Montenegro to the United
Nations Office and other International Organizations in
Geneva

Ms Marija Jovovic
I Secretary
Permanent Mission of Montenegro to the United
Nations Office and other International Organizations in
Geneva

Mr Srdan Orlandic
First Secretary
Permanent Mission of Montenegro to the United
Nations Office and other International Organizations in
Geneva

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Mohamed El Amine El Amrani
Chef de Division de Législation et des Études
Juridiques
Direction des Affaires Administratives et Juridiques
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Rabat

Dr Ihssane Beqqali Himdi
Directrice de l'Evaluation des Risques et des Affaires
Juridiques P.I (DERAJ) - ONSSA
Rabat

Mrs Khadija Kadiri
Chef du Service de la Normalisation et du Codex à la
DERAJ – ONSSA
Rabat

Mrs Bouchra Messaoudi
Cadre au Service de la Normalisation et Codex
Alimentarius -ONSSA
Rabat

Dr Sanae Ouazzani
Cadre au Service de la Normalisation et du Codex
Alimentarius - ONSSA
Rabat

Mr Abdellah Boutadghart
Représentant permanent adjoint
Mission Permanente du Royaume du Maroc
Genève

Mr Abdessalam EL Ouazzani
Conseiller à la Mission Permanente du Royaume du
Maroc
Genève

Dr Rachid Tadili
Chef du Département Normalisation et Valorisation-
Morocco Food Export Casablanca

Mr Touil Adil Chef de service du Marché intérieur -
Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Rabat

Mr Mohcine Badr Ezzammane Cadre à la Direction des
Industries de la Pêche
Rabat

NAMIBIA - NAMIBIE

Dr Jessey Alice Kamwi-Jolaiya
Deputy Chief Veterinary Officer
Veterinary Public Health
Directorate of Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

Mrs Paulina Pashukeni Shilunga
Chief Agriculture Scientific Officer-Plant Health
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

NAURU

Mr Livan Aingimea
Nauru Codex Focal Point
Anetan

Ms Clare Van Bohemen Hunter
Policy Advisor, Permanent Mission
Geneva

NEPAL - NÉPAL

Mr Sanjeev Kumar Karn
Director General
Department of Food Technology and Quality Control
Babarmahal
Kathmandu

Mr Suman Dhital
Senior Food Research Officer
Department of Food Technology and Quality Control
Babarmahal
Kathmandu

Mr Ronal Rai
Second Secretary
Geneva

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Dr Sally Hoffer
Manager Safe and Sustainable Food
Ministry of Agriculture, Fishery, Food Security and
Nature
The Hague

Dr Marie-Ange Delen
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Fishery, Food Security and
Nature
The Hague

Mrs Astrid Bulder
Senior Risk Assessor
Ministry of Health, Welfare and Sport
Bilthoven

Mrs Ana Isabel Vilorio Alebesque
Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
The Hague

Ms Rianne Louk Koopmans
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Fishery, Food Security and
Nature
The Hague

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Ms Jenny Bishop
Director Food Risk Management
New Zealand Food Safety
Ministry for Primary Industries
Wellington

Ms Lisa Ralph
Senior Policy Analyst
Ministry for Primary Industries New Zealand
Wellington

Ms Angela Townson
International Standards Coordinator
Ministry for Primary Industries New Zealand
Wellington

NICARAGUA

Ms Geraldine Eugenia Bautista Chamorro
Consejera de la Embajada de Nicaragua en Ginebra
Managua

Ms Rosalía Concepción Bohórquez Palacios
Embajadora y Representante Permanente de
Nicaragua en Ginebra
Managua

NIGER

Mr Abdou Issiakou
Conseiller
Ambassade/Mission Permanente du Niger
Genève

Mr Abdoul-Aziz Daouda Salifou
Deuxième Conseiller
Ambassade/Mission Permanente du Niger
Genève

Mr Laouali Labo
Ambassadeur/Représentant Permanent
Genève

NIGERIA - NIGÉRIA

Mrs Talatu Kudi Ethan
Director
Standards Organisation of Nigeria
Ekiti

Mr Yunusa Bena Mohammed
Deputy Director/Head Codex Contact Point
Standards Organisation of Nigeria
Lagos

Mr Chukwuemeka Chibuzo Okeke
Deputy Chief of Staff to DG/CE SON
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Ibrahim Yahaya
Assistant Chief Standards Officer/Codex Contact
Person-SDD
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Chidi John Ogham
Assistant Chief Standards Officer
Abuja

Ms Eva Obiageli Edwards
Director
National Agency for Food and Drug Administration and
Control
Lagos

Mr Martin Okechukwu Akuchie
S. A. to DG/CE SON
Abuja

Mr Nantim Mullah Dadi
Director
Kaduna

Mr Olorunfemi Adedeji
Deputy Director
S. A to DG/CE SON
Abuja

**NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD -
MACEDONIA DEL NORTE**

Mr Aleksandar Trajkoski
Second Secretary
Permanent Mission of the Republic of North Macedonia
to the United Nations Office and other International
Organizations in Geneva

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis Synnøve Veum
Specialist Director
Norwegian Food Safety Authority
Oslo

Ms Celine Edvardsen
Higher Executive Officer
Royal Norwegian Ministry of Trade, Industry and
Fisheries
Oslo

Mr Anders Tharaldsen
Senior Adviser
Royal Norwegian Ministry of Health and Care Services
Oslo

OMAN - OMÁN

Mr Ali Rashid Ali Al Ghafri
Director of Plant Quarantine
Food Safety & Quality Center
Muscat

Mr Waleed Khalfan Abdullah Al Maamari
Head of Standards Department
Muscat

PAKISTAN

Mr Danyal Hasnain
Second Secretary
Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Office and other International
Organizations in Geneva

PANAMA - PANAMÁ

Eng Joseph Gallardo
Ingeniero de Alimentos/Punto de Contacto Codex
Ministerio de Comercio e Industrias
Panamá

Ms Anais Vargas
Subdirectora de Inocuidad y Control de Alimentos,
Panamá

Ms C. Avila Ortega
Deputy Permanent Representative
Ginebra

Mr Juan Alberto Castellero Correa
Ambassador
Geneva

Mr Rohit Mirpuri Pombo
Lausanne

**PAPUA NEW GUINEA -
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE -
PAPUA NUEVA GUINEA**

Ms Paige Newnham-Shaw
Permanent Mission to the UN and WTO
Geneva

PARAGUAY

Ms María Inés Ibarra Colman
Codex Contact Point
Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y
Metrología - INTN
Asunción

Mrs Leticia Soria Cáceres
Coordinadora del Comité de Frutas y Hortalizas
Frescas
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de
Semilla - SENAVER
Asunción

Mrs Mabel Antonia Marecos Rodriguez
Directora General de Comercio Exterior
Ministerio de Industria y Comercio
Asunción
Paraguay

Mrs Alejandra Zaracho
Secretaría del Comité Nacional
Asunción

Mrs Guadalupe María Isabel Díaz Fernández
Segunda Secretaria
Misión Permanente del Paraguay ante la OMC y otros
Organismos Económicos Internacionales
Ginebra

PERU - PÉROU - PERÚ

Mr Bernardo Roca-Rey
Ministro Consejero
Encargado de Negocios de la Misión Permanente del
Perú ante los Organismos Internacionales en Ginebra

Mrs Julia Diana Flores Chávez
Member of the National Technical Commission of Fats
and Oils
Lima

Mrs Libia Carlota Latifa Liza Quesquén
Secretaría Técnica - Punto de Contacto Codex
Ministerio de Salud
Lima

Mrs Mirtha Sachun Segura
Coordinadora Titular de la Comisión Técnica Nacional
de Aditivos Alimentarios del Codex/Asesora Técnica
DIGESA
Lima

Ms Gloria Castillo
Especialista
Lima

Mr Javier Aguilar Zapata
SENASA
Lima

Ms Silvana Mendoza Malca
Consejera
Misión Permanente del Perú ante los Organismos
Internacionales en Ginebra

Mrs Susalen Maria Tang Flores
Asesora de la Presidencia Ejecutiva
Autoridad Nacional de Sanidad e Inocuidad en Pesca y
Acuicultura - SANIPES
Lima

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Ulysses M. Montojo
Chairperson, National Codex Organization-Technical
Committee
Scientist 1/Chief Science Research Specialist
National Fisheries Research and Development Institute
(NFRDI)
Department of Agriculture (DA)
Quezon City

Dr Maria Victoria D. Pinion
Co-Chairperson, National Codex Organization-
Technical Committee
Chief, Product Research and Standard Development
Division
Food and Drug Administration-Department of Health
Muntinlupa City

Ms Sheena Mae A. Bagayao
Philippine Codex Contact Point
Development Management Officer II
Policy Research Services (PRS) - Department of
Agriculture
Quezon City

Ms Genalyn T. Andres
Management Support Office (MSO)
Senior Science Research Specialist
Food Development Center-Department of Agriculture
Taguig City

Ms Lourdes V. Timario
Chairperson
Sub-Committee on Methods of Analysis and Sampling
(SCMAS)
Supervising Science Research Specialist
Food Development Center
Taguig City

Ms Ma. Celia M. Raquepo
Chairperson, Sub-Committee on Fats and Oils (SCFO)
Division Chief III, Laboratory Services Division
Philippine Coconut Authority - Department of
Agriculture
Quezon City

Dr Lilian C. Garcia, CESO V
Executive Director
National Fisheries Research and Development Institute
Department of Agriculture
Quezon City

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Marzena Chacinska
Head of International Cooperation Department
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

Ms Magdalena Kowalska
Main Expert
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

PORTUGAL

Mr Francisco Santos
Senior Officer
Directorate-General for Food and Veterinary (DGAV)
Lisboa

Mrs Camila Crispim
Attachée
Permanent Mission of Portugal to the United Nations
Office and other International Organizations in Geneva

Mrs Isabel Leal
Counsellor
Permanent Mission of Portugal to the United Nations
Office and other International Organizations in Geneva

QATAR

Eng Mohd Al-Mesallam
President of Qatar Standards
Qatar General Organization for Standardization

Ms Farah Al-Mejali
Standards Researcher
Qatar General Organization for Standardization

Dr Muna Saad Al-Olan
Laboratory Tests Consultant
Ministry of Public Health

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Dr Changwon Park
Senior Researcher
Korea Food Research Institute

Dr Jong Seok Park
Director
Ministry of Food and Drug Safety

Mr Junhyun Sung
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms Jihye Yang
SPS researcher
Ministry of Oceans and Fisheries
Sejong

Mr Chansoo Park
Deputy Director, Ministry of Oceans and Fisheries
Sejong

Ms Eunmi Lee
Scientific Officer
Cheongju

Mr Hyeonseong Choi
Scientific Officer
Cheongju

Ms Jin Seo
Deputy Director
Cheongju

Mr Jinwoo Kim
Jeonju

Mr Kyoung Mo Kang
Deputy Director
Cheongju

Ms Mynn Young Jo
Assistant Director
National Agricultural Products Quality Management
Service
Gimcheon

Ms Seojin Kim
SPS Researcher
Sejong

Ms Yeyeon Lee
Codex Researcher
Cheongju

REPUBLIC OF MOLDOVA - RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA - REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mr Vasile Gustiuc
Deputy Director
NAPH
Orhei

Ms N. Ciobanu
Permanent Representative of Moldova to the United
Nations Office at Geneva

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mrs Denisa Cojocar
Counsellor
National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority
Bucharest

Mrs Florentina Voicu
Minister Plenipotentiary
Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Office
des Nations Unies et des autres organisations
internationales à Genève

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Ms Kseniia Bokovaia
Head of the Division
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
Protection and Human Well-being
Moscow

Ms Anna Popova
Head of the Federal Service for Surveillance on
Consumer Rights Protection and Human Well-being
Moscow

Mr Eduard Salakhov
Geneva

RWANDA

Mrs Rosine Niyonshuti
Codex Contact Point
Rwanda Standards Board
Kigali

Mr Emmanuel Gatera
National Standards Division
Rwanda Standards Board
Kigali

Mrs Betty Dusenge
Second Counsellor
Geneva

Mr Edmond Tubanambazi
First Counselor
Geneva

**SAINT KITTS AND NEVIS - SAINT-KITTS-ET-NEVIS -
SAINT KITTS Y NEVIS**

Mr Stuart Laplace
Director of Bureau of Standards
Government of St. Kitts & Nevis
Basseterre

SAINT LUCIA - SAINTE LUCIE - SANTA LUCÍA

Dr Andre Charles
Head of Standards Development
Castries

SAMOA

Mr Max Lee-Lo
Principal Codex and TBT
Apia

Mr Roger Toleafoa
ACEO Fair Trading Division
Apia

Mrs Lonnie Elizabeth Tuatagaloa
First Secretary
Geneva

SAN MARINO - SAINT-MARIN

Mrs A. Dedic
Assistant to the Ambassador
Geneva

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -
ARABIA SAUDITA**

Prof Hisham Aljadhey
President
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Dr Mohammad Almutari
Deputy Director General of Plant Resources
Ministry of Environment, Water & Agriculture
Riyadh

Mr Faisal Al-Askar
Head of Protocol Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Khalid Almesfair
Director of Multilateral International Relations
Riyadh

Mr Abdullah Al-Mubarak
Director
Food Processing
Riyadh

Mr Jawad Alkhalaf
Sustainable Agriculture Specialist
Riyadh

Ms M. Alkhaibary
First Secretary
Permanent Mission Saudi Arabia
Geneva

Ms Abrar Alsubaihi
Head of Protocol
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms Hind Alajaji
Senior Standard and Regulation Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Nouf Alotaibi
Second Secretary
Riyadh

Mr Ahmad Abdullah Alghamdi
Riyadh

Mrs Malath Alturki
Media and Communication Expert
Riyadh

Ms Rwan Alhamoudi
International Relations Expert
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdulrahman Alshagroud,
Riyadh

Mr Abdullah Alshemisi
Riyadh

Mr Khalil Alswalem
Head of General Food Standards Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Khalid Alzahrani
Head of International Communication of Standards
Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Mosleh Alzobidi
Food Processing Manager
Riyadh

Mr Abdulmohsen Bin Khothaila
Ambassador and Permanent Representative Geneva

Mr Yazeed Bin Slamah
Regulatory and Scientific Affairs Manager
Nestlé
Riyadh

Mr Faisal Binsunaid
Riyadh

Ms Nada Saeed
Saudi Arabia's Codex Contact Point Representative &
Senior Expert Specifications and Regulations
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms Alaa Sendi
Assistant to the President of the Executive Affairs
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdulaziz Shuwaish
Executive Director of Technical Regulations and
Standards
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms Bshayer Alqahtani
Head of International Media
Riyadh

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Amadou Diouf
Président
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

Dr Raphael Coly
Expert SSA
Comité national Codex
Dakar

Mrs Mame Diarra Faye
Point de contact national
Comité national Codex
Dakar

Mr Amadou Diop
Expert Scientifique
Dakar

Mr Edouard Henri Manga Ndiaye
Premier Conseiller
Geneve

Mr Ndongo Niang BA
BA Premier Conseiller
Chargé d'Affaires a. i.
Genève

Ms Philomene Siga Ndiaye
Second Conseiller
Geneve

SERBIA - SERBIE

Ms Jovana Đurović Vojinović
Third Secretary
Geneve

Ms Majda Krsikapa
Minister Counsellor
Geneve

Mr Miroslav Zotovic
Attaché at the Permanent Mission
Republic of Serbia to the UN Office and other
International Organizations in Geneva
Geneva

Mr Nikola Ratkovic
Geneva

SEYCHELLES

Mr Andy Ally
Chief Executive Officer
Victoria

Mr Emy-Lee Lucas
Trade Attaché
Geneva

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Lee Kim Tan
Director-General, Food Administration & Deputy CEO
Singapore Food Agency

Mr Teng Yong Low
Director
Singapore Food Agency

Ms Peik Ching Seah
Deputy Director
Singapore Food Agency

Ms Eleanor Wong
Assistant Director
Singapore Food Agency

Ms Francesca Ong
Scientist
Singapore Food Agency

Ms Germaine Thong
Singapore Food Agency

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mrs Katarína Valachová
State Advisor
The Ministry of Agriculture and Rural Development of
the Slovak Republic
Bratislava

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Ms Sara Prošek
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Ljubljana

SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON - ISLAS SALOMÓN

Ms Catherine Rissel
Ambassador and Permanent Representative
Geneva

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mrs Meisie Katz
General Manager
Food and Associated Industries
National Regulator for Compulsory Specifications
Cape Town

Mr Malose Daniel Matlala
Deputy Director: Food Control
Department of Health
Pretoria

Dr Penelope Campbell
Director: Food Control
Department of Health
South Africa
Pretoria

SOUTH SUDAN - SUDAN DU SUD – SUDÁN DEL SUR

Mr Alier Deng
Permanent Representative of South Sudan to the
United Nations Office at Geneva
Juba

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Dr Agustín Palma Barriga
Subdirector adjunto
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA)
Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y Agenda 2030
Madrid

Mr Jorge A. Rodríguez del Hoyo
Jefe de Servicio
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA)
Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y Agenda 2030
Madrid

Ms Ana Cabrales Miró-Granada
Técnica Superior
Organismo Autónomo Agencia Española de Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA). Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y Agenda 2030
Madrid

SRI LANKA

Mr Thalarabe Bulathge Ananda Jayalal
Deputy Director General
Colombo

Mr Vithanage Thilak Sisira Kumara Siriwardana
Director Environmental, Occupational Health and Food Safety
Avissawella

Mrs Dilini Lenagala
Minister Counsellor
Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka to the United Nations Office and other international organizations in Geneva

Mr Gayan Ariyadasa
Consultant Community Physician
Colombo

Ms H. Arunatilaka
Permanent Representative
Geneva

Ms Pradeepa Bandaranayake
Director/Professor
Peradeniya

Ms Sahashika Somaratne
Deputy Permanent Representative
Geneva

STATE OF LIBYA - L'ÉTAT DE LIBYE - ESTADO DE LIBIA

Mr Hadi Abdelati Hadi Elalem
Head of Technical Support Department
Codex Contact Point for Libya
Tripoli

Mrs Hanan Mohamed D Altumi
Head of Quality and Conformity Certificate Department at Libyan Standards
Tripoli

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Mrs Maha Mohamed Ibrahim
Director of the General Department of Standards

Sudanese Standard and Metrology Organization SSMO
Khartoum

SURINAME

Ms Jenna Wijngaarde
Codex Contact Point
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mr Anders Wannberg,
Deputy Director and Head of Delegation
Stockholm

Ms Carmina Ionescu
Codex Coordinator
Swedish Food Agency
Uppsala

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Michael Beer
Head Food and Nutrition
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr Martin Müller
Codex Contact Point
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Former Chairperson, Codex Alimentarius Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr Fabiano Orelli
Scientific Officer
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr Philippe Ankers
Head International Affairs
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

SYRIAN ARAB REPUBLIC - RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE - REPÚBLICA ÁRABE SIRIA

Dr Reem Jabr
Head of Delegation
Minister Consular
Permanent Mission of Syrian Arab Republic in Geneva

Eng. Abeer Shaban Jawar
Manager of the Syrian olive Bureau
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Hamah

Eng Maisaa Abo Alshamat
Head of Plant products standard Department
Syrian Codex Contact Point
Damascus

Dr Balsam Jreikous
Lecturer in Tishreen University
Latakia

Mr Haydar Ali Ahmad
Ambassador
Permanent Mission Representative of Syrian Arab Republic in Geneva

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Ms Preeyanooch Tippayawat
Deputy Secretary General, Acting for Secretary General
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Mr Lertchai Lertvut
Deputy Secretary General
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Nonthaburi

Ms Namaporn Attaviroj
Standards Officer, Senior Professional Level
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Mr Charoen Kaowsuksai
Chair of Food and Beverage Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Bangkok

Ms Dawisa Paiboonsiri
Standards Officer, Senior Professional Level
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Ms Panadda Tungasawas
Food and Drug Technical Officer, Professional Level
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Nonthaburi

Ms Nitzachon Khacharin
Trade and Technical Manager of Fisheries and Food
Ingredients Products
Board of Trade of Thailand
Bangkok

Mr Charoen Kaowsuksai
Chair Chairman of Food and Beverage Processing
Industry Club
The Federation of Thai Industries
Bangkok

Ms Chompoonuch Sentongkaew
Standards Officer, Practitioner Level, Office of Standard
Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

TIMOR-LESTE

Mrs Maria de Lurdes Martins de Sousa Bessa
Permanent Representative of Timor-Leste to the United
Nations Office at Geneva
Timor Leste

Mrs Didina Coelho da Silva,
First Secretary
Permanent Mission of the Democratic Republic of
Timor-Leste to the United Nations Office and other
International Organizations in Geneva

Mrs Ralyana Maria Horta Ribeiro
First Secretary
Permanent Mission of the Democratic Republic of
Timor-Leste to the United Nations Office and other
International Organizations in Geneva

TOGO

Dr Dédé Hanvi
Point Contact Codex
Institut Togolais de Recherche Agronomique
Lomé

Mr Yackoley Kokou Johnson
Ambassadeur, Représentant permanent du Togo à
Genève

Mr Badibalaki Wembie
Premier Conseiller à la Mission permanente du Togo à
Genève

TONGA

Mrs Emma Murphy
Second Secretary
New Zealand Embassy (Rome)
Rome

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Mr Issam Krid
Codex Contact Point
Directeur Générale de Centre Technique de
l'Agroalimentaire «CTAA»
Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie
Tunis

Mr S. Bachtobji
Ambassadeur Représentant Permanent
Genève

Mr Wadie Ben Cheikh
Minister Plenipotentiary
Geneva

**TURKMENISTAN – TURKMÉNISTAN -
TURKMENISTÁN**

Mr Maral Kasymova
Head of Department
Ministry of Trade and Economic Relations of
Turkmenistan
Ashgabat

Mr Selbi Muhammedova
Second Secretary
Permanent Mission of Turkmenistan to UNOG
Geneva

TÜRKIYE

Mr Ahmet Güngör
Working Group Manager
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara

Mrs Betül Vazgecer
Food Engineer
Ankara

Mrs Nilgün Taşlı Kayaalp
Food Engineer
Ankara

Ms Nilüfer Dural
Food Engineer/CCP Secretariat
Ankara

Ms Nilüfer Geçgel
Geneva

Mrs Oya Sipahioğlu
Food Engineer,
Ankara

Mr Selim Kaplan
Head of Department
Ankara

Mr Serdar Özkan
First Counselor
Geneva

Ms Tijen Coşkun
Food Engineer
Ankara

UGANDA - OUGANDA

Mr James Nkamwesiga Kasigwa
Head of Delegation
Kampala

Mr Hakim Baligeya Mufumbiro
Principal Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

UKRAINE - UCRANIA

Mr Valentyn Zhakun
First Secretary
Permanent Mission of Ukraine to the United Nations
Office and other International Organizations in Geneva

Ms Anna Hlukhova
Third Secretary
Permanent Mission of Ukraine to the United Nations
Office and other International Organizations in Geneva

UNITED ARAB EMIRATES - ÉMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Mr Mohamed Alshamsi
Policy & Regulations Affairs Division Director
ADFSA
Abu Dhabi

Eng Sonia Baldi
Plant Policies and Regulation Expert
Abu Dhabi

Ms Khadija Qalandari
Acting, Head of Technical Follow-up Standard
Specifications
MoIAT

Ms Ayesha Alhaddad
Abu Dhabi

Mr Yousef Almarzooqi
Director of Standards Department
Dubai

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Ms Elizabeth Tossell
Head of Codex Policy and Strategy
Head of UK delegation
Department for Environment Food and Rural Affairs

Mr Mike O'Neill
Head of Codex Policy and Strategy
Food Standards Agency

Ms Dominique Fenner
UK Senior Policy Officer
Department for Environment Food and Rural Affairs

Ms Rachel Lovelace
UK Codex Contact Point
Department for Environment Food and Rural Affairs

Ms Rebecca Anne Sudworth
Director of Policy
Food Standards Agency

Mr Sandy McCleery
Head of Policy and Strategy
UK Representation to the UN Agencies for Food and
Agriculture in Rome

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Mr David Ndibalema
Director of Standards Development
Dar es Salaam

Mr Lawrence Chenge
Head Agriculture and Food Standards
Tanzania Bureau of Standards
Dar Es Salaam

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Mr Kenneth Lowery
Senior International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington DC

Ms Marie Maratos Bhat
International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Dr Robert G Ahern
Director, World Trade Organization Agricultural Affairs
Office of the United States Trade Representative
(USTR)
Washington, DC

Ms Alexandra Ferraro
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Washington, DC

Dr Evelyne Mbandi
Chair, CCFH
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Ms Brandi Robinson
Chair, CCRVDF
U.S. Food and Drug Administration
Rockville, MD

Ms Kristen Hendricks
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Washington, DC

Ms Kyle Bonsu
Senior Agricultural Attache
U.S. Mission to the World Trade Organization
Geneva

Ms Leah Markowitz
Senior International Trade Specialist
Department of Commerce
Washington, D.C.

Dr Eric Stevens
International Policy Analyst
U.S. Food and Drug Administration
College Park, MD

Dr Corey Watts
Agricultural Advisor
U.S. Department of State
Washington, D.C.

Mr Richard White
Consultant
International Food Standards and Trade, LLC
Bradenton, FL

URUGUAY

Mr Leonardo Veiga
Área de Comercio
Ministry of Industry, Energy and Mining
Montevideo

Eng Pedro Friedrich
Punto de Contacto Codex
Jefe de Departamento de Evaluación de la
Conformidad
Laboratorio Tecnológico del Uruguay
Montevideo

Mrs Mercedes Aguiar Quintana
First Secretary
Permanent Mission of Uruguay to WTO and
International Economic Organizations based in Geneva
Geneva

UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN - UZBEKISTÁN

Mr Askar Mirsaidov
Counselor of the Permanent Mission of Uzbekistan to
UN in Geneva
Meyrin

Mr Eldiyor Toshmatov
Permanent Representative of Uzbekistan to UN in
Geneva
Genève

Mr Sardor Fayziboyev
Chief Specialist on WTO Issues
Tashkent

Mr Shiraz Abdullaev
First Secretary
Permanent Mission of Uzbekistan to UN in Geneva
Meyrin

VANUATU

Mr Tekon Timothy Tumukon
Director General
Vanuatu Primary Producers Authority
Port Vila

Mrs Emily Tumukon
Country Manager
PHAMA Plus Program
Port Vila

Mr Sumbue Antas
Ambassador

Permanent Representative of the Republic of Vanuatu
Geneva

Ms Helen Weldu
Multilateral Advisor
Permanent Representative of the Republic of Vanuatu
Geneva

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Ms Joely Celis
Head of the International Affairs Division
Caracas

Mrs Yorselis Moncada
Director of Standardization
SENCAMER
Caracas

Ms Cony Méndez
Tercera Secretaria
Misión Permanente de la República de Venezuela
Ginebra

YEMEN - YÉMEN

Mr Akram Mohsen
Contact Point
Yemen Standardization Metrology & Quality Control
Organization
Aden

Mr Yahya Arrafiq
First Secretary
PM of the republic of Yemen in Geneva

ZAMBIA - ZAMBIE

Ms Doreen Sakala Sianjani
Chief Environmental Health Officer- Food Safety
Ministry of Health
Lusaka

Mrs Andela Kangwa
Scientist - SPS Food Safety
Lusaka

Mr Andrew Chipongo
Director
Analytical Technologies Zambia Limited
Lusaka

Mrs Belinda Tshiula
Senior Nutritionist
Lusaka

Mr Choolwe Mutelo
Standards Development Officer
Lusaka

Mr Henry Njapau
Executive Director
Zambia Academy of Sciences
Lusaka

Mr Sumbukeni Kowa
Public Analyst
Lusaka

Mr Victor Kagoli
Director of Public Health
Lusaka

Prof. John Muma
Lecturer

University of Zambia
School of Agriculture

Lusaka

OBSERVERS - OBSERVATEURS - OBSERVADORES

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES –
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**ARAB INDUSTRIAL DEVELOPMENT,
STANDARDIZATION AND MINING ORGANIZATION
(AIDSMO)**

Mr Adel Al-Saqer
Director General
Rabat

Mr Ahmed Eddouaicer
Specialist
Rabat

AFRICAN UNION (AU)

Mr John Oppong-Otoo
Coordinator, Economics
Trade and Marketing Unit
Nairobi

CABI INTERNATIONAL (CABI)

Mr Benoît Gnonlonfin
Sanitary and Phytosanitary (SPS)
Global Lead
Nairobi

**CARIBBEAN AGRICULTURAL HEALTH AND FOOD
SAFETY AGENCY (CAHFSA)**

Mrs. Janelle Yarde-Blackman
Food Safety Specialist
Caribbean Agricultural Health and Food Safety Agency
(CAHFSA)
Paramaribo, Suriname

EAST AFRICAN COMMUNITY (EAC)

Ms Stella Apolot
Principal Standards Officer
Tanzania

**STANDARDIZATION ORGANIZATION FOR GCC
(GSO)**

Mr Nawaf Al-Mana
GSO President
Riyadh

Mr Abdullah Alhadlaq
Head of Technical Committees – GSO
Riyadh

Mr Ahmed Al-Bashah
Head of Standards
Riyadh

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION
ON AGRICULTURE (IICA)**

Mrs Ana Cordero
Technical Specialist
San José

Mrs Susana Miranda Jimenez
Technical Specialist
Heredia

INTERNATIONAL OLIVE COUNCIL (IOC)

Dr Mercedes Fernández Albaladejo
Head of Standardization and Research Unit
Madrid

Dr Yousra Antit
Head of Olive Oil Chemistry Department
Madrid

**ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE
SANIDAD AGROPECUARIA (OIRSA)**

Mrs Lissette Marroquín
Asistente Técnica
Dirección Regional de Inocuidad de los Alimentos
OIRSA
San Salvador

Mr Raúl Peralta
Director Regional de Inocuidad de los Alimentos
OIRSA
San Salvador

**INTERNATIONAL ORGANISATION OF VINE AND
WINE (OIV)**

Mr John Barker
Director General
Dijon

Mr Jean Claude RUF
Scientific Director
Dijon

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Mr Jean-Marie Paugam
Deputy Director-General
World Trade Organization

Dr Christiane Wolff
Counsellor, Head of SPS Section
World Trade Organization
Geneva

Mrs Marlynne Hopper
Acting Head
Standards and Trade Development Facility (STDF)
Geneva

Ms Isabel Calderón
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization

Ms Nydiane Claudia Razafindrahaingo
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC
SOCIETIES (AOECS)**

Mrs Hertha Deutsch
Codex and Regulatory Affairs
Vienna

CROPLIFE INTERNATIONAL

Mr Mark Ball
Global Head of Public Affairs
Bruxelles

Ms Monika Richter
Global MRL & Trade manager
Limburgerhof

Ms Nevena Hristozova
Regulatory Affairs Manager
Brussels

**EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH
ASSOCIATIONS (ENCA)**

Mrs Maryse Arendt
Delegate
Luxembourg

FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)

Mr Matthew Kovac
Chief Executive Officer
Singapore

**FEDERATION INTERNATIONALE DES VINS ET
SPIRITUEUX (FIVS)**

Ms Laura Gelezuinas
Deputy Head of Secretariat
Paris

FOOD SAFETY CONSORTIUM (FSC)

Mr Lok Ting Lau
Chairman
Hong Kong SAR

Ms Nelly Lam
Director
Hong Kong SAR

FOODDRINKEUROPE

Mrs Caroline Bialek
Consumer Information Manager
Brussels

Mr Martin Kreutzer
Regulatory and Scientific Affairs Manager
Brussels

Mrs Olga Kuchma
Senior RSA Manager Packaging and Food Safety &
Sustainability
Brussels

GRAIN AND FEED TRADE ASSOCIATION (GAFTA)

Mrs June Arnold
Head of Policy
London

Mr Richard White
Advisor
London

Mrs Rosemary Navarrete
Advisor
London

**GLOBAL ALLIANCE FOR IMPROVED NUTRITION
(GAIN)**

Ms Ann Trevenen-Jones
Food Systems Governance: Lead and Technical
Manager (Global)
Utrecht

**GLOBAL ORGANIZATION FOR EPA AND DHA
OMEGA-3S (GOED)**

Mr Gerard Bannenberg
Director of Technical Compliance & Outreach
Madrid

Mr David Pineda Ereno
Consultant
Brussels

Mr Harry Rice
Vice President of Regulatory and Scientific Affairs
Salt Lake City

HEALTHFORANIMALS

Ms Stephanie Mae Mc Bath
Director of Public Policy
Washington DC

Mr Carel du Marchie Sarvaas
Executive Director
Brussels

Dr Liezl Kock
Consultant
Bath

Dr Shaina Craige
Animal Health
Washington, DC

HELLEN KELLER INTERNATIONAL (HKI)

Mrs Fanny Wienne
Director Nutrition Advocacy Europe
France

**INTERNATION ALLIANCE OF DIETARY/FOOD
SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)**

Mr Simon Pettman
Executive Director
London

Ms Cynthia Rousselot
Director Technical & Regulatory Affairs
London

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)

Mr Laurent Gaberell
Member of Delegation
Geneva

Mrs Patti Rundall
IBFAN Global Council
Cambridge

Mr Robert Boyle
Member
London

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr Kazuo Onitake
Senior Scientist
Shibuya
Tokyo

Mr Yuji Gejo
Officer
Saitama

INTERNATIONAL CONFECTIONERY ASSOCIATION (ICA/IOCCC)

Mrs Allison Graham
Senior Director
District of Columbia

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGE ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Jacqueline Dillon
Senior Regional Affairs Manager
Valhalla

Ms Joanna Skinner
Regulatory Director
Atlanta

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA)

Mr Christophe Leprêtre
Executive Director
Regulatory and Scientific Affairs, Brussels

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Dr Anabel Mulet Cabero
Science and Standards Programme Manager
Brussels

Mrs Laurence Rycken
Director General
Brussels

Mr Nicholas Gardner
Senior Vice President
Sustainability and Multilateral Affairs at U.S. Dairy
Export Council
Baltimore, Maryland

INTERNATIONAL FOOD ADDITIVES COUNCIL (IFAC)

Ms Andrea Katharina Bosse
Senior Regulatory Affairs Manager
Lanxess Corporation
Cologne, Germany

Dr Ms Berit Dockter
Scientific and Regulatory Affairs Senior Manager
IFAC
Washington, D.C., USA

INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION (IFIF)

Ms Alexandra de Athayde
Executive Director
Wiehl

Mr Bruno Caputi
Regulatory Committee Chair
Wiehl

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE (IFPRI)

Ms Anne MacKenzie
Codex Contact Point
Mahone Bay, N.S.
Canada

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Mr Steven Havlik
Codex Coordinator
Lorida

INTERNATIONAL FRUIT AND VEGETABLE JUICE ASSOCIATION (IFU)

Mr David Hammond
Legislation Commission Chair
Reading

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)

Dr Trachelle Carr
Senior Director
International Technical Affairs
Paris

Dr Ashley Johnson
Director
Washington DC

INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL (IPC)

Mrs Elisabetta Olgiati
Communications Officer
Casamicciola Terme

Mr Nicolò Cinotti
Secretary General
Rome

INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES (ISDI)

Mr Jean Christophe Kremer
Secretary General
Brussels

Mrs Marie-France Pagerey
Global Senior Regulatory and Scientific Manager Nestlé
Nutrition
Anthy-sur-Léman

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO)

Mrs Sandrine Espeillac
Committee Manager ISO/TC 34 Food Safety
Paris

INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND TECHNOLOGY (IUFoST)

Mr Samuel Godefroy
President
Quebec City

Mr Amine Kassouf
Research Manager
Quebec

Eng Hajar Tiglifet
Research Associate
Rabat

Mr Osama Matalqa
Scientific Officer
Amman

NCD ALLIANCE

Ms Liz Arnanz Daugan
Policy and Advocacy Manager
Geneva

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr Scott Tips
President & General Counsel
Monrovia

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Mr Dominique Burgeon
Director
FAO Liaison Office with the United Nations
Geneva

Mr Markus Lipp
Senior Food Safety Officer
Food Systems and Food Safety Division
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Ilja Betlem
Legal Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Dr Vittorio Fattori
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Dirk Schulz
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Masami Takeuchi
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Jeffrey LeJeune
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

**OENOLOGICAL PRODUCTS AND PRACTICES
INTERNATIONAL ASSOCIATION (OENOPPIA)**

Ms Elisabetta Romeo-Vareille
Senior Policy Officer
Rome

Mr Giovanni Triulzi
Research and Development Manager
Trecate

Mr Stéphane La Guerche
General Manager
Paris

SSAFE

Dr Himanshu Gupta
President
Vevey

Mrs Cristina Avalos
Member
Vevey

Mr Laurent Doenges
Member
Vevey

Mr Maarten van der Heijden
International Legal Specialist
Geneva

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Dr Francesco Branca
Director
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Moez Sanaa
Unit Head
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Luz De-Regil
Unit Head
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Elaine Borghi
Unit Head
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Egle Granziera
Senior Legal Officer
World Health Organization

Ms Holly Moore
Senior Legal Officer
World Health Organization

Dr Claudia Nannini
Legal Officer
World Health Organization

Ms Elaine Alexandre Caruana
Assistant
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Ms Sungmyung Bae
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Rimu Byadya
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Antoine Coursier
Office Assistant
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Juliana De Oliveira Mota
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Katrin Engelhardt
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Akio Hasegawa
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Michael-Oliver Hinsch
Programme Administrator
FAO/WHO Codex Trust Fund
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Luc Ingenbleek
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Ms Nora Lune
Team Assistant
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Soren Madsen
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Ms Yuki Minato
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Simone Moraes Raszl
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Ryan Newkirk
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Kim Petersen
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Ms Charlee Roberts
Project Officer (Food-borne Diseases),
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Carmen Savelli
Technical Specialist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Rain Yamamoto
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Fabio Da Silva Gomes
Advisor
Nutrition and Physical Activity
Risk Factors and Nutrition Unit
Pan American Health Organization/WHO Regional
Office for the Americas

CODEX SECRETARIAT

Dr Sarah Cahill
Codex Secretary
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Dr Hilde Kruse
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Verna Carolissen-Mackay
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Geneva

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Lingping Zhang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Farid El Haffar
Technical Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Jaewoo Park
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Riri Kihara
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Chun Yin Johnny Yeung
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Eunmi Cho
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Giuseppe Di Chiera
Programme Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Roberto Sciotti
Record & Information Management Expert &
Webmaster
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Sue Price
Communication Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Jocelyne Farruggia
Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Florence Martin De Martino
Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Peter Di Tommaso
Document Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Elaine Raher
Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Robert Damiano
IT Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

ANNEXE II**LISTES DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	État d'avancement
	Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – petite cardamome	REP24/SCH, paragraphe 30 (alinéa i) et annexe III	N01-2021	8
CCSCH	Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – quatre épices, baies de genièvre et anis étoilé	REP24/SCH, paragraphe 48 (alinéa i) et annexe IV	N03-2021	5/8
	Norme sur les épices issues de racines, rhizomes et bulbes séchés ou déshydratés – curcuma	REP24/SCH, paragraphe 85 (alinéa i) et annexe V	N02-2021	5/8
	Version révisée de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210- 1999): inclusion de l'huile d'avocat	REP24/FO, paragraphe 44 et annexe V	N12-2017	8
	Modification/révision de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210- 1999): <ul style="list-style-type: none"> inclusion de l'huile de graines de camélia inclusion de l'huile de sacha inchi inclusion de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique 	REP24/FO, paragraphes 51, 55 et 62, et annexes VI, VII et VIII	N01-2022 N02-2022 N03-2022	5/8
CCFO	Version révisée de la <i>Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive</i> (CXS 33- 1981): révision des sections 3 et 8 et de l'annexe (avec amendements);	REP24/FO, paragraphe 85 (alinéa i) et annexe IX	N11-2022	5/8
	Amendement/révision de la <i>Norme sur les huiles de poisson</i> (CXS 329- 2017): inclusion de l'huile de calanus	REP24/FO, paragraphe 103 (alinéa i) et annexe X	N04-2022	5/8
	Modifications/révisions du <i>Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et des graisses comestibles en vrac</i> (CXC 36- 1987)	REP24/FO, paragraphes 33 (alinéa vi) et 118, et annexe III (parties A et B)	-	Adopté
CCFH	Annexe II sur les légumes-feuilles frais et annexe IV sur les graines germées des <i>Directives pour la maîtrise des Escherichia coli producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées</i> (CXG 99-2023)	REP24/FH, paragraphe 52 et annexes II et III	N02-2019	5/8
	Annexe III sur le lait et les produits laitiers des <i>Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments</i> (CXG 100-2023)	REP24/FH, paragraphe 89 (alinéa i) et annexe IV	N05-2020	5/8

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	État d'avancement
	Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels	REP24/FH, paragraphe 169 et annexe VI	N01-2023	5/8
CCCF	LM pour le plomb dans: <ul style="list-style-type: none"> • l'arille séché • les parties florales séchées • les fruits et les baies séchés • le paprika et le sumac séchés • le poivre du Sichuan et l'anis étoilé séchés • les rhizomes et racines séchées • les graines séchées • les graines de céleri séchées 	REP24/CF17, paragraphe 61 et annexe II	N05-2019	5/8
	LM pour le plomb et le cadmium dans le quinoa	REP24/CF17, paragraphe 119 et annexe VII	-	Adopté
	Code d'usages pour la prévention et la réduction de l'intoxication par la ciguatera	REP24/CF17, paragraphe 97 et annexes V et VI	N04-2023	5/8
CCFA	Version révisée des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981) et de la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009)	REP24/FA, paragraphe 22 (alinéa i) et annexe V (partie A)	-	Adopté
	Spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires	REP24/FA, paragraphes 48 et 133, et annexe III	-	5/8
	Révision des descripteurs de l'annexe B (catégorie d'aliments 01.4.3) et de l'annexe C du préambule de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995)	REP24/FA, paragraphe 66 (alinéa iii) et annexe VI (partie A.1.1)	-	Adopté
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> révisées en lien avec l'harmonisation de deux normes du CCMMP, quatre normes du CCPFV, deux normes du CCNE, deux normes du CCASIA et une norme du CCLAC (CXS 192-1995)	REP24/FA, paragraphe 66 (alinéa iii) et annexe VI (parties A.1.2, A.1.3, A.1.4, A.2 et A.3)	-	Adopté
	Sections sur les additifs alimentaires révisées dans deux normes du CCMMP, une norme du CCPFV, une norme du CCASIA et une norme du CCLAC	REP24/FA, paragraphe 66 (alinéa i) et annexe V (parties B.1, B.3, B.4, B.5 et B.6)	-	Adopté
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires et révisions des dispositions existantes dans la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995)	REP24/FA, paragraphe 103 (alinéa i) et annexe VI (partie B)	-	Adopté

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	État d'avancement
	Révision des <i>Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989), à l'exception du numéro du carbomère (SIN 1210) dans le Système international de numérotation (SIN) ⁴⁶	REP24/FA, paragraphe 122 et annexe X REP24/EXEC1, paragraphe 34	-	5/8
CCMAS	Méthodes d'analyse/critères de performance concernant les dispositions à inclure dans les <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999), avec des modifications rédactionnelles concernant le principe appliqué aux entrées relatives aux huiles volatiles pour la petite cardamome, le quatre-épices, les baies de genièvre et l'anis étoilé, ainsi que les autres produits qui pourraient être concernés, comme suit: «Calcul à partir de l'humidité et des huiles volatiles, distillation et distillation»	REP24/MAS, paragraphes 20 (alinéas i et iii), 23 (alinéa i) et 26 (alinéa i), et annexe II (partie 1)	-	Adopté
	Plan d'échantillonnage pour le méthylmercure dans le poisson, à inclure dans la <i>Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995)	REP24/MAS, paragraphe 20 (alinéa i) et annexe II (partie 1)	-	Adopté
CCPR	LMR pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP24/PR55, paragraphe 222 (alinéa i, sous-alinéa a) et annexe II	-	5/8
	Principes généraux régissant l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence – besoins (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois (inclusion dans les directives CXG 2-1985, en tant que partie B de l'annexe 1)	REP24/NFSDU, paragraphe 38 et annexe II (parties A et C)	N06-2008	8
CCNFSDU	Valeurs nutritionnelles de référence – besoins (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois: vitamines A, B6, D et E, thiamine, riboflavine, niacine, acide pantothénique, calcium, cuivre, iode, potassium, zinc et protéine (inclusion dans les directives CXG 2-1985)	REP24/NFSDU, paragraphe 67 (alinéa i) et annexe II (partie B)	N06-2008	5/8
CCFFP	Ajout de l'espèce <i>Sardinella lemuru</i> à la liste d'espèces de sardines figurant à la section 2.1 de la <i>Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve</i> (CXS 94-1981)	REP24/FFP, paragraphe 26 et annexe III	-	Adopté
CCRVDF	LMR pour le clopidol (rognons, foie, muscle et peau-graisse de poulet)	REP24/RVDF27, paragraphe 52 (alinéa i) et annexe III (partie I)	-	5/8

⁴⁶ La question du numéro du carbomère (SIN 1210) dans le SIN a été transmise au CCFA pour qu'il se penche sur le numéro SIN approprié à sa 55^e session.

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	État d'avancement
	LMR pour l'imidaclopride – filet de poisson (muscle et peau en proportions naturelles) et/ou muscle	REP24/RVDF27, paragraphe 52, alinéa ii, et annexe III (partie I)	-	5/8
	Extrapolation de LMR pour: <u>Tous les autres poissons</u> <ul style="list-style-type: none"> Lufénuron – filet Benzoate d'émamectine – muscles et filet <u>Tous les autres ruminants</u> <ul style="list-style-type: none"> Ivermectine – lait 	REP24/RVDF27, paragraphes 59 (alinéas i et iii) et 76 (alinéa iii), et annexe IV	-	5/8
	Révision des principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF <ul style="list-style-type: none"> Révision de l'annexe C – <i>Approche relative à l'extrapolation des limites maximales de résidus applicables à des médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i> dans le Manuel de procédure <ul style="list-style-type: none"> Révision du critère 2b Nouvel ensemble de critères pour l'extrapolation des LMR aux camélidés Critère supplémentaire pour l'extrapolation relative au lait 	REP24/RVDF27, paragraphes 59 (alinéa ii), 62, 76 (alinéa ii) et 91 (alinéa i), et annexe V (partie II)	-	Adopté
	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de l'annexe D – <i>Critères et procédures pour l'établissement de niveaux d'action concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale résultant du transfert inévitable et accidentel de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés à des animaux non ciblés énoncés dans les Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i> dans le Manuel de procédure 	REP24/RVDF27, paragraphe 110 et annexe V (partie III)	-	Adopté
	<ul style="list-style-type: none"> Modification corollaire à apporter à la section relative à l'établissement d'une liste prioritaire (paragraphe 133) des principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF dans le Manuel de procédure du Codex 	REP24/RVDF27, paragraphe 112 et annexe V (partie I)	-	Adopté
	Version révisée de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985): dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes	REP24/FL, paragraphe 52 (alinéa i) et annexe II	N10-2019	8
CCFL	Directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne	REP24/FL, paragraphe 104 et annexe IV	N09-2019	8
	Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments	REP24/FL, paragraphe 144 et annexe V	N07-2021	8

ANNEXE III**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail
CCSCH	Norme sur les épices issues de fruits et de baies séchés ou déshydratés – vanille	REP24/SCH, paragraphe 70 (alinéa i) et annexe V	N03-2021
CCFH	Version révisée des <i>Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp. dans les fruits de mer</i> (CXG 73-2010)	REP24/FH, paragraphe 131 et annexe V	N02- 2023
CCCF	LM pour le plomb dans les écorces séchées et les herbes culinaires séchées	REP24/CF17, paragraphe 61 et annexe II	N05-2019
	Plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans certaines épices (piment fort et paprika séchés, et noix de muscade)	REP24/CF17, paragraphe 92 et annexe IV	N20-2017
CCPR	Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé	REP24/PR55, paragraphe 230 (alinéa i) et annexe IX	N07-2023
CCFICS	Directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire	REP24/FICS, paragraphe 61 et annexe II	N06-2021
CCRVDF	LMR pour la dicyclohexylamine de fumagilline (DCH) – filet de poisson et miel	REP24/RVDF27, paragraphe 53 et annexe III (partie II)	-
CCFL	Annexe de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985): directives sur l'étiquetage de précaution relatif à la présence d'allergènes	REP24/FL, paragraphe 92 (alinéas i et viii) et annexe III	N10-2019

ANNEXE IV**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCFA	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995)	REP24/FA, paragraphes 44 (alinéa ii) et 103 (alinéa ii) et annexe VII
CCMAS	<i>Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés</i> (CXS 231-2001)	REP24/MAS, paragraphe 20 (alinéa ii)
	Méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes relatives à des produits pertinentes et la norme CXS 234-1999	REP24/MAS, paragraphes 23 (alinéa i) et 26 (alinéa i), et annexe II (partie 2)
CCPR	CXL pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP24/PR55, paragraphe 222 (alinéa i, sous-alinéa b) et annexe III

ANNEXE V**LISTE DES NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS**

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet	Numéro de travail
CCSCH	Norme sur la marjolaine douce	CX/CAC 24/47/3, annexe I	N01-2024
	Norme sur les graines séchées – coriandre	CX/CAC 24/47/3, annexe II	N02-2024
	Norme sur la grande cardamome	CX/CAC 24/47/3, annexe III	N03-2024
	Norme sur la cannelle	CX/CAC 24/47/3, annexe IV	N04-2024
CCFO	Révision des normes du Codex sur les graisses et les huiles visant à réduire la consommation d'acides gras trans	CX/CAC 24/47/4, annexe I	N05-2024
	Norme sur les huiles oméga-3 d'origine microbienne	CX/CAC 24/47/4, annexe II	N06-2024
CCFH	Révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments</i> (CXG 79- 2012)	CX/CAC 24/47/5, annexe I	N07-2024
	Révision des <i>Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet</i> (CXG 78- 2011)	CX/CAC 24/47/5, annexe II	N08-2024
	Révision des <i>Directives pour l'application des principes généraux d'hygiène des denrées alimentaires à la maîtrise de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer</i> (CXG 61- 2007)	CX/CAC 24/47/5, annexe III	N09-2024
CCCF	Révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines</i> (CXC 55-2004)	CAC 24/47/6, annexe I	N10-2024
	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium	CAC 24/47/6, annexe II	N11-2024
CCFA	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par JECFA	REP24/FA, paragraphe 137 et annexe XI	-
	Nouveaux travaux sur les projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA	REP24/FA, paragraphe 103 (alinéa iv) et annexe IX	N12-2024
	Norme sur la levure de boulanger	CX/CAC 24/47/7 Rev.1, annexe I	N13-2024
CCPR	Liste prioritaire de pesticides proposés pour évaluation par la JMPR	REP24/PR paragraphe 261 (alinéas i et ii) et annexe X	-
CCFICS	Orientations relatives aux mécanismes de recours dans le contexte du rejet de denrées alimentaires importées	CX/CAC 24/47/11, annexe I	N14-2024
	Orientations relatives à la normalisation de la représentation des exigences sanitaires	CX/CAC 24/47/11, annexe II	N15-2024
	Révision des <i>Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire</i> (CXG 89- 2016)	CX/CAC 24/47/11, annexe III	N16-2024
	Principes pour la dématérialisation des systèmes nationaux de contrôle des aliments	CX/CAC 24/47/11, annexe IV	N17-2024

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet	Numéro de travail
CCNFSDU	Norme sur les aliments pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge	CX/CAC 24/47/12, annexe I	N18-2024
	Directives à l'intention des autorités compétentes sur les mesures à prendre lorsque les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sont inférieurs ou supérieurs aux niveaux d'action ou lorsqu'aucun niveau d'action n'est établi	CX/CAC 24/47/14, annexe I	N19-2024
CCRVDF	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA et extrapolation et établissement de niveaux d'action	REP24/RVDF27 paragraphes 113, 114 (alinéas i et ii) et 140 (alinéa i), et annexe VII (parties I, V et VI)	-
CCFL	Directives sur l'application des dispositions d'étiquetage des denrées alimentaires dans des situations d'urgence.	CX/CAC 24/47/15, annexe I	N20-2024
CCCPL	Norme de groupe sur le mil en grains entiers	REP24/CAC, paragraphe 166 (alinéa ii), CAC47/CRD31 Rev.1	N21-2024

ANNEXE VI**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS**

Organe du Codex	Texte	Référence
CCCF	Projet de LM pour le plomb dans les épices et les fleurs séchées, et les herbes culinaires fraîches, retiré de la procédure par étapes	REP24/CF17, paragraphe 69 (alinéa ii)
CCFA	Projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995)	REP24/FA, paragraphe 103 (alinéa iii) et annexe VIII
CCPR	Projet de LMR pour différentes associations pesticide/produit(s) retiré de la procédure par étapes	REP24/PR55, paragraphe 222 (alinéa ii, sous-alinéa a) et annexe IV

ANNEXE VII**LISTE DES AMENDEMENTS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCFO	Modifications des dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans les six normes existantes sur les graisses et les huiles (CXS 19-1981; CXS 33-1981; CXS 210-1999; CXS 211-1999; CXS 256-1999 et CXS 329-2017)	REP24/FO, paragraphe 15 (alinéa i) et annexe II
	Modifications corollaires des tableaux 1, 2 et 3 de la NGAA faisant suite à l'attribution d'un nouveau numéro SIN à la gomme gellane (SIN 418[i])	REP24/FA, paragraphe 123 (alinéa ii) et annexe VI (partie C)
	Modifications rédactionnelles apportées à la <i>Norme générale sur le fromage</i> (CXS 283-1978)	REP24/FA, paragraphe 66 (alinéa ii) et annexe V (partie B.2)
	Modifications corollaires apportées à la <i>Norme sur les produits aqueux à base de noix de coco: lait de coco et crème de coco</i> (CXS 240-2003) à la suite de l'attribution d'un nouveau numéro SIN à la gomme gellane (SIN 418[i])	REP24/FA, paragraphe 123 (alinéa i) et annexe V (partie D)
CCFA	Modifications d'ordre rédactionnel à apporter à la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995): <ul style="list-style-type: none"> • suppression de «diphosphate dipotassique» (SIN 450(iv)) dans la note 475 • Modification de la note «CS 262-2006 (en tant qu'agent antiagglomérant uniquement, voir tableau des classes fonctionnelles dans CXS 262-2006)» associée aux algues eucheuma transformées (SIN 407a), aux pectines (SIN 440), à l'acétate de potassium (SIN 261[i]), au carbonate de potassium (SIN 501[i]) et au citrate biacide de potassium (SIN 332[i]) dans le tableau III par «CS 262-2006 (pour utilisation dans la masse de fromage uniquement)» 	CX/CAC 24/47/18 Rev.1, annexe II
	Amendements corollaires aux CXL pour le groupe/sous-groupe des poivrons: LMR pour les okras	REP24/PR55, paragraphe 222 (alinéa i, sous-alinéa c) et annexe VII
CCPR	Amendement corollaire de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989) – Produits supplémentaires pour la classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale	REP24/PR55, paragraphe 222 (alinéa iv) et annexe VIII
CCNFSDU	Modifications de la <i>Norme sur les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons</i> (CXS 72-1981)	REP24/NFSDU, paragraphe 141 (alinéa iv) et annexe VI

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCFFP	<p>Modifications d'ordre rédactionnel à apporter aux noms scientifiques suivants, à la section 2.1 de la <i>Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve</i> (CXS 94-1981):</p> <ul style="list-style-type: none"> i. remplacement de <i>Sardinops neopilchardus</i> et de <i>Sardinops caeruleus</i> par <i>Sardinops sagax</i> ii. remplacement de <i>Clupea bentincki</i> par <i>Strangomera bentincki</i> iii. remplacement d'<i>Etrumeus teres</i> par <i>Etrumeus sadina</i> 	REP24/FFP, paragraphe 45 et annexe III
CCFFP	<p>Modifications corollaires des dispositions d'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans les normes relatives au poisson et aux produits de la pêche</p> <p>(CXS 3-1981, CXS 36-1981, CXS 37-1991, CXS 70-1981, CXS 90-1981, CXS 92-1981, CXS 94-1981, CXS 95-1981, CXS 119-1981, CXS 165-1989, CXS 166-1989, CXS 167-1989, CXS 189-1993, CXS 190-1995, CXS 191-1995, CXS 222-2001, CXS 236-2003, CXS 244-2004, CXS 291-2010, CXS 292-2008, CXS 302-2011, CXS 311-2013, CXS 312-2013 et CXS 315-2014)</p>	REP24/FFP, paragraphe 19 (alinéa i) et annexe II
CCRVDF	<p>Modifications d'ordre rédactionnel à apporter aux notes de bas de page 9 et 12 du <i>Code d'usages pour une bonne alimentation animale</i> (CXC 54-2004):</p> <ul style="list-style-type: none"> i. modification de la note de bas de page 9 ii. suppression de la note de bas de page 12 	<ul style="list-style-type: none"> i. REP24/RVDF27, paragraphe 12 et annexe II ii. CX/CAC 24/47/18 Rev.1, Annexe II (partie B)
CCPFV	<p>Amendement à la <i>Norme générale sur les jus et les nectars de fruits</i> (CXS 247-2005)</p>	REP24/CAC, paragraphe 179 et annexe VIII

ANNEXE VIII**AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE SUR LES JUS ET LES NECTARS DE FRUITS
(CXS 247-2005)**(Adopté par la Commission du Codex Alimentarius à sa 47^e session)L'amendement est indiqué en **caractères gras et soulignés**.

Nom botanique	Nom courant du fruit	Valeur Brix minimale pour les jus de fruits reconstitués et les purées reconstituées	Teneur minimale en jus et/ou en purée (% v/v) pour les nectars de fruits
<i>Vitis Vinifera</i> L. ou ses hybrides <i>Vitis Labrusca</i> ou ses hybrides	Raisin	16,0 <u>Une valeur Brix minimale de 14 peut s'appliquer au jus de raisin de l'espèce <i>Vitis labrusca</i> ou de ses hybrides produit dans des conditions édaphoclimatiques particulières, pourvu que cela soit étayé par des données nationales sur la composition et en cohérence avec l'application de la législation nationale du pays importateur. Dans des conditions édaphoclimatiques particulières, la valeur Brix pour le jus de raisin de l'espèce <i>Vitis labrusca</i> ou de ses hybrides peut être inférieure à 16 certaines années. Le jus reconstitué doit respecter les critères d'authenticité énumérés dans la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005) et la valeur Brix doit correspondre à celle établie pour l'espèce <i>Vitis labrusca</i> et ses hybrides dont est issu le concentré.</u>	50,0

ANNEXE IX**PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2026-2031****Vision**

«Quand le monde se réunit pour créer des normes sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, afin de protéger chacun, dans le monde entier.»

Mission

«Protéger la santé des consommateurs et promouvoir la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments en établissant des normes mondiales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments fondées sur la science.»

Valeurs fondamentales

La Commission du Codex Alimentarius réitère son engagement à respecter les valeurs fondamentales suivantes, qui orienteront ses travaux visant à réaliser sa vision stratégique:

- inclusion;
- collaboration;
- recherche du consensus⁴⁷;
- transparence.

Introduction

En 1963, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis sur pied la Commission du Codex Alimentarius. Celle-ci compte aujourd'hui 188 États membres et une organisation membre. En outre, 240 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales sont accréditées à titre d'observateurs.

L'objectif statutaire de la Commission⁴⁸ est d'élaborer des normes, des lignes directrices et des codes d'usages internationaux régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Alors que la mondialisation prend de l'ampleur et que les volumes de denrées alimentaires échangées au niveau international augmentent, la Commission se doit aussi d'être en mesure de réagir rapidement aux incidences des nouvelles tendances et des nouveaux défis en matière de protection de la santé des consommateurs et de loyauté des pratiques dans le commerce des aliments, dans la mesure où les mesures prises pour apporter une réponse à ces incidences peuvent faire l'objet d'une normalisation.

Dans la réalisation de ses travaux, la Commission tient compte, le cas échéant, des politiques, stratégies et lignes directrices pertinentes de la FAO et de l'OMS, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, conformément à son mandat unique consistant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires grâce à l'élaboration de normes alimentaires internationales. Le Codex travaille en étroite collaboration avec ces organisations, selon qu'il convient, sur des questions d'intérêt commun.

Ce plan stratégique vise à faire avancer l'objectif statutaire de la Commission du Codex Alimentarius pendant la période 2026-2031. Le présent document ne remplace pas, n'étend pas et ne contredit pas l'objectif statutaire du Codex ou les dispositions du Manuel de procédure.

Facteurs de changement

L'environnement dans lequel intervient le Codex continue d'évoluer. Les directions stratégiques de la FAO comme de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments reconnaissent l'importance des systèmes de contrôle des aliments, qui doivent reposer sur des éléments de preuve scientifiques, pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Elles reconnaissent en outre l'importance des systèmes agroalimentaires à l'égard de grands facteurs mondiaux allant des changements environnementaux et des avancées numériques aux dangers émergents dans la chaîne alimentaire et aux approches visant à atténuer ces problèmes, par exemple la transformation des systèmes alimentaires et l'approche «Une seule santé»⁴⁹.

⁴⁷ Le consensus doit être fondé sur les «Mesures destinées à faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

⁴⁸ Statuts de la Commission du Codex Alimentarius, article 1, alinéa a.

⁴⁹ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031 et Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030.

Le Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026) de l'Alliance quadripartite rassemblant la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) souligne également l'importance de l'approche «Une seule santé» pour la sécurité sanitaire des aliments.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaît également le rôle central du dispositif d'établissement de normes du Codex dans le système multilatéral compte tenu des défis mondiaux émergents.

Toutes ces initiatives soulignent le rôle important joué par la sécurité sanitaire des aliments à l'appui de la santé publique, de la sécurité alimentaire et du commerce des denrées alimentaires, ainsi que la nécessité de miser sur la prospective et la préparation pour faire face aux défis à venir. Elles soulignent également que la sécurité sanitaire des aliments joue un rôle crucial dans le succès de la transformation des systèmes agroalimentaires visant à répondre aux besoins de la planète.

Le rôle du Codex

La Commission doit continuer de porter une attention constante à son objectif statutaire. Elle doit être en mesure de réagir activement et de manière souple et rapide aux nouveaux défis ayant des incidences sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments⁵⁰, le but étant de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Le système régissant l'élaboration des normes du Codex s'est révélé efficace au cours des plus de 60 années d'existence du Codex. Il s'inscrit dans le processus décrit dans le Manuel de procédure et produit ce qu'on appelle couramment les «textes du Codex», qui englobent des normes, des directives et des codes d'usages. La Commission, en tant que gestionnaire des risques, établit les textes du Codex qui contribuent, une fois incorporés par les membres dans leur législation nationale, à garantir la sécurité sanitaire des aliments et la possibilité d'en faire commerce. Le fondement scientifique des textes du Codex est un aspect essentiel pour garantir que le Codex conserve son rôle prépondérant en tant que référence internationale en matière de sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, et comme première source de normes alimentaires fondées sur la science pour de nombreux pays et reconnues par l'OMC.

À l'avenir, le Codex pourra renforcer le rôle central qu'il joue dans la réalisation des objectifs mondiaux en élaborant des normes alimentaires internationales. La collaboration au sein du système multilatéral relatif au commerce et à l'alimentation offre au Codex et à ses membres de nombreux avantages, notamment une meilleure sécurité sanitaire des aliments, des partenariats renforcés, une communication efficace sur les risques, une harmonisation réglementaire et la capacité de répondre aux défis mondiaux complexes.

Les textes du Codex peuvent constituer un cadre favorable à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et programmes répondant aux défis mondiaux dans des domaines tels que le changement climatique, l'environnement, la durabilité et le commerce. Le Codex reconnaît également que, compte tenu de la diversité internationale inhérente aux systèmes alimentaires, des valeurs ou solutions différentes peuvent être appropriées dans des situations ou des contextes nationaux ou régionaux différents.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS

La Commission du Codex Alimentarius s'engage à œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques et des résultats ci-après, se rapportant à la finalité du Codex⁵¹:

Objectif stratégique 1: Répondre aux besoins des membres en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs et les pratiques loyales en matière de commerce de produits alimentaires dans un contexte mondial en évolution, en élaborant des normes et des textes apparentés fondés sur la science

- 1.1 Utilisation des analyses prospectives et des activités de veille pour aider à identifier les problèmes susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité sanitaire, la qualité et le commerce des aliments.
- 1.2 Fourniture, principalement par la FAO et l'OMS, ainsi que par leurs organes scientifiques consultatifs mixtes, de conseils scientifiques répondant aux besoins recensés par la Commission et les organes subsidiaires, qui s'appuient sur des données représentatives à l'échelle mondiale ainsi que sur des connaissances techniques et des méthodes internationales appropriées.

⁵⁰ L'examen des autres facteurs dans le processus d'établissement des normes du Codex est régi par les «Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération». Le consensus doit être fondé sur les «Mesures pour faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

⁵¹ Article 1 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius, Manuel de procédure du Codex.

- 1.3 Utilisation des avis scientifiques par la Commission et les organes subsidiaires conformément aux principes de l'analyse des risques du Codex.
- 1.4 Élaboration, examen et adoption des normes et textes apparentés du Codex de manière transparente et inclusive et en temps voulu.

Objectif stratégique 2: Renforcer les systèmes et les pratiques de gestion des travaux du Codex à l'appui de l'élaboration efficace et efficiente de normes et de textes apparentés

- 2.1 Ajustement et amélioration des systèmes et pratiques de gestion des travaux, en tirant parti des technologies numériques et d'autres technologies nouvelles.
- 2.2 Mise en place de mécanismes d'établissement des priorités aux fins de l'élaboration ou de la révision de normes et de textes apparentés.
- 2.3 Appui aux présidents, coordonnateurs, secrétariats hôtes, points de contact du Codex et délégués dans l'accomplissement de leurs rôles respectifs, et renforcement de leurs capacités.
- 2.4 Facilitation de la participation active et durable des membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme.

Objectif stratégique 3: Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever des défis mondiaux

- 3.1 Amélioration de la compréhension mutuelle des rôles respectifs de la Commission et des organisations internationales concernées face aux défis mondiaux, et tenue de consultations entre les parties pour faciliter cette compréhension.
- 3.2 Recensement des lacunes dans les approches visant à faire face aux défis mondiaux auxquelles le Codex peut contribuer grâce à une collaboration ciblée avec les organisations internationales concernées.
- 3.3 Définition et examen de la contribution de la Commission à la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients.
- 3.4 Promotion de la contribution des organisations internationales concernées dans le cadre de l'élaboration des textes du Codex.

Objectif stratégique 4: Maximiser l'impact du Codex en accroissant la visibilité et l'utilisation des normes

- 4.1 Amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de l'importance du Codex en tant qu'organe international d'établissement de normes alimentaires chargé de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.
- 4.2 Encouragement de l'utilisation des textes du Codex dans le contexte d'approches intégratrices telles que l'approche «Une seule santé».
- 4.3 Promotion de l'harmonisation par une utilisation accrue des textes du Codex dans l'élaboration de réglementations et de systèmes nationaux de contrôle des aliments.

ANNEXE X

**PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION
DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX
ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE XI, PARAGRAPHE 1, ALINÉA B, SOUS-ALINÉA I**

CODE	ORGANE SUBSIDIAIRE	MEMBRE RESPONSABLE	STATUT
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Colombie	Ajourné <i>sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>sine die</i>
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche ⁵²	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses ⁵³	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 736	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	Inde	Actif

⁵² Travaille par correspondance.

⁵³ Travaille par correspondance.